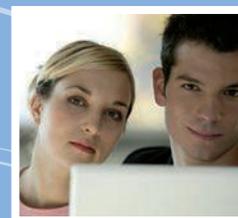


LA CREUSE

Avec vous au quotidien

emploi
formation
accompagnement
orientation
mobilité
...

Pacte territorial d'insertion



2015 / 2020

Pôle Jeunesse et Solidarités

13 rue Joseph Ducouret - BP 59 - 23011 Guéret Cedex

Tél. **05 44 30 25 10** - www.creuse.fr



1-1 <u>LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE</u>	P8
1-1-1 Démographie	P8
A – Un territoire rural avec une faible densité	
B – Une population en baisse et vieillissante	
1-1-2 Niveau et conditions de vie	P10
A – Une population au niveau de vie assez faible	
B – Des indicateurs de précarité élevés	
1-1-3 Emploi et taux de chômage	P14
A – Un taux d’activité légèrement inférieur par rapport à la moyenne régionale	
B – Un faible niveau de qualification	
C – Un emploi tourné vers les services et l’intérim	
D – Une offre dans le domaine des services surreprésentée dans les projets de recrutement	
E – Situation du chômage en Creuse	
1-2 <u>L’OFFRE D’INSERTION</u>	P17
1-2-1 L’accompagnement des publics en insertion professionnelle et socio-professionnelle	P17
A – Modalités de fonctionnement pour chaque prescripteur	
B – Moyens humains	
C – Nombre total des personnes accompagnées par prescripteur	
D – Caractéristiques du public accompagné (sexe, âge, niveau de qualification et statut)	
E – Les sorties positives	
1-2-2 Les dispositifs d’insertion	P35
A – La formation	
B – La mise en activité par l’Insertion par l’Activité Economique, les contrats aidés et la clause d’insertion sociale	
C – Les actions d’insertion du Programme Départemental d’Insertion (PDI)	
1-3 <u>LE BILAN DU PACTE TERRITORIAL D’INSERTION (PTI) 2011-2013</u>	P45
<u>Conclusion</u> : Analyse Forces / Faiblesses / Opportunités	

II – UNE STRATEGIE TERRITORIALE PARTAGEE	P52
2-1 <u>LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES PRIORITAIRES ET LE PUBLIC CIBLE DANS LE NOUVEAU PTI</u>	P54
2-2 <u>LA STRATEGIE TERRITORIALE DU PTI DE LA CREUSE DECLINEE EN AXES PRIORITAIRES</u>	P56
I – Garantir le droit au parcours pour les publics éloignés de l’emploi	P58
<u>Orientation stratégique n°1</u> : Augmenter le nombre de parcours d’accès à l’emploi des publics éloignés de l’emploi en appréhendant les difficultés de manière globale.	
<u>Orientation stratégique n°2</u> : Mobiliser les employeurs et les entreprises dans les parcours d’insertion	
<u>Orientation stratégique n°3</u> : Développer les projets de coordination et d’animation de l’offre en faveur de l’insertion et de l’Economie Sociale et Solidaire et rendre effective la participation des usagers	
II – Favoriser l’accès aux droits	P66
<u>Orientation stratégique n°1</u> : Permettre un meilleur accès aux services publics et rendre effective la participation des usagers	
<u>Orientation stratégique n°2</u> : Accompagner les familles en difficulté	
III– LE DISPOSITIF DE GOUVERNANCE DE L’OFFRE TERRITORIALE D’INSERTION	P69
3-1 <u>L’INSTANCE DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET DE COORDINATION DES DISPOSITIFS D’INSERTION</u>	P71
A) Présentation du schéma de gouvernance retenu dans le cadre du nouveau PTI	
B) Rôle, fréquence et composition du CDDS (Conseil Départemental de Développement Social)	
C) Coordination avec les besoins des territoires via un comité technique (rôle, fréquence et composition)	
3-2 <u>LES AUTRES INSTANCES DE GOUVERNANCE ET D’ANIMATION DU PTI</u>	P75
A) Les instances territoriales de gouvernance du pacte (rôle, fréquence et composition)	
B) Rôle central de coordination du comité technique avec les autres instances du PTI	
IV - LA COORDINATION DES INTERVENTIONS DES CREDITS FSE EN FAVEUR DE L’INSERTION	P77
ANNEXES :	
- Convention d’Accompagnement Global (Pôle emploi – Conseil général)	P82
- Schéma organisationnel de l’approche globale de l’accompagnement	P91
- Fiches de poste dédiées au PTI	P92
- Projection financière du PTI dans le cadre de la prochaine programmation du FSE 2015 – 2020	P101

Préambule

La loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion affirme le rôle de chef de file du Conseil général dans la définition et la conduite des politiques d'insertion, créant un nouveau document stratégique et partenarial : le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI). Bien que les programmes départementaux pour l'insertion aient été maintenus, ces dispositions devaient amener des modifications profondes dans la manière d'appréhender les politiques locales menées dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle, comme elles ont conduit à une évolution significative des relations entre partenaires et collectivités sur un même territoire.

Transversalité et pluridisciplinarité se sont développées afin de tenter de placer ou replacer l'usager au cœur des dispositifs d'aide. Cette exigence s'est inscrite dans la loi du 1^{er} décembre 2008, prévoyant que la définition, la conduite et l'évaluation des politiques d'insertion soient réalisées selon des modalités qui assurent une participation effective des personnes intéressées, prévoyant également la participation des bénéficiaires du RSA au sein des équipes pluridisciplinaires.

Cette volonté d'ouverture que l'on pourrait considérer comme allant de soi fait pourtant face au constat que malgré l'implication des nombreux acteurs et professionnels concernés, l'aide apportée aux personnes en difficulté se heurte à la complexité, voire à l'enchevêtrement des dispositifs dédiés, des compétences, des schémas et autres programmes répondant chacun à leur logique institutionnelle propre. Cela même constitue un frein et une difficulté supplémentaire pour l'usager et nuit à l'efficacité des actions conduites en leur faveur.

Si l'on ne peut échapper à la question des frontières à poser entre politiques et dispositifs, au qui fait quoi, l'on peut également considérer que ce souci trouve sa propre limite dans l'individu, destinataire et bénéficiaire final de l'action publique. La précarité, la pauvreté, que l'on peut envisager dans son intensité, dans la manière dont elle est ressentie, dans le nombre de privations qu'elle occasionne ou dans une stricte approche monétaire renvoie, malgré la diversité de ces indicateurs, toujours à des personnes fragilisées dont les difficultés tendent à se cumuler les unes aux autres et qui voient se dégrader leur capacité d'adaptation dans les différents domaines de vie.

Encore s'agit-il ici d'intervenir de manière curative auprès des publics rencontrant les difficultés les plus importantes, ceux qui en ont le plus besoin, ceux pour lesquels une réponse urgente doit être apportée. Cette impériosité, conjuguée à la raréfaction des deniers publics, ne doit pas cependant reléguer la question de la prévention à un rang secondaire. Cette tentation serait préjudiciable à plusieurs titres. En premier lieu, il est avéré que les actions de prévention ou les actions menées le plus en amont possible sont les plus efficaces et les moins coûteuses même si, par définition, leurs résultats ne sont pas les plus visibles. Considérons également que réduire ainsi le champ de l'action publique dans le domaine social conduit à spécialiser et cibler de manière trop importante les interventions et les dispositifs. C'est là une cause de la complexité décrite précédemment mais cela amène également à une priorisation des publics, priorisation dont les critères deviennent de plus en plus précis. Ainsi, paradoxalement, les mesures de lutte contre l'exclusion peuvent elles-mêmes générer de l'exclusion en discriminant les personnes qui correspondent aux critères d'éligibilité de ceux qui n'y répondent pas, alimentant également les discours et les sentiments de stigmatisation d'une partie de la population.

L'on comprend que ce type d'actions, érigé en modèle unique et même s'il demeure nécessaire, fait courir le risque d'une approche sociale réduite à sa technicité, déconnectée des motifs qui justifient son intervention.

Ces motifs sont ceux de la solidarité et de la cohésion sociale. Ces valeurs, au fondement de notre contrat social, ne peuvent pas concerner que quelques-uns mais doivent être l'affaire de tous et être au cœur d'un projet social et politique global, un projet pour un territoire.

Avant de considérer l'utilisateur comme une personne prise en charge dans le cadre d'un dispositif, prenons-le en compte dans sa dimension de citoyen, ancrée dans une réalité locale, habitant d'un territoire, avec d'autres citoyens et habitants pouvant demain mieux vivre et mieux vivre ensemble.

C'est pourquoi le Conseil général s'est engagé dans une démarche d'agenda 21, rendant indissociables le développement territorial, le développement durable, le développement social et le développement économique. Au-delà des actions concrètes de l'agenda 21, cette aspiration trouve sa traduction dans tous les champs d'action de la collectivité et plus particulièrement dans le Pacte Territorial pour l'Insertion.

Ce document, qui décline la stratégie des partenaires, principalement l'Etat, la Région, les membres du service public de l'emploi, les organismes de protection sociale tels que la CAF et la MSA mais aussi les acteurs des territoires dont la communauté d'agglomération de Guéret, entrée dans la politique de la ville, a vocation à élargir les publics concernés par le PTI. Celui-ci s'adresse désormais à l'ensemble des personnes en situation d'insertion sociale et professionnelle du département et non plus aux seuls bénéficiaires du revenu de solidarité active, tristement appelés « soumis à devoirs ».

Il s'inscrit dans une volonté partagée de mettre en cohérence et en intelligence l'ensemble des concours apportés en matière d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre d'une approche décloisonnée. Il institue de nouvelles modalités de gouvernance consolidant cette dynamique de dialogue et de recherche de synergie permanente entre les différents partenaires.

Enfin, conformément à l'accord-cadre conclu entre l'Assemblée des Départements de France et la Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DGEFP) pour la mobilisation du Fonds social européen en faveur de l'Inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté, le PTI définit le cadre stratégique territorial de référence du FSE Inclusion et sa durée s'étend à celle du programme opérationnel national.

PREMIERE PARTIE : ETAT DES LIEUX

I – ETAT DES LIEUX

1-1 CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

1-1-1 Démographie

A – Un territoire rural avec une faible densité

B – Une population en baisse et vieillissante

1-1-2 Niveau et conditions de vie

A – Une population au niveau de vie assez faible

B – Des indicateurs de précarité élevés

1-1-3 Emploi et taux de chômage

A – Un taux d'activité légèrement inférieur par rapport à la moyenne régionale

B – Un faible niveau de qualification

C – Un emploi tourné vers les services et l'intérim

D – Une offre dans le domaine des services surreprésentée dans les projets de recrutement

E – Situation du chômage en Creuse

1-2 L'OFFRE D'INSERTION

1-2-1 L'accueil des publics en insertion professionnelle et socio-professionnelle

A – Modalités de fonctionnement pour chaque prescripteur

B – Moyens humains

C – Nombre total des personnes accompagnées par prescripteur

D – Caractéristiques du public accompagné (sexe, âge, niveau de qualification et statut)

E – Les sorties positives

1-2-2 Les dispositifs d'insertion

A – La formation

B – La mise en activité par l'Insertion par l'Activité Economique, les contrats aidés et la clause d'insertion sociale.

C – Les actions d'insertion du Programme Départemental d'Insertion (PDI)

1-3 LE BILAN DU PACTE TERRITORIAL D'INSERTION (PTI) 2011-2013

Conclusion : Analyse Forces / Faiblesses / Opportunités

1.1. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

1.1.1- Démographie

A- Un territoire rural avec une faible densité

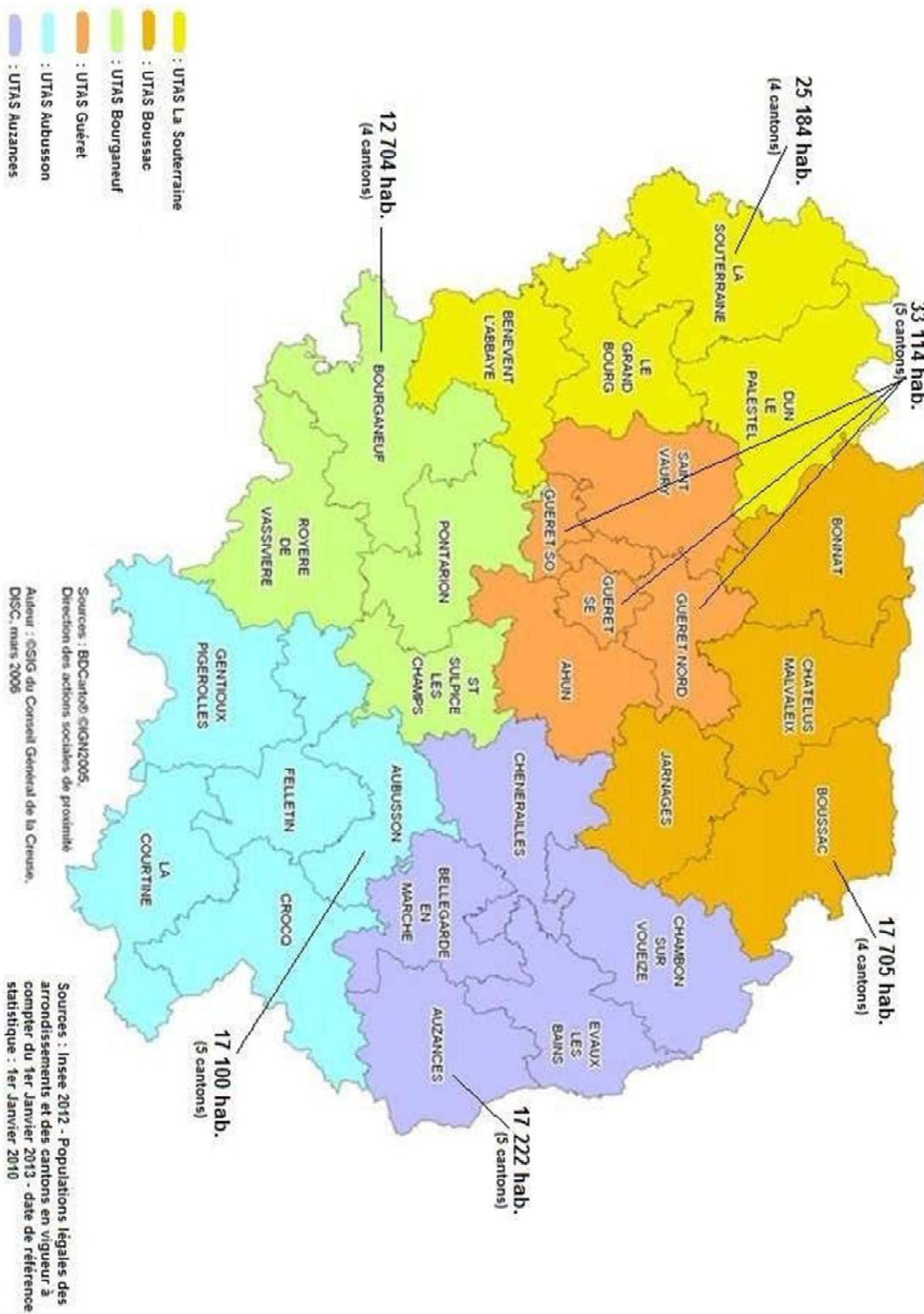
Le département de la Creuse comprend une population totale de 123 584 habitants au recensement du 1^{er} Janvier 2009, de 2 arrondissements et de 27 cantons¹.

Par cantons voici les communes par poids démographique : Guéret (Nord ; Sud-Est et Sud-Ouest) (21 724 hab.), La Souterraine (11 307 hab.), Aubusson (6 579 hab.), Bourgneuf (6 021 hab.), Boussac (5 323 hab.) et Chénérailles (4 081 hab.). Elles représentent 45% de la population creusoise.

Démographie	Creuse	France métropolitaine
Population en 2009	123 584	64 305 000
Structure par âge de la population totale		
de 20 à 64 ans	54%	59%
65 ans ou plus	27%	17%

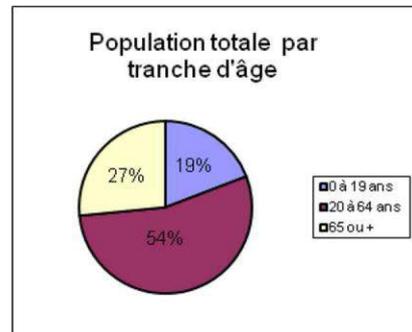
¹ Base de données établies sur l'ancienne cartographie cantonale avant la réforme territoriale de 2014
PJS/DIL 23.09.2014

Carte des UTAS par poids démographique et cantons (ex cantons Janvier 2013)



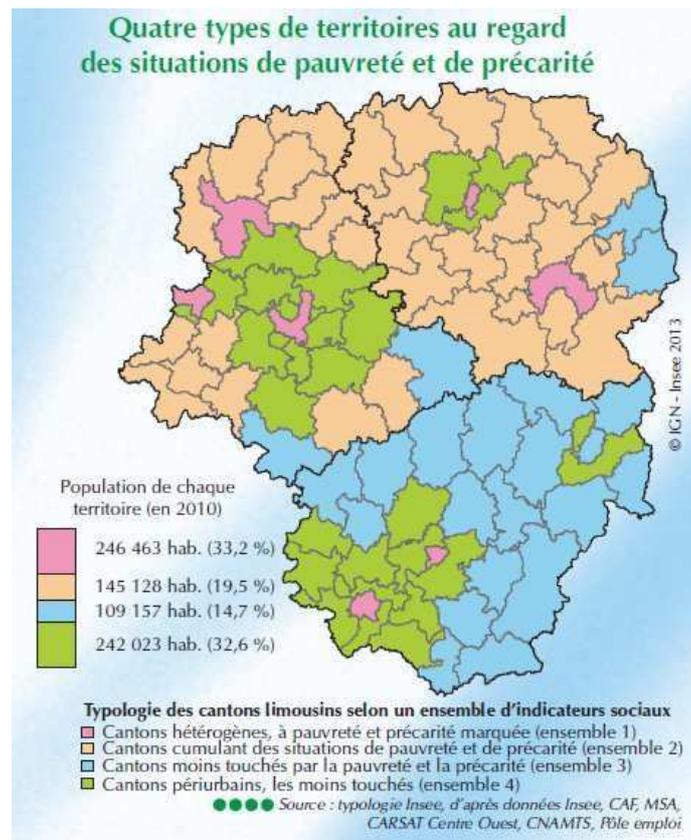
B- Une population en baisse et vieillissante

En 40 ans, la Creuse a perdu 33 292 hab. (22 %). Ce déclin s'explique en grande partie par le vieillissement important de sa population et du départ des jeunes vers les espaces urbains. En 2009 les personnes âgées de 60 ans ou plus représentaient 34 % de la population en Creuse contre 29 % en Limousin et 23 % en France métropolitaine.



1.1.2- Niveau et conditions de vie

A - Une population au niveau de vie assez faible



Taux de pauvreté en région Limousin

En 2011, avec une moyenne régionale du taux de pauvreté de 15,4%, le Limousin se situe au-dessus de la moyenne nationale de 14,3%. En Creuse, il s'établit à 19,8%, un des plus fort taux en France métropolitaine.

Source : Insee - DGFIP	Revenu fiscal médian déclaré par unité de consommation en 2011 en € ²
Corrèze	18 354
Creuse	16 309
Haute-Vienne	18 677
Limousin	18 173
France Métropolitaine	19 218

En Creuse, seuls 48,2% des ménages fiscaux sont imposables, contre 55,9% pour le Limousin et 61% pour la France métropolitaine.

Parmi les revenus fiscaux déclarés en 2011, 57,4% relevait de revenus d'activité, contre 61,5% en Limousin et 68,8% au niveau national. La part des retraites, pensions et rentes s'élevait à 37,3% contre 33% et 24,8% respectivement pour la Région et la France métropolitaine. Les revenus du travail sont également plus faibles, en raison de l'absence de grandes entreprises, d'un taux d'encadrement plus faible et d'un niveau de vie modéré au regard de l'immobilier en particulier.

B- Des indicateurs de précarité élevés

Indicateur de précarité (minima sociaux) 2013	Creuse	%	France ³ (minima sociaux) 2012	%
Nombre d'allocataires percevant l'ASS ⁴	1 058	0.8%	411 000	0.6%
Nombre d'allocataires percevant l'AAH ⁵	2 320	1.8%	997 000	1.5%
Nombre de bénéficiaires percevant le rSa (socle) ⁶	1 994	1.6%	1 687 200	2.5%
Nombre de bénéficiaires percevant le rSa (socle+activité)	3 848	3.11%	2 176 200	3.3%
Population totale	123 584	100%	65 252 000	100%

Sources : Pôle Emploi- CAF- MSA- INSEE-DRESS

RQTH ⁷	846
-------------------	-----

² DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques

³ France métropolitaine

⁴ L'allocation de Solidarité Spécifique (ASS) peut être attribuée, sous certaines conditions d'activité antérieure et de ressources, à certains demandeurs d'emploi de 50 ans et plus ou aux demandeurs d'emploi de longue durée arrivés en fin de droit.

⁵ L'allocation aux Adultes Handicapés (AAH) peut être versée aux personnes atteintes d'un handicap ou d'une maladie chronique ou invalidante.

⁶ Seule une partie du rSa (le rSa socle) est considérée comme un minimum social. ⁷

Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

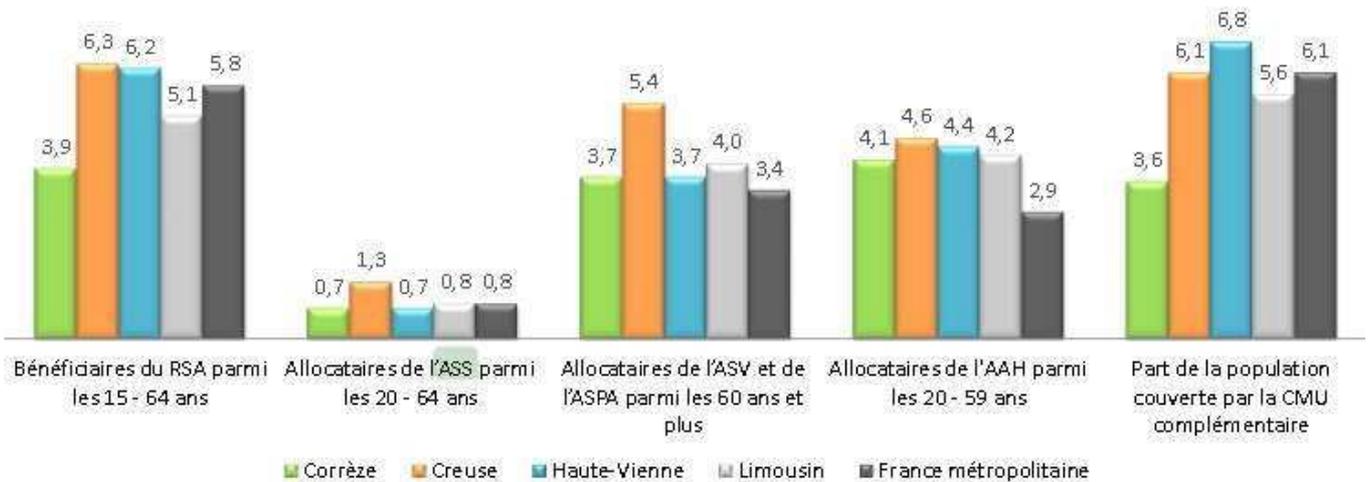
Les bénéficiaires de minima sociaux

Plus de 25 000 limousins bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)

Une proportion de seniors bénéficiaires du minimum vieillesse parmi les plus élevées de France

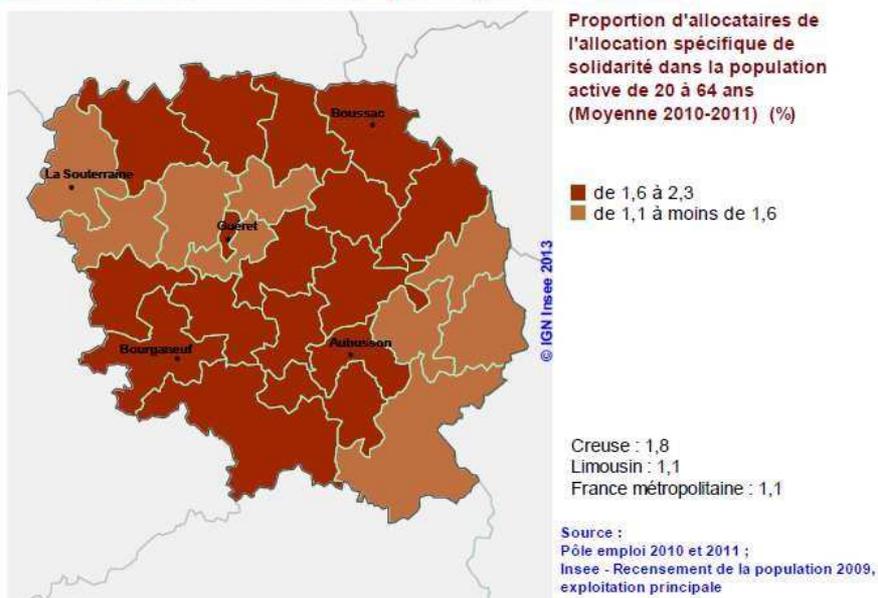
La proportion d'allocataires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) la plus forte de France

Les bénéficiaires de minima sociaux (en %)

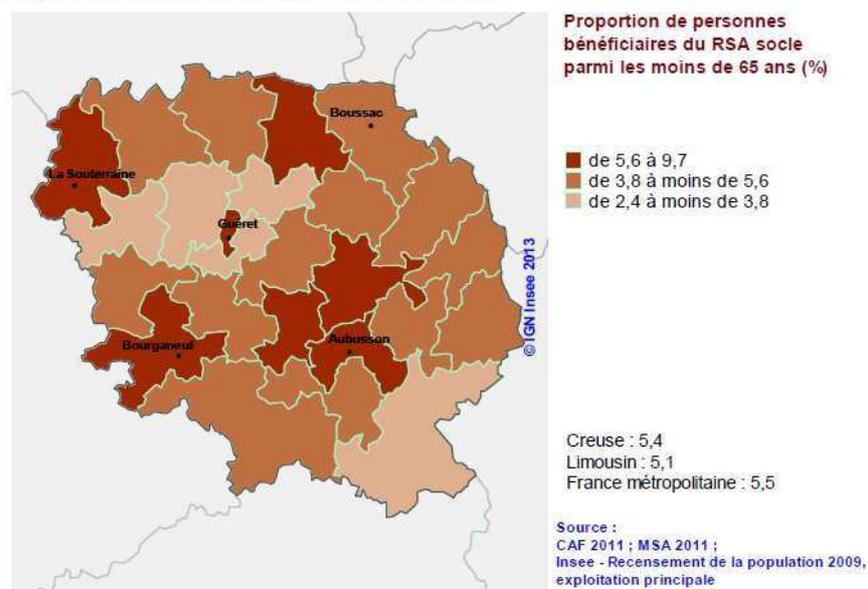


Source : Insee - Diagnostic territorial de la région Limousin - Octobre 2013

Allocataires de l'allocation spécifique de solidarité



Population couverte par le RSA socle



Le nombre total de bénéficiaires du rSa n'a cessé d'augmenter depuis 2009, passant de 3 207 à 3 848 bénéficiaires en 2013.

Evolution du nombre de bénéficiaires rSa⁷ depuis 2009 en Creuse :

CAF et MSA	DEC 2009	DEC 2010	DEC 2011	DEC 2012	DEC 2013
Socle	1623	1798	1848	1898	1994
Activité	1052	1133	1117	1146	1192
Socle + Activité	532	578	599	625	662
Total	3207	3509	3564	3669	3848

Source : CAF et MSA.

La pauvreté est ainsi omniprésente sur le territoire. La précarité liée à l'emploi est toutefois plus forte sur un axe en forme de fer à cheval allant des cantons de Bourganeuf, Aubusson, Chénérailles, Chatelus et Dun le Palestel, épargnant modérément l'axe routier de la N.145 de La Souterraine à Guéret et le sud-est du territoire. Les situations en milieu urbain sont plus contrastées. Guéret connaît en particulier une situation de concentration de poches de pauvreté alors que les communes périurbaines accueillent des populations plus favorisées. La présence d'un parc de logements sociaux collectifs, notamment à La Souterraine, Aubusson et Guéret explique sans doute une concentration plus importante des personnes en situation de grande précarité liée à l'emploi (excluant notamment les retraités). Il convient toutefois de noter que 48,2% des bénéficiaires du RSA perçoivent des revenus d'activité. Au niveau national, ce taux est de 33%. Cette spécificité peut s'expliquer par la faiblesse des revenus d'activité en Creuse et une forte proportion de travailleurs pauvres.

⁷ Parmi ces BrSa on retrouve également les travailleurs indépendants et les exploitants agricoles
PJS/DIL 23.09.2014

1.1.3 Emploi et taux de chômage

A- Un taux d'activité légèrement inférieur par rapport à la moyenne régionale

Le taux d'activité de la population ayant un emploi en Creuse s'élève à 62,5 % en 2009. Ce taux est inférieur à celui du Limousin (63,8 %) et de la France métropolitaine (70,7%). Parmi cette population active, le taux d'agriculteurs (11 %) est important par rapport à la moyenne régionale (4,9 %) et nationale (2 %).

Démographie	Creuse	France métropolitaine
Population en 2009	123 584	64 305 000
Population active totale [de 15 à 64 ans] ayant un emploi	46 030	26 414 653
15 -24 ans	8%	10%
25 - 54 ans	77%	79%
55 - 64 ans	14%	11%
Catégorie socioprofessionnelle de la population active ayant un emploi [de 15 à 64 ans]	46 024	26 405 759
Agriculteurs exploitants	11%	2%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7%	6%
Cadres	8%	16%
Professions intermédiaires	20%	25%
Employés	31%	28%
Ouvriers	23%	22%
<i>Source Insee : recensement de la population de 2009</i>		

B- Un faible niveau de qualification

63% des personnes non scolarisées de 15 ans ou plus ont un faible niveau de formation (niveau VI, Vbis et V⁸). Des difficultés liées à la maîtrise des compétences de base sont repérées et cela même chez les publics jeunes, notamment dans le cadre de la Journée Défense Citoyenneté. Ainsi en 2012, 5,9% des jeunes creusois étaient repérés en difficulté, contre 4% en moyenne en Limousin et 3,7% en France Métropolitaine (source : ANLCI).

⁸ **Niveau VI** : 6ème, 5ème, 4ème et des formations pré professionnelles en un an. **Niveau Vbis** : sorties de 3ème générale, de 4ème et 3ème technologiques et des classes du second cycle court (notamment CAP, BEP) avant l'année terminale. **Niveau V** : sorties de dernière année de CAP, BEP ou équivalent avec ou sans diplôme. **Niveau IV** : sorties des classes de terminale de l'enseignement secondaire (avec ou sans le baccalauréat). Abandons des études supérieures sans diplôme. **Niveau III** : sorties avec un diplôme de niveau Bac + 2 ans. **Niveaux II et I** : sorties avec un diplôme de niveau supérieur à bac+2.

C- Un emploi tourné vers les services et l'intérim

Les chiffres clés en 2011 :

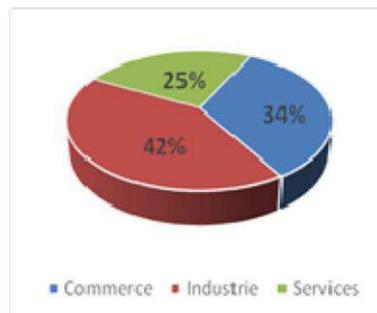
3 851 entreprises

13 365 salariés

+ 189 entreprises créées

+ 472 emplois en un an (+3,6 %) dont

70 % correspondent à des emplois services



Répartition des salariés par secteur d'activité (2011)

Source : CCI - Creuse

En 2013 l'emploi salarié recule en Creuse (– 1,1 %).

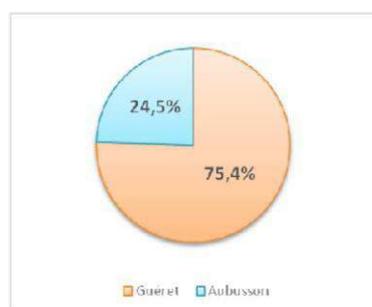
Seul le secteur de l'intérim est créateur d'emploi avec un taux positif de 7,1 % pour la Creuse contre une moyenne de 4,2 % dans la région.

D- Une offre dans le domaine des services surreprésentée dans les projets de recrutement

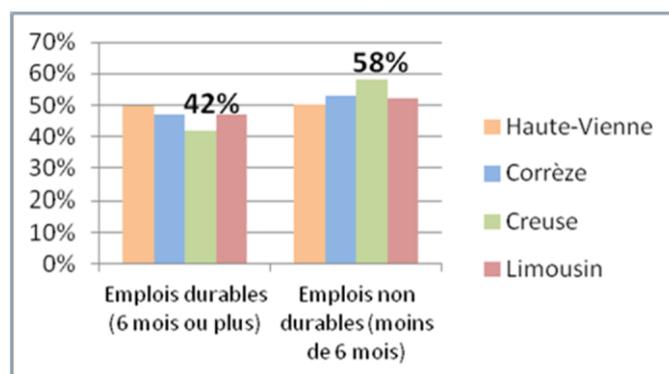
Selon l'enquête « Besoin de Main d'œuvre » (BMO) de Pôle Emploi d'Avril 2014, le secteur des services représente 63 % des projets de recrutement contre 52 % au niveau régional.

Les aides à domicile/aides ménagères, constituent le premier métier dans la liste des intentions d'embauche.

Taux de projets de recrutement par bassins



Part des offres enregistrées en Février 2014 selon leur type sur l'offre d'emploi



Source : Sources : STMT - Pôle emploi, Dares. Cvs : DIRECCTE Limousin MISE, DR Pôle emploi Limousin

Parmi les 1594 projets de recrutement, 75,4% concerne le bassin de Guéret et 24,5% le bassin d'Aubusson.

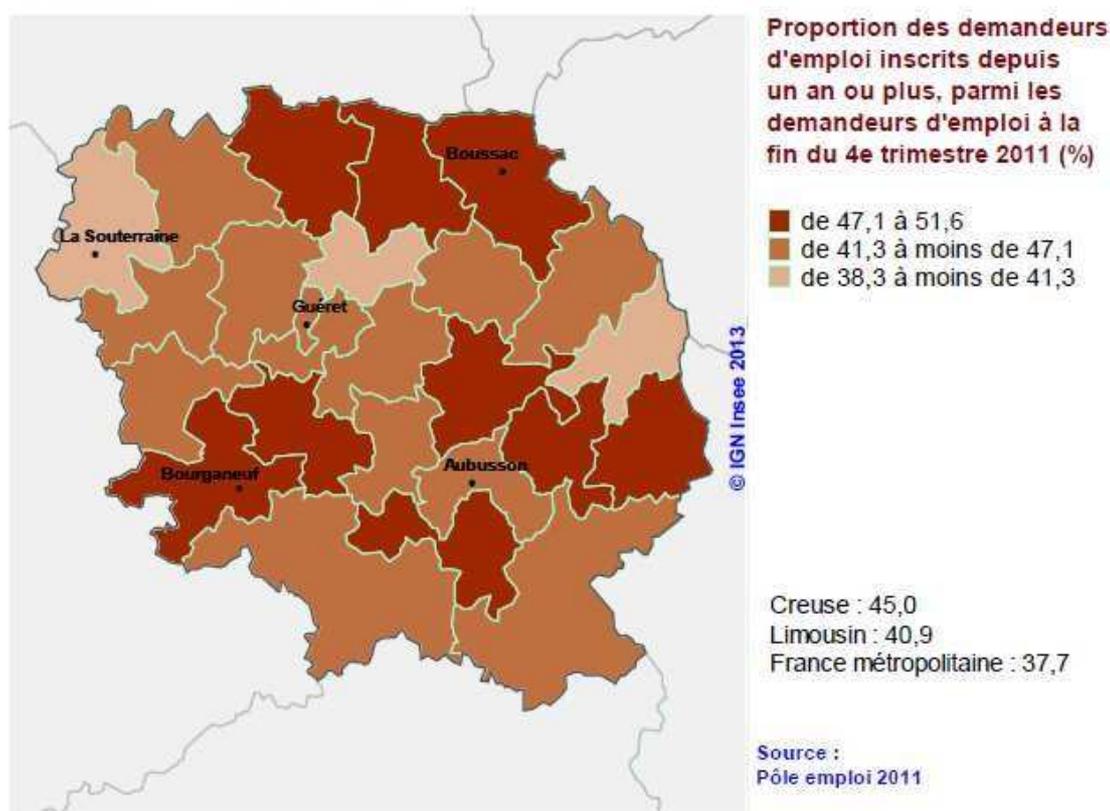
Pour février 2014, Pôle Emploi a enregistré 1024 offres pour la Creuse dont 58 % sont des emplois de moins de 6 mois.

L'économie sociale et solidaire constitue un secteur très présent en Creuse, principalement composé d'associations œuvrant dans l'aide à domicile ou l'aide aux publics fragiles.

E- Situation du chômage en Creuse

En 2011, les cantons les plus touchés par le chômage de longue durée étaient Bourganeuf, Pontarion, Felletin, Auzances, Bellegarde en marche, Chénérailles, Bousac, Chatelus Malvaleix et Bonnat.

Chômage de longue durée



Un taux de chômage supérieur à la moyenne régionale

Au troisième trimestre 2013, la Creuse enregistre un taux de 10,8% contre un taux de chômage de 9,8% en Limousin et de 10,5% en France métropolitaine.

Un taux de chômage de longue durée important

Le département, pour Février 2014, enregistre 46% de ces demandeurs inscrits depuis un an ou plus à Pôle Emploi contre 45% en région et 40,8% en France. Les femmes et les plus de 50 ans sont les plus touchés. Au 31 décembre 2013, 44% des hommes au chômage l'était depuis plus d'un an, contre 47,5% pour les femmes alors que ce taux est de 45,4% pour la région et de 40% au niveau national. En Creuse, les plus de 50 ans représentent 27,5% des demandeurs d'emploi (catégories A, B et C) contre 23% au niveau régional. Pour les chômeurs de longue durée, ce taux s'élève à 37,3 % pour la Creuse contre 31,7% au niveau régional.

Au-delà du nombre importants d'inactifs (personnes âgées, retraités notamment agricoles) lié à la démographie du territoire, le département de la Creuse est également confronté à un nombre proportionnellement important de personnes en situation de précarité sur l'ensemble du territoire. La question de l'accès de ces publics à l'offre d'insertion constitue un enjeu fort.

1.2- L'OFFRE D'INSERTION

L'offre d'insertion n'est pas décrite de manière exhaustive afin de lui conserver sa lisibilité. L'offre de droit commun, dans le cadre des financements de l'Etat et de Pôle Emploi notamment n'est pas reprise. L'accompagnement des publics fait l'objet d'une attention particulière. Les dispositifs structurant l'offre d'insertion sont également présentés. L'accessibilité géographique à l'offre d'insertion est précisément recensée.

1.2.1- L'accompagnement des publics en insertion professionnelle et socioprofessionnelle

A) - Modalités de fonctionnement pour chaque prescripteur

Conseil général :

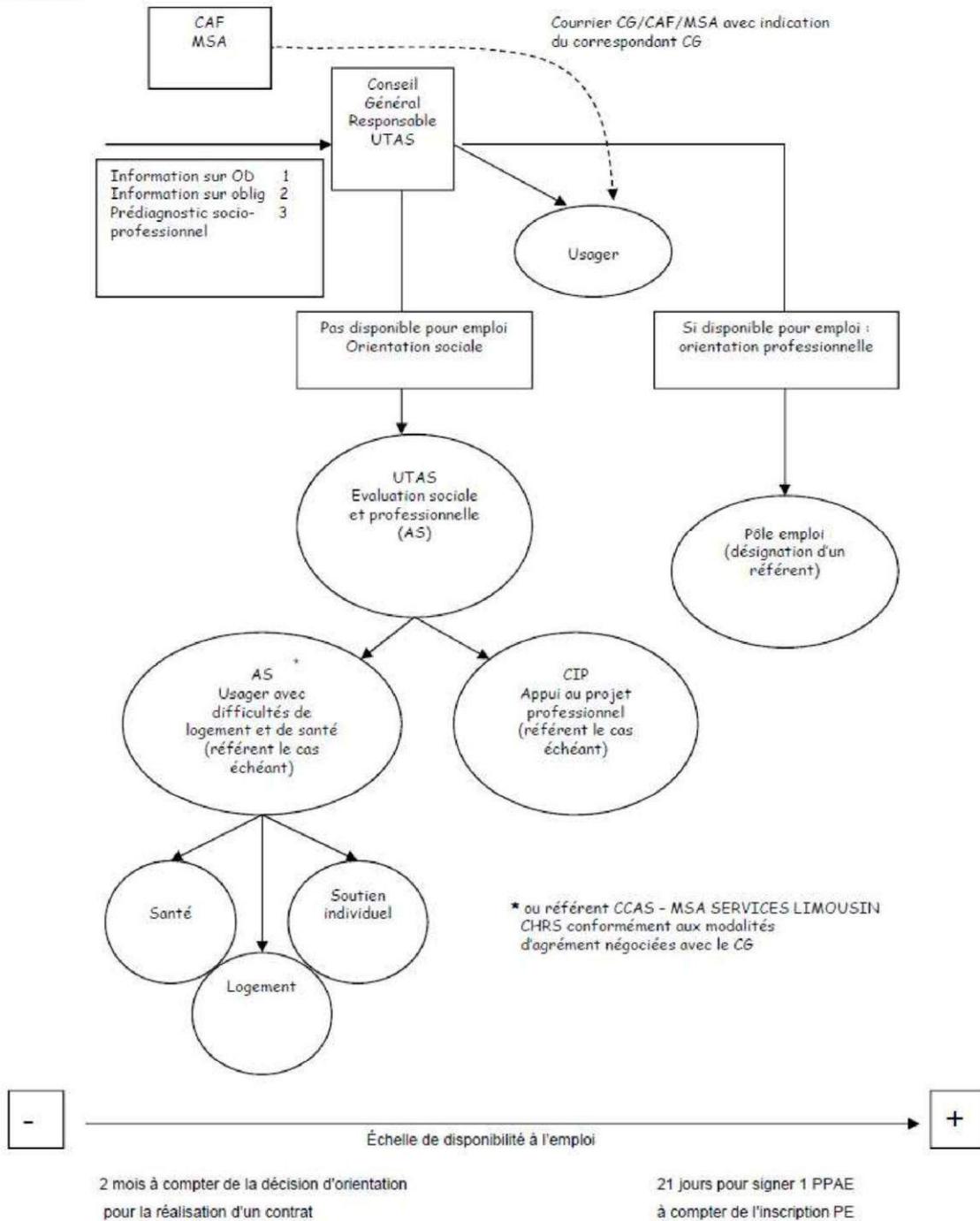
Conformément à la convention d'orientation, le département oriente⁹ vers le service social les bénéficiaires du RSA socle qui se trouvent éloignés de l'emploi. Par convention, le CCAS de Guéret accueille et accompagne les bénéficiaires du RSA socle dans le cadre d'un suivi social, principalement pour les personnes seules. Les bénéficiaires du RSA proches de l'emploi sont orientés vers Pôle Emploi. Un dispositif spécifique est mis en place pour les exploitants agricoles en partenariat avec MSA Services Limousin. Les personnes en dynamique d'emploi mais ayant des freins sociaux à lever sont orientés vers les chargés en insertion professionnelle du Conseil général, assurant un accompagnement socioprofessionnel. Les bénéficiaires du RSA peuvent également être orientés vers la Mission Locale et CAP EMPLOI. Le Conseil général de la Creuse dispose de 8 Chargés d'Insertion Professionnelle (CIP) au sein des 6 Unités Territoriales d'Action Sociale (UTAS). Ces CIP assurent le rôle de référent pour ces bénéficiaires dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle et dépendent des chefs de service des UTAS. Ces derniers sont répartis dans les 6 UTAS du territoire fonctionnant en 3 binômes à savoir La Souterraine-Bourgueuf, Guéret-Boussac et Aubusson-Auzances. En moyenne, un tiers des bénéficiaires du RSA est orienté vers une orientation professionnelle, un tiers vers un accompagnement socioprofessionnel et un tiers vers un suivi social. Le nombre d'orientations vers Pôle Emploi a toutefois tendance à augmenter en 2013 à près de 39%.

⁹ La décision d'orientation est prise par le chef de service d'UTAS, d'après un diagnostic socio-professionnel réalisé par la CAF et la MSA au moment de l'entrée dans le dispositif. Ce diagnostic peut être étoffé par une évaluation complémentaire réalisée à la demande du chef de service par l'assistant social polyvalent de secteur.

Schéma d'orientation des bénéficiaires du rSa



volet orientation – accompagnement organisation cible



Pôle Emploi :

L'agence de Pôle Emploi Guéret/La Souterraine regroupe 15 cantons, dont 11 sont gérés par l'agence de Guéret (UTAS de Bourgneuf, Guéret et Boussac) et 4 par La Souterraine (UTAS La Souterraine). A la tête de l'agence de Pôle Emploi de Guéret et du point relais de La Souterraine, on trouve un directeur. Les conseillers de l'agence de Guéret sont répartis sous l'autorité de 2 responsables d'équipes qui dirigent respectivement 11 et 12 conseillers. Les conseillers du point relais de La Souterraine sont quant à eux, placés sous l'autorité d'un seul responsable d'équipe qui dirige 7 conseillers.

L'agence de Pôle Emploi Guéret/La Souterraine dispose de 2 permanences délocalisées¹⁰, Bourgneuf (à raison d'une matinée tous les 15 jours) au centre Agora et à Boussac en mairie. Les rencontres faites dans les lieux de permanences se font sur rendez-vous.

L'agence d'Aubusson regroupe 10 cantons (UTAS d'Aubusson et d'Auzances), dispose d'un directeur, d'un responsable d'équipe et de 13 conseillers.

Cap Emploi :

L'association Perspectives et Emploi, portant Cap Emploi, dispose d'un directeur et de 3 conseillers situés à Guéret. Des lieux de rendez-vous délocalisés sont organisés dans des bureaux se trouvant dans les 2 Maisons de l'Emploi et de la Formation de La Souterraine (à raison d'un jour et demi en moyenne par semaine) et d'Aubusson (deux jours et demi par semaine). Des rendez-vous sont également organisés à Bourgneuf, Chambon et Boussac 1 fois par mois. Son rayonnement est départemental.

Mission Locale :

Cet organisme dispose d'un directeur et d'un chef de service qui dirigent 13 conseillères. La Mission Locale dispose d'un lieu d'accueil principal à Guéret, de 2 antennes situées dans les locaux des 2 Maisons de l'Emploi et de la Formation (La Souterraine et Aubusson) et de 15 lieux de permanences¹¹ (Ahun, St Vaury, Dun le Palestel, Le Grand Bourg, Bourgneuf, St Sulpice les Champs, Felletin, Crocq, Evaux les Bains, Chénérailles, Gouzon, Chambon sur Voueize, Boussac, Bonnat et Genouillac). Pour ces lieux de permanences, la fréquence moyenne d'intervention est d'1 fois par mois pour chaque lieu et de 3 fois par semaine pour Bourgneuf. Dans ces lieux de permanences, l'accueil se fait sans rendez-vous le matin et avec rendez-vous l'après-midi. Le territoire d'intervention de la Mission Locale est départemental.

¹⁰ Changement envisagé de ces lieux de permanences

¹¹ Remaniement des lieux de permanences à venir

B) - Moyens humains

Tableau récapitulatif départemental du nombre total de conseillers :

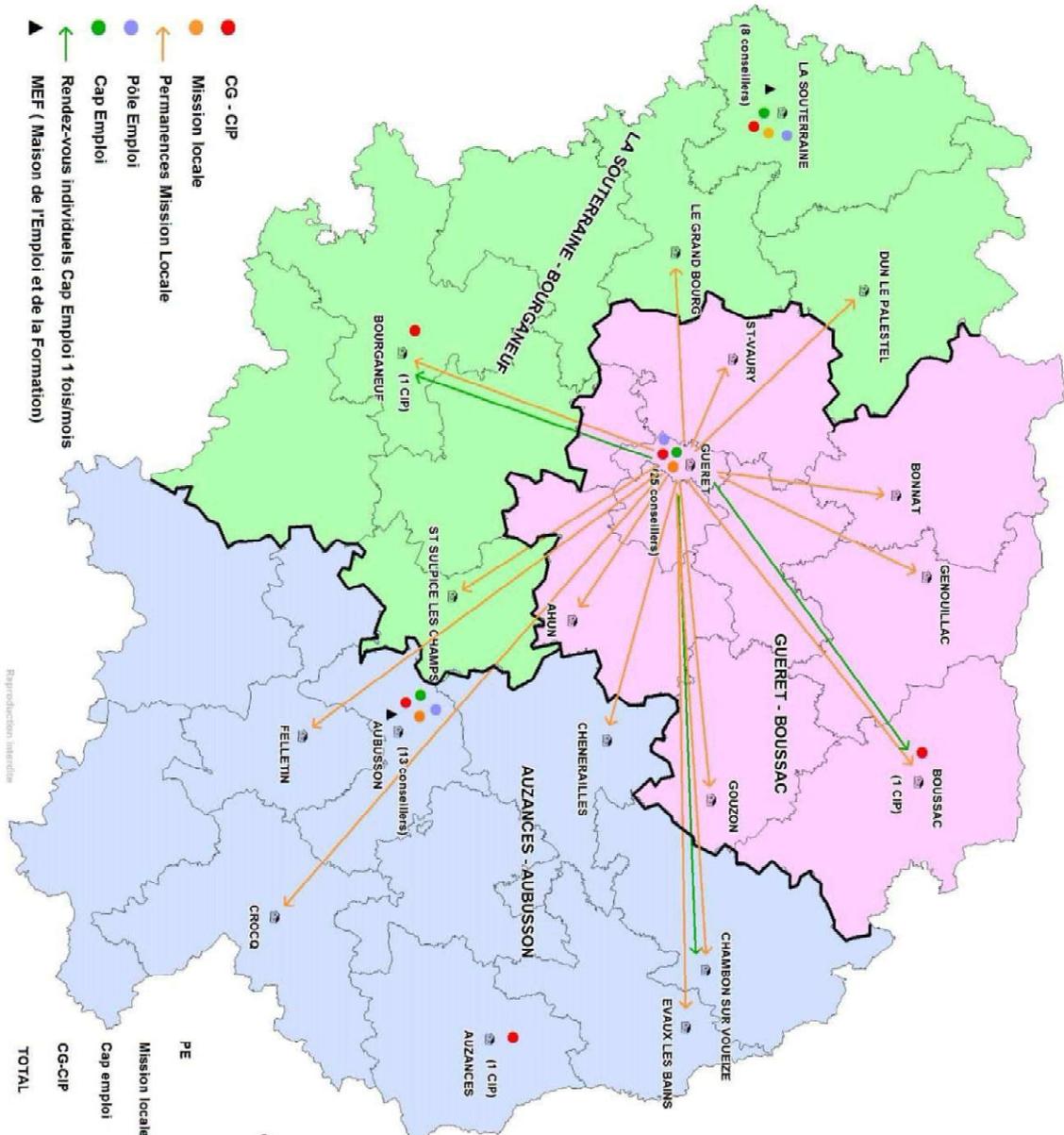
Prescripteurs :	Nombre de conseillers	Affectation géographique					
		<u>Guéret</u>	<u>La Souterraine</u>	<u>Aubusson</u>	<u>Boussac</u>	<u>Auzances</u>	<u>Bourganeuf</u>
Conseil général/CIP	8	2	1	2	1	1	1
Pôle Emploi	28	15	5	8	P.		P.
CAP Emploi	3	3	P.	P.	P.		P.
Mission Locale	10	5	2	3	P.		P.
Total	49	25	8	13	1	1	1

Sources : Pôle Emploi – Extraction IOP du 03/03/2014 – Mission Locale – Cap Emploi - Extraction données 2013 – CG 23

P. : Permanences

Répartition sur le territoire des conseillers emplois par regroupement d'UTAS (prescripteurs 2014)

Sources : ©IGN®, CG23-DIL®



- CG - CIP
- Mission locale
- Permanences Mission Locale
- Pôle Emploi
- Cap Emploi
- Rendez-vous individuels Cap Emploi 1 fois/mois
- ▲ MEF (Maison de l'Emploi et de la Formation)

Reproduction interdite

DIL - Groupe de travail
PTI publics insertion

Répartition sur le territoire creusois
des conseillers emplois (prescripteurs en 2014)

	GU	AUB	LS	BO	AZ	BGF
PE	15	8	5			
Mission locale	5	3	2			
Cap emploi	3					
CG-CIP	2	2	1	1	1	1
TOTAL	25	13	8	1	1	1

Auteurs : CG23-DIL, DILC, mai 2014

Sur 49 conseillers au total, 13 sont à temps partiel tous prescripteurs confondus (soit 26%). Concernant Pôle Emploi, sur un ensemble de 28 conseillers, certains ont seulement une mission d'accompagnement, d'autres gèrent des droits d'allocation et l'accompagnement, d'autres encore réalisent de l'accompagnement et de la prospection d'entreprise et enfin certains font de l'accompagnement et sont référent IAE. Parmi les 28 conseillers, 21 effectuent de la prospection d'entreprise.

C) - Nombre total de personnes accompagnées par prescripteur

Conseil général

Nombre de bénéficiaires du RSA accompagnés par les Chargés en Insertion Professionnelle par UTAS au cours de l'année 2013 :

	Total	UTAS de Bourgneuf	UTAS d'Auzances	UTAS de Boussac	UTAS de La Souterraine	UTAS de Guéret	UTAS d'Aubusson	Moyenne de personnes suivies par CIP
Nbre de personnes accompagnées durant l'année 2013	867	118	80	171	159	186	158	108
dont : personnes en cours d'accompagnement au 31/12/13	582¹³	77	67	87	96	131	115	72
Répartition en % des personnes accompagnées durant l'année 2013 en UTAS	100 %	13%	12%	15%	16%	23%	20%	

Sources : Conseil Général de la Creuse

43 % des personnes accompagnées par les CIP sont issues des UTAS de Guéret et d'Aubusson.

¹³ Solde entre le nombre total de personnes accompagnées et celui des personnes sorties. Ces 582 personnes représentent les personnes en cours d'accompagnement par les CIP au 31/12/2013.

Pôle Emploi

Nombre de personnes accompagnées par type d'accompagnement et par agence:

	Total de personnes accompagnées ¹² au 31/12/2013	%	Affectation géographique					
			Guéret		La Souterraine		Aubusson	
				%		%		%
Ensemble dont :	3 967	100%	1 932	49%	649	16%	1 386	35%
Suivi ¹³	1 605	40%	856	44%	309	48%	440	32%
Guidé ¹⁴	1 959	49%	890	46%	285	44%	784	57%
Renforcé ¹⁵	403	10%	186	10%	55	8%	162	12%

Source : Pôle Emploi – Extraction IOP du 03/03/2014

49 % des demandeurs d'emploi sont accompagnés par l'agence Pôle Emploi de Guéret, majoritairement dans un type d'accompagnement guidé. Pour Aubusson on trouve majoritairement de l'accompagnement guidé (57%) également.

¹² Entretien de suivi démarré : au maximum au 4ème mois suivant l'Entretien d'Inscription Diagnostic

¹³ L'accompagnement de suivi est destiné aux demandeurs d'emploi les plus proches du marché de l'emploi et dont l'autonomie dans la recherche est la plus grande.

¹⁴ L'accompagnement guidé est destiné aux demandeurs d'emploi qui ont besoin d'être appuyés par leur conseiller référent dans la recherche d'emploi, notamment à travers des contacts dont la nature et la fréquence sont personnalisées.

¹⁵ L'accompagnement renforcé est destiné aux demandeurs d'emploi qui ont besoin d'être fortement accompagnés par leur conseiller référent.

Portefeuille du conseiller référent Pôle Emploi par type d'accompagnement en 2013 :

	Affectation géographique			Total
	<u>Guéret</u>	<u>La Souterraine</u>	<u>Aubusson</u>	
<u>Accompagnement suivi :</u>				
Nombre de conseillers	5	2	2	9
Nombre de personnes accompagnées	856	309	440	1 605
Moyenne de personnes accompagnées par conseiller	171	154,5	220	178
<u>Accompagnement guidé :</u>				
Nombre de conseillers	7	2	4	13
Nombre de personnes accompagnées	890	285	784	1 959
Moyenne de personnes accompagnées par conseiller	127	142	196	151
<u>Accompagnement renforcé :</u>				
Nombre de conseillers	3	1	2	6
Nombre de personnes accompagnées	186	55	162	403
Moyenne de personnes accompagnées par conseiller	62	55	81	67

Source : Pôle Emploi – Extraction IOP du 03/03/2014

En fonction du type de suivi, Pôle Emploi s'est fixé un seuil maximal de personnes à suivre par conseiller. Ainsi, la taille indicative du portefeuille pour l'accompagnement suivi du conseiller référent est située dans une fourchette comprise entre 200 et 350 demandeurs d'emploi. Pour l'accompagnement guidé elle est comprise entre 100 et 150 et pour l'accompagnement renforcé de 70 demandeurs d'emploi au plus¹⁶.

L'agence d'Aubusson dépasse de 30% le maximum prévu par Pôle Emploi en matière de suivi des demandeurs d'emploi pour un accompagnement guidé et de 15% pour l'accompagnement renforcé.

¹⁶ Assemblée Nationale, Rapport d'information – Pôle Emploi et le service public de l'emploi

Cap Emploi

Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Département de la Creuse	Moyenne de personnes accompagnées par conseillers
Nombre de personnes accompagnées en 2013	614	205
Nombre de personnes en cours d'accompagnement au 31/12/2013	386	129

Source : Cap Emploi – Extraction données Excel 2013

Cap Emploi a accompagné 614 personnes en 2013 dont 231 ont été nouvellement accueillies et 386 étaient en démarche d'accompagnement. Tous les 3 mois, la personne accompagnée a au moins un entretien individuel physique. La durée moyenne d'un accompagnement est de 15 mois. Cette durée va dépendre de la situation de la personne à accompagner, certaines peuvent l'être sur une durée de 4 ans contre quelques mois pour d'autres.

Mission Locale

	Total nombre de jeunes en contact¹⁷ du 01/01/2013 au 31/12/2013	Affectation géographique des jeunes en contact pour l'année 2013 au lieu d'accueil principal (Guéret) et dans les 2 MEF²⁰ (Aubusson/La Souterraine)		
		Guéret	Aubusson	La Souterraine
Ensemble	2053	653	160	219
%	100 %	32 %	8 %	11 %

Source : Mission Locale – Extraction données 2013

1 021 personnes ont été accueillies hors de ces principaux sites, soit la moitié des jeunes concernés. Sur 2 053 contacts, 1 745 jeunes ont été reçus au moins une fois dans le cadre d'un entretien individuel ou d'une action collective. La Mission Locale connaît une augmentation importante du nombre de contacts en 2013. Ceux-ci s'élevaient à 1 747 en 2012. Ainsi, en 2013, 26% des jeunes creusois ont été en contact avec la Mission Locale dont 803 jeunes pour la première fois.

On observe ainsi que les modalités de suivi, l'organisation, le nombre de personnes accompagnées par chaque conseiller sont très variables en fonction des institutions. Cependant l'ensemble des prescripteurs intervient sur un territoire à rayonnement départemental.

¹⁷ Les jeunes sont dits en contact sur une période donnée lorsqu'ils ont été en relation, au moins 1 fois, avec la Mission Locale et, éventuellement par l'intermédiaire d'un tiers, et ce par quelque moyen que ce soit : entretien individuel, atelier, information collective, téléphone, lettre... ²⁰ Maison de l'Emploi et de la Formation

D) - Caractéristiques (sexe, âge, niveau de qualification et par statut) du public accompagné

Conseil Général

➤ Répartition par sexe, âge et niveau de qualification :

	Nombre de personnes en cours d'accompagnement au 31/12/2013	%
Ensemble	582	100%
Femmes	239	41%
Hommes	343	59%
Tranche d'âge :		
[15-24 ans]	41	7%
[25-44 ans]	331	57%
[45-54 ans]	154	26,5%
[55-64 ans]	53	9%
[65 ans ou plus]	3	0,5%
Niveau de diplôme obtenu :		
Niveau VI (6ème à 4ème ou formation préprofessionnelle d'1 an)	121	20,8%
Niveau V bis (3ème ou 4ème techno ou <terminale)	154	26,5%
Niveau V (CAP, BEP)	145	24,9%
Niveau IV (validés baccalauréat)	102	17,5%
Niveau III (Bac+2)	32	5,5%
Niveau II et I (diplômes>Bac+2)	28	4,8%

Source : bilan intermédiaire dans le cadre du FSE de l'action d'accompagnement des CIP du public bénéficiaire du rSa du 1^{er} /01 au 31/12/2013

Le profil des bénéficiaires du RSA accompagnés par les CIP se caractérise par une majorité d'hommes (59%) qui ont entre 25 et 44 ans (57%) et ayant un faible niveau de qualification (72,2% ont un niveau VI, Vbis et V). 36 % des personnes accompagnées ont + de 45 ans.

➤ Statut du public accompagné par les CIP :

	Personnes accompagnées [au 31/12/2013] ayant le statut de	%
Bénéficiaires du rSa	582	100%
Demandeurs d'emploi	237	41%
Inscrits depuis + d'1 an	154	
Inscrits depuis - d'1 an	83	
Personnes handicapées	21	3,60%
Autres	324	56%

Alors que parmi les personnes accompagnées par Pôle Emploi 11,3% sont des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (travailleurs handicapés), ce public ne représente que 3,6% des personnes accompagnées par les CIP.

26% du public accompagné par les CIP étaient des demandeurs d'emploi de longue durée à l'entrée du dispositif.

Source : bilan intermédiaire dans le cadre du FSE de l'action d'accompagnement des CIP du public bénéficiaire du rSa du 1^{er} /01 au 31/12/2013

Pôle Emploi :

➤ Les caractéristiques du public accompagné par Pôle Emploi réparti par âge et ancienneté d'inscription :

	Nombre de personnes accompagnées en 2013	%	Affectation géographique					
			<u>Guéret</u>	%	<u>La Souterraine</u>	%	<u>Aubusson</u>	%
<u>Ensemble</u>	3 967	100%	1 932	100%	649	100%	1386	100%
< 26 ans ¹⁸	415	10%	212	11%	69	11%	134	10%
26 - 49 ans	2 166	55%	1 061	55%	362	56%	743	54%
> = 50 ans	1 386	35%	659	34%	218	34%	509	37%
<u>Ancienneté</u>								
< 12 mois	1 518	38%	727	38%	284	44%	507	37%
12 - 23 mois	1 089	27%	568	29%	154	24%	367	26%
> = 24 mois	1 360	34%	637	33%	211	33%	512	37%

Source : Pôle Emploi – Extraction IOP du 03/03/2014

La tranche d'âge des 26 – 49 ans représente 55% des demandeurs d'emploi accompagnés par Pôle Emploi. 61 % des personnes accompagnées sont inscrites depuis + d'1 an sur la liste des demandeurs d'emploi. L'agence d'Aubusson possède le plus haut taux de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans (37%) et le plus haut taux de chômage longue durée (63%) parmi les personnes accompagnées.

¹⁸ Hors co-traitance avec la Mission Locale

D'une manière générale, 62.2% des demandeurs d'emploi (quel que soit la structure qui l'accompagne) en Creuse, au 31 décembre 2013 disposait d'une qualification inférieure ou égale au niveau V, contre 57,2% au niveau régional et 56% au niveau national (*source Pôle Emploi*).

- Les statuts des personnes accompagnées par Pôle Emploi répartis par site- Année 2013 :

	nombre de personnes accompagnées	%	<u>Guéret</u>	%	<u>La Souterraine</u>	%	<u>Aubusson</u>	%
Ensemble	3 967	100%	1 932	100%	649	100%	1 386	100%
Bénéficiaires de minima sociaux	1 704	43%	848	44%	240	37%	616	44%
BOE ¹⁹	449	11%	257	13%	48	7%	144	10%
Bénéficiaires du rSa	649	16%	300	16%	91	14%	258	19%
Autres	1 165	29%	527	27%	270	42%	368	27%

Source : Pôle Emploi – Extraction IOP du 03/03/2014

43% des personnes accompagnées par Pôle Emploi sont bénéficiaires de minima sociaux²⁰ hors RSA et 16% sont bénéficiaires du rSa, au total 59,3% des personnes accompagnées. A titre de comparaison, au niveau national, l'assurance chômage couvre en moyenne 6 demandeurs d'emploi sur 10²¹.

¹⁹ Hors co-traitance avec Cap Emploi

²⁰ AAH, ASS, ATA, ASPA et autres hors rSa.

²¹ Cf. *Les besoins des demandeurs d'emploi et des employeurs*, avril 2014, Etudes et statistiques Pôle Emploi.

Cap Emploi :

- Répartition par sexe, âge et niveau de qualification :

	Nombre de personnes nouvellement accueillies en 2013	%
Ensemble dont :	231	100%
Hommes	141	61%
Femmes	90	39%
Age :		
< 26 ans	10	4,3%
26 à 49 ans	132	57,3%
50 et +	89	38,4%
Niveau de qualification :		
VI	49	21,3%
V bis	10	4,27%
V	124	53,7%
IV	32	14%
I à III	15	6,7%

Cap Emploi en 2013 a accompagné 386 personnes dont 231 nouvelles.

Le profil des personnes reçues par les conseillers de Cap Emploi se caractérise par une majorité d'hommes (61%) ayant entre 26 et 49 ans (57,3%) avec un faible niveau de qualification (79% ont un niveau VI, V bis et V).

Tous sont bénéficiaires de la RQTH.

Source : Cap Emploi – Extraction données Excel 2013

- Répartition par ancienneté d'inscription en tant que demandeur d'emploi :

	Nombre de personnes accompagnées en 2013	%
Demandeurs d'emploi	347	90%
< 6 mois	215	56%
de 6 à 12 mois	42	11%
de 12 à 24 mois	28	7%
2 ans et +	34	9%

Source : Cap Emploi – Extraction données Excel 2013

Mission Locale :

Répartition par sexe et niveau de qualification

	Nombre de jeunes en contact en 2013	%
Ensemble	2 053	100%
Hommes	1 059	52%
Femmes	994	48%
Niveau de qualification		
VI	140	7%
Vbis	258	13%
V	695	34%
IV	430	21%
III	82	4,0%
II	23	1,1%
I	5	0,2%

Source : Mission Locale – Extraction données 2013

54% des jeunes accompagnés par la Mission Locale ont un faible niveau de qualification (niveau VI, Vbis et V).

Statuts des jeunes accompagnés par la Mission Locale en 2013 et 2012 :

	Jeunes en contact [du 01/01/2013 au 31/12/2013] ayant le statut de	%	Jeunes en contact [du 01/01/2012 au 31/12/2012] ayant le statut de	%
Ensemble	2053	100%	1 747	100%
Demandeurs d'emploi ²²	242	12%	293	14%
Bénéficiaires du rSa ²³	30	1%	23	1%

Source : Mission Locale – Extraction données 2013

Le faible nombre de bénéficiaires du RSA parmi les publics en contact est principalement lié aux conditions d'âge nécessaires pour bénéficier du RSA.

²² Jeunes inscrits comme demandeur d'emploi et pour lesquels Pôle Emploi propose un accompagnement à la mission locale car plus adapté à leurs difficultés

²³ Jeunes orientés par les services du Conseil général de la Creuse

Synthèse des accompagnements par prescripteur en 2013 :

Tableau récapitulatif du nombre de personnes accompagnées par prescripteur :

Du 01/01/2013 au 31/12/2013	<u>Conseil général</u>	<u>Pôle Emploi</u>	<u>CAP Emploi</u>	<u>Mission Locale</u>	Total
Nombre de personnes accompagnées	867	3 967	614	2 053	7 501
Dont BrSa	867	649	Nd	30	1 546
% BrSa accompagnés	100%	16%	Nd	1%	21%

En 2013, sur les 2.656 bénéficiaires du RSA tenus à accompagnement (soit socle et socle + activité), 58% ont bénéficié d'un accompagnement professionnel ou socio-professionnel et 42 % d'un accompagnement social.

Malgré la diversité des indicateurs employés par les différents prescripteurs, voire l'absence de données permettant d'évaluer l'éloignement à l'emploi, les publics accompagnés paraissent partager des caractéristiques communes : **faibles qualifications** (le taux de faibles niveaux de qualification varie de 54 à 79% selon les prescripteurs). A titre de comparaison, il est de 56% en moyenne dans la population des demandeurs d'emploi au niveau national (*source Pôle Emploi*), **nombre important de bénéficiaires de minima sociaux, chômage de longue durée**, augurant un cumul de difficultés sociales et professionnelles.

E) Les sorties positives

Les sorties positives définies au sens du Fonds Social Européen (FSE) prennent en compte : les créations d'activité, l'accès à un emploi temporaire, durable, à un contrat aidé, à une VAE et toute entrée en formation même non qualifiante.

Conseil Général/CIP :

Répartition par type de sortie :

	Répartition des sorties	%
Total de sorties	301	
Dont sorties positives :	143	100%
Emploi	102	
Emploi temporaire ou saisonnier (- de 6 mois)	43	29%
Emploi durable (+ de 6 mois)	26	18%
Emplois aidés	33	23%
Formation dont :	12	
Formation qualifiante	11	9%
Formation certifiée	1	
Formation scolaire	0	
Accès à une VAE	1	1%
Création d'une activité	20	14%
Autres sorties positives	8	5,6%

Sur un ensemble de 867 personnes accompagnées, 301 personnes sont sorties du dispositif, soit 35%.

Sur un ensemble de 301 sorties, 143 sont des sorties positives (au sens du - FSE) soit **48%**.

Les emplois courts représentent la majorité des sorties positives (29%).

Source : bilan intermédiaire dans le cadre du FSE de l'action d'accompagnement des CIP du public bénéficiaire du rSa du 1er /01 au 31/12/2013

Pôle Emploi :

Sorties enregistrées au mois de Février 2014 :

	Creuse	Bassin de Guéret/La Souterraine	Bassin d'Aubusson
Entrées	564	418	146
Sorties	658	464	194
Dont reprise d'emploi	113	75	39
%	17%	16%	20%

Source : Pôle Emploi – Repères et Analyses – Situation du marché du travail du département de la Creuse – Février 2014- NB. Données autres types de sorties indisponibles

Cap Emploi :

Répartition par type de sorties:

	Sorties	%
Total sorties :	459	100%
Emplois :	210	
Contrats de - de 6 mois	113	25%
Contrats de + de 6 mois	97	21%
Emplois aidés	41	9%
Création d'activité²⁴	7	2%
VAE	0	0%
Accès formation		
Remise à niveau qualification	41	9%
Professionnalisante et qualifiante	65	14%
Formation pré-qualifiante ou qualifiante	95	21%

21% des sorties sont des contrats de + de 6 mois et 44% sont axées sur les formations.

Source : Cap Emploi – Extraction données Excel 2013

²⁴ Les auto-entrepreneurs ne sont pas comptabilisés

Mission Locale :

Répartition par type de sorties :

	Nombres de contrats signés²⁵	%
Total de sorties positives	2 004	100%
Emplois aidés	146	7%
Emplois	1 351	67%
CDD	716	36%
Intérim	419	21%
Contrat saisonnier	83	4%
Autre contrat de travail	23	1%
CDI	110	5,5%
Formation	507	25%

Sur un ensemble de 2 004 contrats d'emploi/formation signés, 67,4% concernent des emplois classiques dont 5,5% sont des contrats à durée indéterminée (CDI).

Source : Rapport d'activité de 2013 - Mission Locale

La diversité des indicateurs ainsi que des modes de fonctionnement mais également de la spécificité des outils d'insertion en terme de contrats et formations rend les comparaisons difficiles même si l'on peut noter des résultats encourageants pour l'ensemble des prescripteurs, notamment au regard des difficultés rencontrées par les publics accueillis.

²⁵ Sur ces 2004 contrats signés, un jeune peut être concerné par plusieurs contrats.

1.2.2- Les dispositifs d'insertion

A- La formation

La Creuse est couverte par le dispositif Portail Limousin Formation mis en place par la Région Limousin. Ce périmètre régional est composé de 8 zones urbaines et rurales. Une permanence est mise en place pour chaque prestation (formateur ou équipe de formateurs présents pendant 3,5 heures pour l'accueil, le positionnement et la formation). L'orientation par un prescripteur est obligatoire et ouverte à l'ensemble des acteurs concernés. Les chargés en insertion professionnelle du Conseil général peuvent donc prescrire directement un accompagnement, sur la base d'une fiche de prescription, sans passer par Pôle Emploi, ce qui n'est pas le cas avec les autres dispositifs, qu'il s'agisse de la formation, comme « Compétences Clés » ou l'orientation vers les ateliers et chantiers d'insertion. Les critères relatifs au public sont suffisamment larges : salariés sur leur temps libre, demandeurs et chercheurs d'emplois ayant un projet professionnel, maîtrise de la langue française a minima au niveau de l'écrit et de la communication orale (niveau A1 exigé). Les prescripteurs sont associés au bilan de chaque « pass' » et disposent d'informations en retour des responsables de formation sur les suivis individuels et les éventuelles difficultés rencontrées.

L'offre de service de formation de la Région dans le cadre de Portail Limousin Formation est composée de 4 outils principaux nommés « Pass' » :

1) Pass'Parcours :

Enjeu : accompagner les personnes dans la construction des étapes préalables à la formation et faire le lien avec les prescripteurs. Il s'agit de faciliter l'accès des personnes aux prestations de Portail. L'objectif est de donner une information de premier niveau pour l'accès à Portail. C'est le rôle du **conseiller parcours** qui reçoit les personnes qui le désirent en entretien. Il intervient en lien étroit avec le prescripteur. Il a un rôle d'information centrale sur les 4 Pass', et fait le lien avec les coordonnateurs de chaque Pass'. Ce n'est pas une étape obligatoire, sauf pour les personnes ne disposant pas de prescripteur défini. Autres missions du conseiller :

*Maîtriser les flux entre les différents Pass'.

*Etre un lien avec les services centraux de la Région en l'alertant dans le cas où des besoins se révèlent importants à un moment donné sur une zone géographique particulière.

Le conseiller a donc un rôle de coordination et de régulation important, contribuant à replacer la logique de parcours au centre du processus de formation, dimension essentielle pour les publics qui demeurent éloignés de la formation et de l'apprentissage.

2) Pass'Projet : ce module concerne uniquement un public en recherche d'emploi sur prescription.

Enjeu : aider à l'élaboration et à la validation d'un projet professionnel et d'un plan d'actions réaliste en s'appuyant notamment sur des périodes de stages en entreprise.

3) Pass'Linguistique :

Enjeu : viser la maîtrise de la langue française (écrite et orale) dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et du Français Langue Etrangère.

Des permanences sont déterminées à l'avance en début d'année par les organismes de formation retenus.

4) Pass'Préparatoire :

Enjeu : Acquérir des savoirs de base professionnels

Composé de 4 modules : français pro / maths pro / numérique pro et anglais pro. Un test de positionnement est réalisé pour déterminer le niveau de la personne.

Couverture géographique : Les services de la Région appliquent un critère de 30 minutes de déplacement maximum entre le lieu d'habitation du stagiaire et le lieu de formation. Les principaux sites de formation sont Guéret, La Souterraine, Aubusson et Bourgneuf mais les prescripteurs sont invités à faire part des besoins repérés sur les territoires pour adapter les lieux de formation : un point est fait tous les 3 mois afin de coordonner les besoins avec le conseiller parcours.

Les opérateurs sont : pour le Pass'Préparatoire : GRETA Creuse sur les sites de Guéret et La Souterraine, Aubusson, Bourgneuf. Pour le Pass'Linguistique : FJT HORIZON JEUNES sur les sites de Guéret, La Souterraine, Bonnat, Dun Le Palestel, Boussac, Parsac, Chambon sur Voueize, Auzances, Bénévent l'Abbaye, Saint Sulpice Le Guérétois, Aubusson et Bourgneuf. Pour le Pass'Projet : ACTIONS ENTREPRISES à Guéret, La Souterraine, Boussac, Dun Le Palestel et, pour le sud Creuse, le CLAF à Aubusson et Aun. Pour le Pass'Parcours : FEL à Guéret, La Souterraine, Boussac, Aubusson et Bourgneuf.

Dans le domaine des formations techniques, la Région a mis en place des dispositifs – **Centres Permanents Spécialisés (CPS) et Parcours de Formation Professionnels Accompagnés (PFPA)** – pour les demandeurs d'emploi, qui comportent quatre types de prestations :

- **Les parcours de détermination** qui permettent de confirmer, d'affiner ou d'infirmier un projet de formation ;
- **Les parcours de formation professionnalisants** qui permettent aux personnes déjà titulaires d'une qualification ou d'une expérience professionnelle, d'obtenir des connaissances et compétences complémentaires afin de leur permettre l'accès à des emplois identifiés ;
- **Les parcours de formation pré-qualifiants** qui permettent, soit l'acquisition de compétences techniques permettant l'accès direct à l'emploi ou la signature de contrats en alternance, soit l'accès à une formation qualifiante lorsque la personne n'a pas les pré-requis pour celle-ci ;
- **Les parcours de formation certifiants** qui visent l'obtention d'une certification (diplôme, titre ou certificat dûment reconnus) facilitant l'accès ou le retour à un emploi durable.

Quatre CPS sont implantés en Creuse : dans les domaines de l'agriculture, l'aide à la personne, du bâtiment et du tertiaire administratif. Le PFPA est organisé par l'AFPA sur Guéret, il propose des formations dans les métiers de l'automobile, l'entreposage et la logistique, le commerce, le secrétariat et la comptabilité, l'hygiène et la sécurité.

En Creuse, la Région soutient également :

- Des Centres de Formation d'Apprentis (CFA) dans les domaines de l'Agriculture, du Bâtiment, de la Cuisine-Restaurant et de la Vente ;
- Un Institut de Formation aux fonctions d'Aide-Soignant et d'Infirmier sur Guéret.

B- La mise en activité par l'Insertion par l'Activité Economique, les contrats aidés et la clause d'insertion sociale

L'insertion par l'activité économique

Carte de l'offre d'insertion par l'activité économique en Creuse



La Creuse est relativement bien couverte par les structures de l'insertion par l'activité économique de type Chantiers d'Insertion, les autres structures du type entreprise d'insertion (4 structures en Creuse), association intermédiaire, Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) sont bien moins développées en Creuse. Il n'existe pas d'ETTI au niveau du département et un projet d'Association Intermédiaire est à l'étude. 2 Groupements d'Employeurs pour l'Emploi, l'Insertion et la Qualification (GEIQ) existent sur la Creuse : un dans le domaine du bâtiment et un autre dans le domaine agricole. Ce dernier a été créé à l'initiative de la MSA au niveau régional pour répondre aux besoins de main d'œuvre des exploitants agricoles tout en offrant des parcours de professionnalisation. En moyenne, l'antenne creusoise du GEIQ Agricole accompagne 15 contrats en alternance. Une convention a été conclue avec le Conseil général et chacun des deux GEIQ pour encourager à l'emploi les bénéficiaires du rSa socle.

Il existe toutefois un certain déséquilibre, l'ouest du département étant mieux pourvu que le sud et l'est. Une partie du territoire ne dispose pas de ce type d'offre. Les supports d'activité sont relativement diversifiés et comprennent de l'entretien de petit patrimoine rural (ADPBC, CBE/PPE, Horizon jeune, FEL), du maraîchage (Saintary, Traces de Pas), transformation de palettes (Sostra'palettes), réparation de jouets, repassage, couture, friperie (clinique du jouet, les petites mains du Limousin), réparation et location de deux roues (VCTT), recyclage et traitement de déchets (le Relais, La boîte à papiers), reliure et réparation de livres (la Clinique du livre).

Des commissions de suivi sont organisées dans chaque structure, trois fois par an en présence des prescripteurs.

Les chantiers d'insertion rencontrent des difficultés économiques, liées à l'activité mais aussi des difficultés de gestion, notamment en termes de trésorerie et de fonds propres. Une étude sur l'ensemble des structures a été menée en 2012 et 2013²⁶ afin de les doter d'outils de pilotage adaptés. Le Conseil général a adopté un plan de soutien au secteur le 24 mai 2013. Toutefois, la réforme de l'insertion par l'activité économique intervenue en 2014 a remis en cause le travail entrepris, tant au niveau de la gouvernance institutionnelle qu'au niveau financier. Une nouvelle phase d'étude est enclenchée en juin 2014 avec le Dispositif Local d'Accompagnement afin de permettre aux structures de faire face à ce nouveau contexte. La mobilisation du Fonds Social Européen est un élément sensible à prendre en compte. Par ailleurs, les cofinancements apportés aux chantiers d'insertion dans le cadre du FSE restent à stabiliser juridiquement. Les chantiers d'insertion doivent désormais être en capacité d'augmenter leurs ressources de production. Or, ces structures accompagnent des personnes en grande difficulté.

La coordination des différents acteurs intervenant dans ce secteur reste à construire car il demeure difficile d'identifier les cohérences et logiques de parcours à l'œuvre entre prescripteurs, chantiers et usagers. Ainsi, les projets professionnels des salariés en insertion peinent à se formaliser et le taux de sortie pour l'année 2013 n'atteint pas 31% de sorties positives. Il est à noter que les activités support des chantiers attirent peu les femmes qui bénéficient moins de ce type de dispositif (37% des salariés en insertion en 2013).

Les contrats aidés

Les contrats aidés sont largement mobilisés également hors secteur de l'insertion par l'activité économique et font l'objet d'un partenariat étroit entre les différents acteurs concernés. Des cellules opérationnelles conduites par les services de l'Etat sont tenues à un rythme bi-mensuel. Les emplois d'avenir ont été largement déployés en Creuse. En 2013, 220 contrats ont été établis sur les 1162 que comptaient la région, soit 19% des réalisations. 712 Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) ainsi que 45 Contrats Initiative Emploi (CIE) ont également été réalisés par l'ensemble des prescripteurs. La priorité donnée aux emplois d'avenir fait baisser le poids des embauches en CAE.

A l'initiative du Conseil général, un partenariat a été mis en place avec les différents prescripteurs, l'ARS, la DIRECCTE et les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes. Pour 2014, ce sont 90 postes qui ont été ouverts, soit 51 CAE et 39 EAV auprès de 30 établissements situés sur l'ensemble du département.

²⁶ « Situation économique et financière des SIAE- perspectives individuelles et collectives »
Etude commandée par le Dispositif Local d'Accompagnement et réalisée par E2S conseil et Formation

Le secteur médico-social représente en effet un important pourvoyeur d'emploi du territoire. Cette action constituera un support pour l'expérimentation des contrats aidés à venir pour laquelle le département a été retenu. Au-delà de l'approche quantitative, la question de l'accompagnement et de la dynamique de montée en compétences des salariés accueillis est un enjeu majeur.

La clause d'insertion sociale

Initialement portée par la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Ouest Creuse, la clause d'insertion sociale a été développée par le Département à compter de mars 2013 par le recrutement d'une facilitatrice. Sa mise en œuvre est partenariale : outre les maîtres d'ouvrage et les entreprises attributaires des marchés, l'ensemble des prescripteurs, chantiers d'insertion, Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification mais également les entreprises de travail temporaire du département sont associés à la mise en œuvre du dispositif. Deux marchés publics article 30 ont été conclus, deux marchés article 15 et six marchés articles 14 ont été et/ou sont mis en œuvre.

Définition des articles 14, 30 et 15 du Code des Marchés Publics (CMP) :

L'insertion comme condition d'exécution du marché (article 14 du CMP) :

Le choix de l'entreprise ne se fait pas sur des critères d'insertion de publics en difficulté : les critères d'attribution du marché restent la valeur technique, le prix, le coût de maintenance, le délai de réalisation, etc. Simplement, l'entreprise qui soumissionne s'engage, si elle est retenue, à réserver une part des heures de travail générées par le marché, à la réalisation d'une action d'insertion. Prévu à l'article 14 du code des marchés publics (CMP), ce dispositif est connu sous l'appellation de « clause d'insertion » ou de « clause d'insertion et de promotion de l'emploi ».

Les marchés de services de qualification et d'insertion professionnelle (article 30 du CMP) :

A défaut de contribuer à la création d'un chantier d'insertion, une collectivité peut toujours acheter une prestation d'insertion par le biais d'un marché de services de qualification et d'insertion professionnelle. Il s'agit de services réalisés sous la forme de prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi, de formations ou d'expériences pré qualifiantes, qualifiantes ou certifiantes, et destinées aux jeunes sans emploi, aux personnes rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi, aux personnes handicapées (décret no 2001-806 du 7 septembre 2001). Le marché a pour objet l'achat d'une prestation d'insertion sociale et professionnelle qui prend appui sur une activité support de la démarche d'insertion.

Les marchés réservés (article 15 du CMP) :

Certains marchés ou certains lots d'un marché peuvent être réservés à des entreprises adaptées (anciens ateliers protégés) ou à des établissements et services d'aide par le travail (ESAT, anciens C.A.T), lorsque la majorité des travailleurs concernés sont des personnes handicapées qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

Ce dispositif s'inscrit dans un travail en réseau de l'ensemble des facilitatrices de la région, renforçant l'efficacité de la clause par une pluralité d'approches et d'expertises mais aussi par une harmonisation des pratiques permettant de préfigurer une forme de guichet unique régional. Une étude, commandée par la DIRECCTE, est actuellement en cours afin de déterminer les axes de progression du dispositif en faveur de l'insertion des publics.

C) Les actions d'insertion du Programme Départemental d'Insertion (PDI)

Dans le cadre du PDI (Programme Départemental d'Insertion) prévu par la loi mettant en place le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et récapitulant l'ensemble des actions d'insertion financées par le Conseil général, différentes actions ont été mises en place pour la levée des freins sociaux à l'emploi, parmi lesquelles : (hors aides financières)

***Des actions de remobilisation sociale :**

Les ateliers des PARI (Pôles d'Accueil et de Remobilisation Individualisés) sont bien implantés sur l'ensemble du territoire creusois, ils consistent à :

- Mobiliser, dynamiser, accompagner les personnes en vue d'une insertion durable.
- Valoriser l'image de soi et développer son autonomie.
- Rompre l'isolement social.

Cette action a pour objet d'impulser dans le cadre d'une démarche collective, les projets individuels des participants, de valoriser l'expression des bénéficiaires du rSa, de favoriser la mixité sociale et de proposer des projets collectifs d'utilité sociale qui vont permettre à chacun de reprendre confiance en ses capacités au regard des services offerts à la collectivité.

Les PARI concernent toutes les personnes en difficulté d'insertion.

Ces ateliers permettent de travailler sur :

- La restauration de l'image de soi et la dignité de la personne
- L'éducation à la santé
- L'accès à l'offre culturelle et associative
- La mobilité
- La lutte contre l'illettrisme.

Toutefois, l'accès à ce dispositif est assez inégal sur le territoire. Si les Pôles d'Accueil de Remobilisation vers l'Insertion (PARI) de La Souterraine et de Guéret permettent une socialisation effective, l'action est à reconfigurer à Aubusson et Bourgueuf afin de mieux répondre aux besoins des publics. Un PARI itinérant s'est également mis en place à l'est du département.

Le nombre total de participants aux PARI pour l'année 2011 était de 62 personnes, en 2012 : 93 et en 2013, 116 personnes.

***Les actions de levée des freins sociaux :**

- en matière de mobilité : les Pôles Ressources Mobilité (PRM)

L'absence de mobilité représente un frein désormais bien identifié et reconnu par l'ensemble des acteurs de l'insertion. Les problèmes rencontrés sont d'origine sociale, psychologique, cognitive, économique. L'idée de créer le PRM est née de ces constats partagés et figurait à ce titre dans le premier Pacte Territorial d'Insertion. Les PRM ont débuté leur action au 1^{er} janvier 2013.

Les PRM, implantés sur cinq territoires différents et par des porteurs différents ont pour mission de :

- Centraliser les informations sur la mobilité ;
- Faciliter l'accès à des solutions mobilité pérennes et adaptées aux besoins des personnes ;
- Accompagner à la mobilité ;

- Repérer les besoins et attentes pour faire évoluer de manière constante les dispositifs existants.

Chaque PRM assure un accueil de proximité des publics en difficulté de mobilité orientés par les UTAS mais aussi Pôle Emploi, la Mission Locale et CAP Emploi. L'accompagnement est assuré par des conseillers mobilité. Des ateliers « mobilité » permettent de répondre de manière concrète aux problématiques rencontrées par les bénéficiaires.

Bilan de cette action expérimentale au 31/07/2014: depuis le 1^{er} décembre 2013, 177 personnes ont été accueillies, accompagnées ou ont participé à un atelier mobilité sur l'ensemble des 5 Pôles Ressources Mobilité.

Tableau récapitulatif :

	Guéret	Bourganeuf	Auzances	Aubusson	La Souterraine	Total
Accueil						
Lieu ressources (demandes d'informations)	10 personnes	17 pers.	15 pers.	2 pers.	2 pers.	46
Prescriptions	21 personnes	12 pers.	4 pers.	8 pers.	18 pers.	
Accompagnement	18 personnes	13 pers.	6 pers.	6 pers.	18 pers.	61
Ateliers collectifs	5 ateliers à thème - 21 personnes 1 atelier « code » - 18 personnes	1 atelier à thème - 9 personnes	1 atelier à thème 10 pers.	1 atelier à thème	2 ateliers à thème - 8 pers. 1 atelier « code » 4 pers.	70
Total	67 personnes	39	31	8	32	177

Le secteur de Guéret connaît un développement d'activité important que ce soit en termes d'accompagnement ou de participation dans le cadre des ateliers collectifs. Les 4 autres PRM ont mis en place des ateliers collectifs, de manière plus régulière, depuis juin 2014.

Ce dispositif partenarial doit également permettre une observation en temps réel des besoins et des attentes en termes de mobilité sur le territoire.

A ce jour, le territoire de La Souterraine en partenariat avec le territoire de Guéret va travailler à l'émergence de la mise en place d'un examen de code « adapté » pour le public handicapé. Ce dispositif existe sur d'autres départements mais n'est pas mis en œuvre en Creuse. Cette action est complétée par un volet important d'aides financières (290 000 € en 2013). Un dispositif de location de deux roues sur l'ensemble du département ainsi que de la location de voiture à Guéret et Aubusson.

Ces solutions demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins importants dans un département rural comme la Creuse. Un maillage plus fin du territoire et la poursuite de la mise en réseau des acteurs paraît nécessaire.

- en matière d'acquisition des savoirs de base, lutte contre l'illettrisme : les ateliers linguistiques

Cette action a débuté en décembre 2011 et est cofinancée dans le cadre du premier PTI par la Région, l'Etat et le Conseil général. Ces ateliers menés sur Guéret, La Souterraine, Bourganeuf, Boussac et Aubusson proposent 2 types d'actions pour tous publics :

- un apprentissage ou réapprentissage des savoirs de base : expression orale, lecture, écriture, calcul.
- un apprentissage du français pour les personnes dont le français est une langue étrangère.

L'atelier linguistique doit permettre aux personnes accueillies de :

- acquérir une maîtrise de la langue française ;
- développer une certaine autonomie dans leur communication orale et écrite ; - favoriser ainsi leur insertion sociale et professionnelle.

Le public qui en bénéficie est principalement d'origine étrangère, et :

- est confronté à des difficultés de communication en langue française du fait de la non maîtrise ou d'une maîtrise insuffisante de celle-ci ;
- souhaite s'engager activement dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle.

En terme de contenu pédagogique, il s'agit de permettre aux personnes d'atteindre au minimum un niveau A1 (cadre européen de référence) autant pour la communication orale, qu'écrite. Outre la maîtrise de la langue, les ateliers s'attachent à développer le raisonnement logique et mathématique ainsi qu'une sensibilisation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (initiation informatique et internet).

Bilan 2013 de ces ateliers au niveau départemental : 185 personnes ont été reçues et accompagnées dans ces ateliers dont 28 bénéficiaires du rSa.

De nouveaux ateliers ont dû être ouverts dans le nord du département afin de répondre à la demande.

Cependant, les personnes en situation d'illettrisme ne fréquentent peu voire pas ces ateliers. Des supports plus adaptés, ne renvoyant pas les personnes à ce qu'elles ne savent pas mais à ce qu'elles sont en capacité de faire pourraient être développés.

- en matière de santé : l'action menée avec l'ISBA (Institut de Santé Bourgogne/Auvergne)

ISBA a pour objet d'assurer la promotion de la médecine préventive sous toutes ses formes.

Le lien entre précarité, difficulté d'insertion et problématiques de santé a été démontré dans de nombreuses études. L'accompagnement mené par cette association a pour objectifs d'assurer la médiation avec les professionnels de la santé afin de permettre l'accès aux consultations, aux examens spécialisés, une sensibilisation et une prise de conscience de la nécessité des soins, une médiation à caractère administratif, une écoute et un soutien pour faire face aux soins, reposant sur une médiation familiale, une implication du bénéficiaire et médiation à caractère financier.

Le bilan d'activité révèle qu'en 2013 ISBA a accompagné 143 personnes.

56 % des bénéficiaires du rSa accompagnés pour des problématiques santé, sont des femmes.

Ce dispositif, co-financé par l'ARS du Limousin, est ouvert à tous les publics nécessitant une médiation pour accéder aux soins de santé.

- en matière de logement : l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) et le dispositif de Gestion Locative Adaptée (GLA)

Le Conseil général de la Creuse, chef de file de l'action sociale et de la lutte contre l'exclusion contribue à la mise en œuvre du droit au logement au travers du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) 2013-2018, dont il partage la responsabilité avec l'Etat. A ce titre, il assure la gestion du Fonds de Solidarité Logement (FSL).

C'est dans le cadre de ces politiques que le Conseil général de la Creuse apporte un soutien particulier aux ménages rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement. Outre les aides financières directes, il subventionne différents dispositifs d'accompagnement.

Parmi eux, l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) est un outil privilégié pour faciliter l'insertion dans et par le logement des personnes confrontées à un cumul de difficultés financières et sociales. 90 nouvelles mesures sont ouvertes chaque année.

Le Conseil général inscrit ce dispositif dans sa politique globale d'insertion des ménages en difficulté. L'ASLL doit tenir compte de l'ensemble de la situation du ménage, notamment dans les domaines de la santé, du lien social et culturel et de l'insertion professionnelle. Le travail effectué sur le logement doit ainsi prendre place au sein de la dynamique globale d'insertion du ménage.

Le Conseil général a également mis en œuvre le dispositif de Gestion Locative Adaptée associant la sous-location et une agence immobilière à vocation sociale (mandat de gestion). Ce dispositif permet de capter une offre locative privée et d'apporter une sécurisation de la relation locative. En 2013, ce dispositif, porté par l'Escale et le Pacte Creuse a porté sur une offre de 36 logements.

***Les actions dédiées à un public spécifique :**

Action d'accompagnement auprès des familles tziganes menée par l'UDAF

Un centre social dédié aux familles des gens du voyage en voie de sédentarisation a été créé en 2011. Un projet social 2012—2015 avec en parallèle un projet d'animation collective famille a été élaboré.

Le centre social veille à :

1. Instaurer une médiation sociale ainsi qu'une médiation dans le domaine de l'habitat
2. Améliorer l'habitat et le cadre de vie
3. Favoriser l'emploi, le développement d'activités économiques et l'insertion en améliorant l'accès à l'information, l'orientation, la formation et l'emploi en agissant sur les freins à l'emploi
4. Favoriser la réussite éducative, la participation citoyenne et l'accès aux soins.

Bilan de cette action :

Le centre social a accompagné 84 familles (83 en 2012, 65 pour 2011) soit 339 personnes (325 en 2012, 272 pour 2011) dont 47 % ont moins de 18 ans (53 % en 2012).

- 96 % sont bénéficiaires de rSa (62,7 % en 2012)
- 52,7 % des plus de 18 ans sont illettrés en 2012.
- Les familles sont majoritairement locataires dans le privé— 50 % (79 % 2012)
- 57 % d'entre eux sont sans moyen de locomotion (statistique 2012).

47 mesures d'accompagnement social lié au logement ont été étudiées en Commission Insertion.

10 personnes ont été accompagnées dans leurs démarches de recherche d'emploi, majoritairement des hommes (8 en 2012).

En 2013, le lien avec les ateliers linguistiques a été opéré, 5 personnes ont été orientées (En 2012, 6 personnes ont fréquenté les ateliers d'apprentissage de lecture et d'écriture mis en place par l'UDAF).

Cette action d'accompagnement a permis une meilleure participation aux actions collectives et une sensibilisation accrue au maintien de la scolarité des filles.

1-3 BILAN DU PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION (PTI) 2011-2013

Rappel définition du PTI:

La loi n°2008-1 249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le rSa et réformant les politiques d'insertion reprecise l'objectif et la nécessité du Programme Départemental d'Insertion (PDI) et réaffirme le rôle de chef de file du Conseil général dans la définition et la conduite de la politique d'insertion. Pour la mise en œuvre du PDI, le Département conclut avec les parties intéressées un Pacte Territorial pour l'Insertion.

Le Conseil général, chef de file de la politique d'insertion

La loi de 2008 généralisant le rSa et réformant les politiques d'insertion ne prévoit que succinctement l'articulation entre le PDI et le PTI : « Le Conseil général délibère avant le 31 mars de chaque année sur l'adoption ou l'adaptation du **programme départemental d'insertion**. Celui-ci définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes. Pour la mise en œuvre du PDI, le Département conclut avec les parties intéressées **un pacte territorial pour l'insertion** (...). Il définit notamment les modalités de coordination des actions entreprises par les différents acteurs pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du rSa. » Article L.263-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le PTI de la Creuse a pour objet la mise en œuvre, la cohérence et la complémentarité des actions réalisées par l'ensemble des acteurs de l'insertion et de fait nécessite une approche partenariale et coordonnée. Ce document pluriannuel (2011-2013), a permis de formaliser des engagements très concrets entre différents partenaires tout en prévoyant leur déclinaison opérationnelle. Il a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée départementale le 13 décembre 2010 (après une validation en comité de concertation associant toutes les parties prenantes de l'accord).

Mise en place du PTI :

Le Département de la Creuse s'est résolument engagé dans l'élaboration et la mise en œuvre du Pacte Territorial pour l'Insertion. En Creuse, le PTI a été signé le 9 juin 2011 pour la période 2011-2013. Il a été reconduit d'une année supplémentaire afin d'élaborer la seconde génération du pacte pour la période 2015-2020. Le premier PTI a été signé avec l'Etat, l'Agence Régionale de Santé du Limousin, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, Pôle Emploi, la Région Limousin, la Caisse d'Allocations Familiales, La Mutualité Sociale Agricole, la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et de l'Industrie, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la Ville de Guéret, la Ville de La Souterraine, La Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Ouest Creuse, la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'arrondissement d'Aubusson, le Guichet Unique de l'Emploi Agricole et la Mission Locale de la Creuse.

Celui-ci reprenait les domaines d'intervention et les compétences de chaque partenaire ainsi que leurs engagements dans le cadre du dispositif RSA. Conçu comme un document de cadrage général, il comprenait également 34 actions concrètes pour permettre une déclinaison opérationnelle effective.

Ce document a été élaboré et enrichi par la réflexion de l'ensemble des acteurs autour d'ateliers thématiques. La Creuse a également participé aux ateliers nationaux organisés par l'Agence Nationale des Solidarités Actives - ANSA en octobre 2010. Sa mise en œuvre a fait l'objet de nombreuses réunions de travail et de 4 comités de concertation.

Le PTI était articulé autour des 5 axes suivants :

- 1) Accompagner les bénéficiaires du RSA vers la reprise d'activité (emploi ou formation)
- 2) Lever les freins en vue d'un retour vers l'emploi
- 3) Former pour mieux s'adapter
- 4) Mieux travailler ensemble et œuvrer à l'harmonisation des dispositifs existants
- 5) Evaluer les actions d'insertion

Axe 1 - Accompagner les bénéficiaires du rSa vers la reprise d'activité (emploi ou formation)

- Un rapprochement a été réalisé avec les consulaires (CCI et CMA) et leur réseau d'entreprises. Taux de réalisation : 80%.
- Une action de parrainage en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et le réseau EGEE a été mise en place fin octobre 2013 avec le parrainage de 5-6 filleuls accompagnés par les chargés en insertion professionnelle du Département. Taux de réalisation : 80 %. Pour le tutorat, démarche engagée qui reste à construire avec les partenaires. Taux de réalisation : 50 %.
- Plusieurs réunions d'échanges ont eu lieu entre le Conseil général et Pôle Emploi afin d'harmoniser les pratiques et conduire à une offre de service partagée. Taux de réalisation : 80 %.

Axe 2 - Lever les freins en vue d'un retour vers l'emploi

Parmi les freins, la mobilité est un axe sur lequel le PTI a beaucoup œuvré, ci-après les principales actions menées en matière de mobilité :

- développement de locations de voitures sur Guéret et Aubusson,
- création d'une auto-école sociale : le plateau mobile à Royères de Vassivière, présente également sur La Souterraine. Cette structure n'a toutefois pu maintenir son activité,
- renforcement du parc de location de scooters sur l'ensemble du territoire départemental,
- une action de communication menée par le Conseil général en 2012 : diffusion aux partenaires de plaquettes mobilité et au grand public via le magazine départemental de la Creuse,
- création d'un outil informatique par la MEF d'Aubusson recensant l'ensemble des dispositifs d'aides à la mobilité, diffusé à tous les partenaires,

- mise en œuvre dès décembre 2013 des Pôles Ressources Mobilité (PRM) sur cinq sites : Guéret, La Souterraine, Aubusson, Bourganeuf, zone nord-est du département,

Taux de réalisation : 100 %.

Axe 3 - Former pour s'adapter

- En matière de formation, un travail partenarial important a été engagé avec la Région Limousin autour des PASS Projets et des Centres Permanents Spécialisés. Une convention a été signée entre le Conseil général et la Région. Le Conseil général est désormais associé à la définition de la stratégie régionale en matière de formation (élaboration du CPRDFP, Charte qualité formation).

Taux de réalisation : 100 %.

- Montage de l'action « les ateliers linguistiques », cofinancée par l'Etat (DDCSPP), la Région et le Conseil général.

Taux de réalisation : 100 %.

- Généralisation de formations auprès des professionnels / prescripteurs pour le repérage des situations d'illettrisme et égalité hommes/femmes. En octobre 2013 avec la DDCSPP et le CRIDFF, une première session de formation sur l'impact des stéréotypes de genre dans les parcours d'insertion a été organisée.

Taux de réalisation : 90 %.

Axe 4 - Mieux travailler ensemble et œuvrer à l'harmonisation des dispositifs existants

- En 2011, le Conseil général a révisé et harmonisé ses dispositifs d'aides financières sociales avec pour objectif d'élargir le public pouvant bénéficier des aides du PDI en passant d'une logique de statut à une logique de revenu. Ces aides reposent sur un accompagnement individualisé des demandeurs et prévoient des outils dérogatoires pour éviter les effets de seuil. Taux de réalisation : 100 %.
- En matière de logement social, le PDALPD (Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées) a fait l'objet d'une élaboration partenariale entre l'Etat et le Conseil général en 2012. Taux de réalisation : 100%.
- Concernant le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), un plan de soutien et d'accompagnement de l'IAE a été défini en 2012 avec l'Etat. 4 axes de progrès ont été définis :
 - 1- Renforcer la structuration et la coordination des acteurs ;
 - 2- Former et qualifier les personnels ;
 - 3- Harmoniser des pratiques d'accompagnement en vue de favoriser l'insertion sociale et professionnelle durable des salariés en insertion ;
 - 4- Inscrire l'activité économique des chantiers dans le cadre plus global de l'économie solidaire mais également de l'économie locale.

La réforme intervenue en 2014 conduit toutefois à revoir les modalités d'intervention du Conseil général après une phase transitoire.

Taux de réalisation : 100 %.

- La mise en place de la clause d'insertion sociale
Taux de réalisation : 100 %.

Axe 5 - Evaluer les actions d'insertion

- Afin de prendre en compte la parole des usagers bénéficiaires du rSa, des groupes de paroles ont été menés à Guéret, La Souterraine et Aubusson. Une plaquette d'information sur le dispositif rSa a pu être réalisée et distribuée dans les UTAS. L'équipe pluridisciplinaire a changé de nom, cette instance s'appelle désormais équipe consultative. Depuis septembre 2012, des représentants bénéficiaires du rSa volontaires assistent aux équipes consultatives et bénéficient d'une formation préalable. Ces actions doivent toutefois s'inscrire dans la durée.
Taux de réalisation 80%.
- Les membres du comité de concertation ont validé l'évaluation du Pacte en séance du 26 novembre 2013.

➤ Les actions à poursuivre :

Axe 1 – Accompagner les bénéficiaires du rSa vers la reprise d'activité (emploi ou formation)

- Actions n°1, n°5 et n°7 du PTI : identifier les spécificités d'embauches des petites entreprises (action n°1- pilote CCI), bâtir et animer un réseau d'entreprises (action n° 5- pilote CCI) ; faire découvrir les métiers de l'agriculture (action n°7- pilote Guichet Unique de l'Emploi Agricole - dispositif ADEMA).

Axe 2 – Lever les freins en vue d'un retour vers l'emploi

- Les freins qui restent à lever sont : la réduction de la fracture numérique et la garde d'enfants (actions n°17 et 18 du PTI). Toutefois, la problématique de l'accès à l'emploi des femmes doit également être appréhendée en amont. La sensibilisation au regard des stéréotypes de genre reste à poursuivre. Bien que de nombreuses réalisations aient été menées en ce domaine, la mobilité demeure encore un frein important nécessitant un renforcement des dispositifs.

Axe 3 – Former pour s'adapter

- L'inscription de la formation au cœur des parcours d'insertion des personnes en SIAE avec l'Etat et la Région est une démarche engagée entre l'Etat, la Région et le Conseil général mais qui doit se poursuivre en 2014.

Axe 5 – Evaluer les actions d'insertion

- L'analyse partagée des parcours pour les bénéficiaires du RSA et les demandeurs d'emploi est rendue difficile en raison de l'hétérogénéité des indicateurs. Cette convergence reste à développer, en particulier dans le cadre de l'élaboration du nouveau PTI.

Points forts : Le travail mené depuis 2011 sur le Pacte a permis de mettre en place de véritables dynamiques partenariales, de faire en sorte que les acteurs de l'emploi et de l'insertion se connaissent mieux. Cela a notamment permis aux bénéficiaires du RSA de pouvoir davantage bénéficier de l'offre de service de droit commun. Cela est particulièrement sensible dans le cadre du partenariat avec la Région sur l'accès à la formation. Un décloisonnement des approches par publics a été amorcé avec la révision des aides financières pour une meilleure harmonisation des pratiques. L'offre d'insertion a été substantiellement enrichie et diversifiée, notamment en faveur de la mobilité mais aussi par la mise en place de la clause d'insertion dans les marchés publics.

Axes d'amélioration : le PTI a été élaboré dans le cadre de la mise en place du Revenu de Solidarité Active. La mise en œuvre de ce dispositif et de la gouvernance associée a fait l'objet d'une convention d'orientation avec les partenaires que sont le Conseil général, la CAF, la MSA, Pôle Emploi et l'Etat. Si le PTI a rappelé l'engagement de chaque partenaire en la matière, il n'a pas établi de gouvernance élargie pour une prise en compte globale des publics en difficulté d'insertion ni infléchi les logiques institutionnelles des différents partenaires. Un déficit de coordination demeure, de lisibilité des missions de chacun, engendrant un manque de fluidité et d'efficacité dans la mise en œuvre de certaines actions, en particulier en direction d'acteurs extérieurs. Les actions en direction des entreprises notamment restent ainsi à développer, tout comme la prise en compte des logiques de parcours pour les bénéficiaires ou la participation effective des usagers.

Conclusion : Analyse Forces / Faiblesses / Opportunités

La Creuse fait ainsi face à un contexte démographique et économique défavorable, au regard de la moyenne nationale comme de la moyenne régionale. Les principales **faiblesses** repérées sont celles qui caractérisent les zones rurales en difficulté :

- Un isolement important des personnes lié au déclin démographique, la dispersion de l'habitat et les difficultés de mobilité qui peuvent être d'origine tant matérielle que psychologique ou culturelle. Cet isolement renvoie également à la difficulté pour les personnes en situation d'exclusion d'accéder aux équipements et services.
- Une pauvreté marquée par l'importance des revenus de redistribution, une forte demande d'aide alimentaire et un nombre élevé de dossiers de surendettement pour des dépenses courantes notamment.
- Une croissance économique atone liée à la crise mais aussi au faible développement du tissu économique, notamment industriel, sur le territoire. Le secteur non marchand reste prédominant et le secteur marchand se caractérise par une surreprésentation des petites et très petites entreprises. Les propositions d'emploi sont souvent à temps partiel (en particulier aide à domicile) ou pour des contrats de courte durée (intérim, emplois saisonniers). Les destructions d'emplois ont été importantes dans le secteur du bâtiment. Il convient de noter la fragilité des employeurs en particulier associatifs, qu'il s'agisse de l'aide à domicile ou du secteur de l'Insertion par l'Activité Economique.

La Creuse dispose malgré tout d'**atouts** de nature à conforter les actions en faveur de l'inclusion active :

- La Creuse se caractérise par une homogénéité des situations de pauvreté selon un modèle qui pourrait être qualifié d'intégré. Cette situation neutralise la plupart des phénomènes de ségrégation territoriale, de discrimination et de grande exclusion (quasi absence des expulsions et du sans abris). Les valeurs d'entraide et de solidarité sont encore solidement ancrées tant au niveau des villages que des quartiers, faisant également place à l'accueil de nouvelles populations et à la valorisation de modes de vie dits alternatifs, présents notamment sur le plateau de Millevaches. Des initiatives sociales, économiques, environnementales innovantes voient le jour, privilégiant la mise en réseau et la coopération des acteurs, conformément à une longue tradition creusoise. Les interventions sociales départementales sont importantes (aides financières, actions d'insertion, territoires de proximité). Le tissu associatif local est dense dans tous les domaines : culture, sports, loisirs, solidarité, vie locale. Il s'appuie sur un nombre important de bénévoles et offre un espace de sociabilité de premier plan.
- Une offre de formation significative mise en œuvre par la Région (Portail Limousin), les Maisons de l'Emploi et de la Formation (cité des métiers, Centre National des Arts et Métiers- CNAM), Association de la Formation pour Adultes -AFPA, GRETA renforcée par la présence de pôles de compétence, notamment à Guéret avec le centre de ressources domotique, licence et master domotique, DUT Carrières Sociales mais aussi BTS design à La Souterraine, CFPPA d'Ahun, Lycée des Métiers du Bâtiment de Felletin. Les Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification- GEIQ sont également bien implantés dans les domaines de l'agriculture, du bâtiment et, prochainement, dans les métiers du secteur médico-social.
- Une volonté partagée des partenaires de lutter contre la pauvreté et pour l'inclusion des publics en difficultés. La Creuse étant un département à faible densité démographique, les principaux acteurs sont peu nombreux, se connaissent et travaillent dans un état d'esprit d'échange, de dialogue et de coopération. Cela permet des modes d'organisation locale qui peuvent être plus souples en rendant possible la mise en place d'actions « sur mesures ». En Creuse, la politique de développement local est fortement soutenue par tous les niveaux de collectivité : Région, Département, Pays sur la base de territoires de projet portant, notamment, des animations locales actives dans différents domaines : dispositif local d'accueil, habitat, ingénierie de projets innovante et participative (ex. de la Fabrique des futurs en Combrailles).

Le secteur économique offre également des **opportunités** à saisir en matière de développement en particulier dans le domaine de l'économie du vieillissement ou silver-économie. La meilleure reconnaissance du secteur de l'économie sociale et solidaire par la loi doit permettre de recourir à de nouveaux outils, plus adaptés, afin de renforcer son attractivité. La présence prédominante de petites entreprises n'entre pas en contradiction avec les valeurs de l'ESS et permet qu'autant de passerelles et d'associations puissent constituer des Pôles Territoriaux de Coopération Economique, propres à revitaliser l'économie locale. La petite taille des structures permet d'envisager des gisements d'emplois non pourvus à ce jour en raison notamment de la dispersion du besoin et d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences peu développée.

Après cette première partie dédiée au diagnostic socio-économique et de l'offre d'insertion de la Creuse, la deuxième partie est consacrée à la définition de la stratégie d'insertion du département. En effet, suite au comité de concertation du 26 novembre 2013, une méthodologie de travail a été actée par les partenaires du PTI pour élaborer la deuxième génération de PTI.

Rappel de la méthodologie de travail adoptée :

Deux groupes de travail ont été constitués : l'un sur la gouvernance, l'autre sur l'accompagnement des publics. Les groupes de travail se sont réunis au cours du premier semestre 2014. Le premier groupe de travail a permis d'établir un état des lieux des pratiques de gouvernance des politiques d'insertion sur le territoire départemental et de définir un nouveau schéma de gouvernance du PTI. Le second groupe de travail a réalisé un diagnostic de l'accompagnement des publics en insertion, compilant les données de chaque prescripteur afin d'éclairer les débats sur les pratiques de chacun (portefeuilles respectifs pour l'accompagnement, moyens humains répartis sur le territoire...). Ce diagnostic a été présenté dans la première partie (I).

**DEUXIEME PARTIE :
UNE STRATEGIE TERRITORIALE
PARTAGEE**

II – UNE STRATEGIE TERRITORIALE PARTAGEE

2-1 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES PRIORITAIRES ET LE PUBLIC CIBLE DANS LE NOUVEAU PTI

2-2 LA STRATEGIE TERRITORIALE DU PTI DE LA CREUSE DECLINEE EN DEUX AXES PRIORITAIRES, EN OBJECTIFS OPERATIONNELS ET ACTIONS/DISPOSITIFS CORRESPONDANTS

Tableau de synthèse des axes prioritaires et orientations de la stratégie territoriale du pacte (p.57)

II - UNE STRATEGIE TERRITORIALE PARTAGEE

2-1 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES PRIORITAIRES ET LE PUBLIC CIBLE DANS LE NOUVEAU PTI

La nouvelle génération du PTI mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2015, a été établie dans un contexte de renouvellement des politiques publiques au plan local comme au plan national :

Le Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté le 21 janvier 2013, engage en effet un renforcement de la gouvernance territoriale des politiques de lutte contre l'exclusion, fondée sur un décloisonnement des approches et une meilleure participation des acteurs locaux et des usagers afin de rendre effectif l'accès aux droits et services sur un territoire. Cette dynamique a été confortée par le rapport du Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique relatif à l'évaluation de la gouvernance territoriale des politiques d'insertion et de lutte contre l'exclusion, paru en décembre 2013.

Il est à noter que l'action départementale s'inscrit d'ores et déjà dans ce mouvement : le Département fait partie des territoires expérimentateurs du Développement Social Local, action conduite en partenariat avec l'Observatoire Décentralisé de l'Action Sociale - ODAS et a conclu un Agenda 21 dont le principe d'intervention est d'allier les 3 piliers du développement durable : développement économique, environnemental et social.

Le comité de concertation du 26 novembre 2013 a ainsi acté l'élaboration d'un Pacte Territorial pour l'Insertion opérationnel en 2015, avec un double élargissement : élargissement des politiques publiques d'une part, afin de mieux prendre en compte la personne dans sa globalité et favoriser ainsi l'accès à ses droits sociaux, tant en terme d'accompagnement que de prestations, élargissement des publics d'autre part, en prenant en compte l'ensemble de la population rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle et non plus que les bénéficiaires du RSA.

Ainsi, les orientations stratégiques du futur PTI, repérées par le comité de concertation du PTI le 26 novembre 2013 sont les suivantes :

- 1- **La territorialisation de l'action publique** : il s'agit de partir des réalités locales, des besoins du public, pour construire l'action publique avec l'ensemble des acteurs locaux. Si les outils en matière d'insertion, de formation et d'emploi se déclinent principalement au niveau départemental, il convient de mieux prendre en compte les besoins et les opportunités des territoires dans une démarche ascendante. Cette démarche consacre également la notion de territoire de projet afin d'y intégrer les différents aspects du développement durable et allier développement économique, environnemental et social. Un lien est donc à établir entre le travail de terrain mené au niveau des UTAS et les projets de développement portés notamment par les Pays et l'Agglomération du Grand Guéret.

- 2- **La participation des usagers** : au-delà de la participation en tant qu'utilisateur d'un dispositif, l'objectif est d'apporter une véritable dimension participative à l'élaboration des politiques publiques en mobilisant les habitants du territoire.
- 3- **La mutualisation et la coordination des acteurs** : l'élargissement des approches nécessite une mobilisation de l'ensemble des acteurs institutionnels pour que le pacte fonctionne. Le Conseil général joue un rôle de coordination essentiel.
- 4- **La structuration de l'accompagnement dans les parcours d'insertion** : l'insertion professionnelle est un enjeu cardinal dans les actions de lutte contre l'exclusion. Il s'agit de s'inspirer de la démarche des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi - PLIE. Il convient toutefois de l'adapter au contexte rural de la Creuse et à l'opportunité d'un nouveau modèle de partenariat avec Pole Emploi : l'accompagnement global. L'objectif central est de contribuer à l'instauration d'un véritable « droit au parcours » pour les personnes bénéficiant de cet accompagnement renforcé vers le retour à l'emploi.

Définition des PLIE :

Les Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), créés à l'initiative des collectivités territoriales et des intercommunalités, présidés par leurs élus, s'inscrivent dans la stratégie territoriale pour l'insertion et l'emploi.

Ces plateformes territoriales sont fondées sur des diagnostics partagés par les Collectivités Territoriales (Conseils Régionaux, Conseils Généraux, Intercommunalités et Communes), l'Etat et les acteurs sociaux et économiques concernés. Les PLIE coordonnent et mettent en œuvre des programmes et des actions en matière d'insertion et d'emploi.

Leurs missions :

- La coordination des acteurs : mobiliser des partenariats novateurs pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes en difficulté
- L'accompagnement renforcé : organiser des parcours d'insertion professionnelle individualisés
- L'ingénierie financière et le montage technique de projets d'insertion durable dans l'emploi

5 – **La mobilisation financière du Fonds Social Européen** : l'architecture des fonds structurels évolue également. Le programme opérationnel national du FSE pour la période 2014-2020, dans son axe 3, dit « inclusion », reprend les approches décrites ci-dessus. Les départements, en leur qualité de chef de file de l'inclusion sociale et des PTI, sont pleinement légitimes à se voir reconnaître une responsabilité de « premier rang » sur les politiques d'insertion. Le PTI, outil piloté par les Conseils généraux, constitue en effet le cadre de gouvernance du FSE pour la programmation 2014-2020. Il convient d'intégrer l'emploi de ces crédits dans la mise en œuvre du futur Pacte. De plus, lors de la précédente programmation, le Conseil général de la Creuse bénéficiait déjà d'une subvention globale dans le cadre du FSE, en tant qu'Organisme Intermédiaire, il dispose donc de l'expertise et de l'expérience en tant que gestionnaire du FSE.

La déclinaison concrète et pratique de ces cinq orientations sera définie dans le dispositif de gouvernance partenariale de l'offre territoriale d'insertion (présenté dans le III).

Le public ciblé dans le cadre du PTI sont les personnes qui cumulent les freins professionnels à l'emploi avec des difficultés sociales qui les exposent plus fortement au risque de précarité : les parents isolés, en particulier les femmes, les personnes en situation de handicap, les jeunes, en particulier les jeunes migrants isolés, les personnes d'appartenance à une communauté marginalisée, les seniors, les personnes placées sous mains de justice, les personnes issues des quartiers définis dans le cadre de la politique de la ville, les chômeurs de longue durée, les bénéficiaires de minimas sociaux, etc.

2-2 LA STRATEGIE TERRITORIALE DU PTI DE LA CREUSE DECLINEE EN DEUX AXES PRIORITAIRES, EN OBJECTIFS OPERATIONNELS ET ACTIONS/DISPOSITIFS CORRESPONDANTS

Sont indiqués ci-dessous par axes prioritaires retenus dans le PTI, les objectifs opérationnels et les typologies d'action qui en découlent. Il est important de préciser que les actions se construiront et se développeront tout au long de la mise en œuvre du pacte en mettant en pratique les nouvelles instances de gouvernance à compter du 1^{er} janvier 2015.

La deuxième génération de PTI de la Creuse se concentre sur deux objectifs prioritaires :

I – Garantir le droit au parcours pour les publics éloignés de l'emploi

II – Favoriser l'accès aux droits.

SYNTHESE DES AXES PRIORITAIRES ET ORIENTATIONS DE LA STRATEGIE TERRITORIALE DU PACTE

Axes	Orientation stratégique	Objectif opérationnel
I – Garantir le droit au parcours pour les publics éloignés de l’emploi	Orientation stratégique n°1 : Augmenter le nombre de parcours d’accès à l’emploi des publics éloignés de l’emploi en appréhendant les difficultés de manière globale	I-1 Mettre en place une approche globale de l’accompagnement
		I-2 Lever les freins sociaux à l’emploi en particulier la mobilité, la santé
		I-3 Mieux mobiliser la formation dans une logique de parcours
		I-4 Mettre en place la garantie jeunes
		I-5 Permettre aux prescripteurs d’accéder à l’ensemble des dispositifs
	Orientation stratégique n°2 : Mobiliser les employeurs et les entreprises dans les parcours d’insertion	II -1 Développer l’accès à l’activité par une meilleure mobilisation des employeurs et le soutien à la création durable
		II-2 : Favoriser la coopération entre les entreprises du secteur marchand et l’IAE
	Orientation stratégique n°3 : Développer les projets de coordination et d’animation de l’offre en faveur de l’insertion et de l’Economie Sociale et Solidaire et rendre effective la participation des usagers	III-1 Mettre en œuvre le Pacte Territorial d’Insertion et l’Accompagnement global
		III-2 Observer pour mieux prendre en compte les besoins
		III-3 Rendre effective la participation des usagers
		III-4 Renforcer la coordination des membres du Service Public de l’Emploi et du Pacte Territorial d’Insertion
		III-5 : Assurer la coordination entre le PTI et le contrat de ville de la Communauté d’Agglomération du Grand Guéret
		III-6 : Mettre en place une nouvelle articulation entre les politiques d’insertion et les stratégies de développement territorial
III-7 Soutenir les projets porteurs d’innovation sociale s’inscrivant dans le cadre de l’économie sociale et solidaire		
II – Favoriser l’accès aux droits	Orientation stratégique n°1 Permettre un meilleur accès aux services publics et rendre effective la participation des usagers	I-1 Adopter la pratique du développement social local
		I-2 Mettre en place des conférences territoriales de développement social
		I-3 Permettre un meilleur accès aux services publics
		I-4 Prévenir les ruptures de parcours
	Orientation stratégique n°2 : Accompagner les familles en difficulté	II-1 : Activer les mesures d’accompagnement social
		II-2 : Maintenir les aides financières individuelles
		II-3 : Soutenir les structures intervenant auprès des publics défavorisés
		II-4 : Agir en faveur du logement des personnes défavorisées

I – Garantir le droit au parcours pour les publics éloignés de l'emploi

Orientation stratégique n°1 : Augmenter le nombre de parcours d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés de manière globale

Objectif opérationnel I-1 : Mettre en place une approche globale de l'accompagnement

- Développer les mesures d'Accompagnement Global tout en l'adaptant au territoire

La mise en œuvre de l'Accompagnement Global (AG) va permettre d'amener la personne à conduire un projet professionnel construit avec un référent unique de parcours. Les problématiques de la personne accompagnée sont autant travaillées sur le plan social que professionnel. L'accompagnement global défini dans l'accord-cadre signé entre l'Assemblée des Départements de France (ADF) et Pôle emploi en avril 2013, détermine trois axes d'accompagnement. L'axe 1 : le demandeur d'emploi a accès aux ressources sociales du territoire au travers d'une mobilisation directe par le conseiller de Pôle Emploi. L'axe 2 permet la prise en charge conjointe des besoins sociaux et professionnels par le conseiller de PE et un professionnel du travail social. L'axe 3 est l'organisation d'un suivi social exclusif par le Département pour les demandeurs d'emploi qui rencontrent des difficultés sociales bloquant de manière manifeste la recherche d'emploi.

Le Conseil général de la Creuse et Pôle Emploi se sont engagés à mettre en place le dispositif d'accompagnement global tout en l'adaptant. Ainsi, une convention cadre entre Pôle Emploi et le Conseil général est annexée au PTI.

La spécificité du Département de la Creuse dans le cadre de la mise en œuvre de l'AG est la mutualisation de ses ressources humaines dédiées à l'accompagnement du public bénéficiaire du rSa avec les deux conseillers de Pôle Emploi qui seront chargés de l'AG. Ainsi 11 conseillers (9 Chargés en Insertion Professionnelle du Département et 2 référents de Pôle emploi) seront dédiés à l'AG. L'objectif est de pouvoir accompagner à minima tous les ans, 880 personnes demandeurs d'emploi (moyenne de 80 personnes par portefeuille de suivi).

Calendrier : Démarrage de l'accompagnement global au 1^{er} janvier 2015.

Copilotage : Conseil général et Pôle emploi Creuse.

Publics concernés : sont visés tous les demandeurs d'emploi (dont 2/3 de demandeurs d'emploi bénéficiaires du rSa), rencontrant des freins sociaux à l'emploi nécessitant un parcours personnalisé à la fois sur le plan de l'emploi et sur le plan social qui souhaitent être accompagnés dans ce cadre (4^{ème} modalité de l'offre de service de Pôle Emploi).

Publics cibles : femmes, jeunes, seniors, populations issues des quartiers définis dans le cadre de la politique de la ville, chômeurs de longue durée, bénéficiaires de minimas sociaux, etc.

Indicateurs :

- Nombre de participants qui ont bénéficié de la démarche de l'Accompagnement Global (AG)
- Typologie du public par sexe, âge, niveau d'étude...
- Durée moyenne de l'accompagnement global
- Nombre de participants à l'issue de l'AG qui ont obtenu un emploi (y compris indépendant)
- Nombre de participants à l'issue de l'AG qui ont obtenu une qualification
- Nombre de participants à l'issue de l'AG qui ont enclenché une action de formation -
- Nombre de participants à l'issue de l'AG ayant levé leurs freins sociaux et enclenché un parcours d'insertion vers l'emploi
- Taux de sortie positive du public à la sortie du dispositif.

- Mettre en place une ingénierie de parcours

Il s'agit de soutenir l'élaboration d'outils d'ingénierie de parcours qui formalisent les démarches, les méthodes en matière d'orientation des publics, de partage des diagnostics, de sécurisation des étapes du parcours, d'articulation entre accompagnement social et professionnel.

Cette action sera mise en œuvre dans le cadre du pacte par la création par le Conseil général de la Creuse de trois postes de coordonnateurs de parcours (1 par binôme d'UTAS). Ces coordonnateurs auront pour mission de superviser l'accompagnement global sur les territoires mais aussi de développer une ingénierie de parcours avec les partenaires.

Objectif opérationnel I-2 : Lever les freins sociaux à l'emploi en particulier la mobilité, la santé

Différents dispositifs existent et doivent se développer pour lever les freins sociaux à l'emploi notamment par des aides à la mobilité, la santé, la garde d'enfants, à l'acquisition des savoirs de base... Ces actions s'inscrivent dans un parcours d'accompagnement vers l'emploi. Des actions existantes, novatrices, nées du précédent PTI et qui ont montré leur intérêt sont à poursuivre : les ateliers linguistiques en 2012, la création d'un guide mobilité, et des Pôles Ressources Mobilité en matière de mobilité culturelle/psychologique...

Pilote : Conseil général

Calendrier : 2015-2020

Indicateurs :

- Nombre de dispositifs créés
- Nombre de bénéficiaires qui en ont bénéficié

Objectif opérationnel I-3 : Mieux mobiliser la formation dans une logique de parcours

- Former les conseillers et les référents de parcours aux nouvelles modalités d'accompagnement pour améliorer leur expertise sur le fonctionnement du marché du travail

Comment ? Par la mise en place d'un socle commun de formation et en favorisant une culture métier commune.

Calendrier : à partir du 2^{ème} semestre 2015 et toute l'année 2016

Co-pilote : Conseil Général et Pôle emploi

Public : les 9 CIP du Conseil général dédiés à l'AG et les 2 référents de Pôle emploi pour l'AG

Indicateurs :

Nombre de conseillers ayant enclenché une formation sur cette thématique

Nombre de rencontres inter institutions (CG/PE) dont l'objectif est de décroiser les services sociaux, des services de l'emploi pour une meilleure connaissance des dispositifs

Nombre et typologie des formations et/ou sessions d'informations organisées par Pôle emploi sur ses outils pour les CIP

Nombre et typologie des formations et/ou sessions d'informations organisées par le Conseil général sur ses dispositifs auprès des conseillers de Pôle emploi.

- Lever les freins à la formation

Des actions devront être mises en place pour :

- Permettre l'accès effectif à la formation pour le public creusois
- Lever les appréhensions à entrer en formation
- Mieux prendre en compte les besoins de formation dans les étapes de parcours
- Adapter les dispositifs de formation aux personnes éloignées d'une dynamique d'apprentissage (compétences de base, médiation à l'apprentissage, valorisation des acquis...).

Objectif opérationnel I-4 : Mettre en place la Garantie Jeunes

L'ensemble du département est territoire expérimental à compter du 1^{er} janvier 2015. Cette action se déroulera conformément au cahier des charges national.

Objectif opérationnel I-5 : Permettre aux prescripteurs d'accéder à l'ensemble des dispositifs

A titre d'exemple, dans le cadre de l'accompagnement global, les Chargés en Insertion Professionnelle devront avoir des compétences étendues sur l'accès des dispositifs de droit commun (prescriptions dans le cadre de Compétences Clés par exemple) ou encore dans le secteur de l'IAE pour l'orientation en direct vers les chantiers d'insertion. Les référents de Pôle emploi auront accès via le Conseil général aux dispositifs départementaux.

Objectif opérationnel II-1 : Développer l'accès à l'activité par une meilleure mobilisation des employeurs et le soutien à la création durable

- Développer les pratiques de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriales, en appuyant les démarches d'anticipation et de gestion des mutations.
- Développer la clause d'insertion sociale dans les marchés de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics et privés.

Actions de sensibilisation, de promotion et d'évaluation de la clause dans les marchés publics, conseil et travail partenarial avec les donneurs d'ordre, diagnostic des opérations, rédaction et inscription des clauses sociales dans les appels d'offres, information et accompagnement des entreprises, ciblage des publics en insertion et mise en relation avec les entreprises adjudicataires, accompagnement dans l'emploi. Toutes ces missions sont mises en œuvre par la facilitatrice départementale des clauses d'insertion sociale. Le Conseil général de la Creuse a intégré ce poste au sein de sa direction insertion logement en 2013.

Une méthodologie et des outils partagés ont été conçus pour le développement des articles 14 et 15 du Code des Marchés Publics dans le lancement des appels d'offres.

- Définir avec les employeurs, clubs d'entreprises, des solutions innovantes de mise en activité et de retour à l'emploi.

Actions nouvelles à développer du type parrainage, tutorat, immersions en entreprises.... Ces actions restent à réfléchir avec les partenaires du pacte. L'objectif est d'en développer durant toute la durée du pacte.

- Favoriser l'émergence de groupements d'employeurs sur le département :

Dans le secteur médico-social mais également par la mise en place de groupements d'employeurs territorialisés.

- Mettre en place l'expérimentation des contrats aidés :

Expérimentation d'une enveloppe structurelle stable de contrats aidés pour les personnes éloignées du marché du travail, conformément aux préconisations du Plan de Lutte Contre la Pauvreté.

- Sécuriser la création/reprise d'activité

Comme le révèle le diagnostic de l'accompagnement, la Creuse se caractérise par un nombre important de travailleurs indépendants en difficulté (en particulier autoentrepreneurs) ou de porteurs de projets. L'enjeu est de proposer un accompagnement adapté des publics, de diversifier les dispositifs de portage et de mener une réflexion sur l'accompagnement post-crédation.

Objectif opérationnel II-2 : Favoriser la coopération entre les entreprises du secteur marchand et l'IAE

Permettre une meilleure articulation entre les différents niveaux d'activité économique est un enjeu important dans un territoire rural où celle-ci reste peu développée et faiblement concurrentielle. Ce type de coopération constitue un gage d'insertion pour les publics accueillis en chantiers. Elle peut permettre de rendre plus inclusives les entreprises du secteur marchand et plus performant économiquement les structures de l'insertion par l'activité économique. Les démarches visant à rapprocher IAE et secteur marchand selon diverses modalités de portage sont donc soutenues.

Orientation stratégique n°3 : Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et rendre effective la participation des usagers

Objectif opérationnel III-1 : Mettre en œuvre le Pacte Territorial d'Insertion et l'Accompagnement Global

- Mettre en place de manière opérationnelle le schéma de gouvernance du Pacte.

Un premier groupe de travail s'est réuni à deux reprises au cours du premier semestre 2014 qui a permis de réaliser un état des lieux de la gouvernance actuelle des politiques d'insertion et de proposer un nouveau schéma de gouvernance pour le PTI. Le nouveau schéma de gouvernance et les instances correspondantes seront décrits dans le III - Dispositif de gouvernance partenariale de l'offre territoriale d'insertion.

Pour piloter et animer ce large dispositif de manière opérationnelle, deux postes clés de chargés de projet sont nécessaires, l'un pour piloter et coordonner le PTI (organisation des instances de pilotage : CDDS, comités techniques) et l'autre en lien avec les territoires pour assurer le développement d'ingénierie d'actions d'insertion en lien avec les Pays et les besoins repérés par les trois coordonnateurs de parcours, appuyés chacun par des secrétaires spécialisés (confère III - 3-2 autres instances de gouvernance et d'animation du PTI).

- Participer à l'expérimentation AGILLE (Améliorer la Gouvernance et Libérer l'Initiative Locale pour mieux Lutter contre l'Exclusion) lancée par le Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique.

Au regard des engagements du présent PTI, une démarche intégrée avec l'ensemble des partenaires et la signature d'une charte de partenariat est envisagée.

Objectif opérationnel III – 2 : Observer pour mieux prendre en compte les besoins

- Donner aux coordonnateurs de parcours un rôle central dans l'observation des besoins du territoire (confère III - 3-2 autres instances de gouvernance et d'animation du PTI)
- Réaliser des études spécifiques commanditées par le CDDS en fonction des besoins repérés

L'objectif est d'avoir une vision partagée et actualisée des publics et de l'offre territoriale d'insertion au niveau départemental. Des études pour analyser un public spécifique pourront être commanditées afin d'éclairer les partenaires avant de mettre en œuvre des actions. Ces études seront proposées par le comité technique au CDDS pour validation.

Objectif opérationnel III – 3 : Rendre effective la participation des usagers

- Rendre l'utilisateur acteur de son projet d'insertion.
Des réflexions émanant des groupes de travail du CDIAE, émerge le constat que les usagers s'approprient difficilement la logique de projet professionnel qui guide les référents et les accompagnateurs. Il paraît nécessaire d'interroger la manière d'élaborer les projets avec les usagers. Cette question renvoie également à la dimension du parcours de la personne et des étapes qui le constituent. Des groupes de paroles spécifiques par exemple, comme ceux mis en place par la MSA, « l'avenir en soi », proposent des méthodologies.
- Associer les usagers à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques Le coordonnateur de parcours jouera également un rôle important pour mobiliser les usagers, leur permettre de s'approprier les dispositifs, libérer la parole et la prise d'initiative.
- Faire participer les usagers aux différentes instances de gouvernance : Un groupe d'utilisateurs devra être constitué pour être représenté au sein de l'instance de pilotage du pacte et des commissions de suivi territoriales.

Objectif opérationnel III – 4 : Renforcer la coordination des membres du Service Public de l'Emploi et du Pacte Territorial d'Insertion

- Assurer une meilleure articulation entre les différentes instances de pilotage et programmes correspondants : CDDS- SPE (différents échelons) – CCREFP – CDIAE – CTA (comité technique d'animation), dans un souci de cohérence, d'efficacité et de simplification.
- Intégrer le secteur de l'IAE à la gouvernance des politiques d'insertion et de développement. Il s'agit de permettre une représentation des acteurs de l'IAE dans les différentes instances (CDDS, commissions de suivi des publics) mais aussi de faire en sorte que ces acteurs soient plus visibles au niveau des collectivités (intercommunalités/Pays) et puissent participer pleinement aux

projets émanant des territoires dans le cadre du développement de l'économie sociale et solidaire. Une réflexion est également à poursuivre sur le plan des parcours d'insertion afin d'articuler les différentes modalités d'accompagnement dans le cadre d'une véritable logique de parcours.

Objectif opérationnel III – 5 : Assurer la coordination entre le PTI et le contrat de ville de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

Les conclusions et les recommandations de l'évaluation effectuée par la DIRECCTE Limousin en novembre 2012 auprès des PLIE de la Région Limousin et du PTI de la Creuse par le cabinet d'étude L'atelier pour l'Europe révèlent que :

- L'action du PDI/PTI a incontestablement permis d'ancrer les politiques d'insertion au sein des territoires, en donnant une plus grande visibilité et une meilleure image aux actions d'insertion, qui ont pu ainsi mieux s'intégrer dans leur environnement.
- La préconisation de mutualisation de moyens de gestion des PLIE ressort à de multiples reprises (création d'un organisme intermédiaire mutualisé pour une meilleure efficacité de la gestion au niveau régional ou a minima au niveau départemental).
- L'expérience montre que l'échelle d'intervention d'un PLIE s'applique sur un périmètre restreint. Pour un territoire de 120 000 habitants comme la Creuse, les conclusions de l'étude indiquent un schéma de type PLIE départemental.

Le PTI couvre l'ensemble du département et peut ainsi porter des missions analogues à celles d'un PLIE. Une articulation étroite est à mettre en place afin d'apporter une réponse aux besoins et aux projets émanant des quartiers concernés. La Communauté d'Agglomération intègre ainsi les instances de gouvernance du pacte et le Conseil général intègre les instances de gouvernance du contrat de ville. Il est étroitement associé aux travaux préparatoires du contrat de ville devant aboutir en mars 2015. Une convention spécifique de partenariat pourra préciser les modalités de co-intervention entre la Communauté d'Agglomération et le Conseil général. Le prévisionnel de financement décrit en IV prévoit un concours financier du FSE renforcé sur ce territoire.

Objectif opérationnel III – 6 : Mettre en place une nouvelle articulation entre les politiques d’insertion et les stratégies de développement territorial

Cet objectif s’inscrit dans la définition de la stratégie territoriale et dans le schéma de gouvernance du pacte afin d’assurer la meilleure convergence possible entre ces deux dimensions qui renvoient à des cultures et des approches différentes. Le rôle du chargé d’ingénierie de projet est de faciliter la complémentarité des apports. Une attention particulière sera accordée à l’articulation des sources de financement sur les différents projets, notamment entre les crédits territoriaux et les crédits dévolus à l’inclusion. Le rapprochement du développement territorial avec les politiques d’insertion prend forme dans le cadre du nouveau PTI en intégrant dans les conseils de développement la thématique insertion et le développement social local. Ainsi dans le cadre de l’élaboration des nouvelles stratégies de contrats de pays opérationnelles au 1^{er} janvier 2015, la thématique insertion apparaît dans le second volet des Pays. Au sein de ces instances d’ingénierie, dans chaque territoire de projet, vont converger l’approche du développement territorial et celle du développement social. Les Pays et l’agglomération de Guéret seront signataires du PTI et participeront au CDDS (Conseil Départemental de Développement Social).

Objectif opérationnel III – 7 : Soutenir les projets porteurs d’innovation sociale s’inscrivant dans le cadre de l’économie sociale et solidaire

Il s’agit de renforcer le rôle et la solidité des structures d’utilité sociale sur le territoire en soutenant des projets innovants intégrant les trois piliers du développement durable : développement économique, environnemental et social. Les projets structurants de type Pôle Territoriaux de Coopération Economique sont privilégiés. Les dispositifs de soutien aux démarches de coopération, de mutualisation et de mise en réseau des acteurs sont également pris en compte.

II – Favoriser l'accès aux droits

Orientation stratégique n°1 : Permettre un meilleur accès aux services publics et rendre effective la participation des usagers

En octobre 2013, des travaux partenariaux ont eu lieu entre les services de l'Etat, du Conseil général et autres partenaires pour envisager les modalités de déclinaison du Plan de Lutte en Creuse. Outre les actions spécifiques (accompagnement global, garantie jeune, expérimentation contrats aidés...), trois idées force ont été retenues :

- 1 - l'accès au droit
- 2 - l'association des bénéficiaires
- 3 - l'accompagnement renforcé des parcours.

Les préconisations du Plan en matière de gouvernance sont observées par les instances prévues dans le cadre du pacte : un seul et unique comité de pilotage (le CDDS : Comité Départemental de Développement Social) sur la thématique insertion et lutte contre la pauvreté est créé. Le CDDS sera co-piloté par le Conseil général et l'Etat.

Outre les objectifs opérationnels déjà développés en II-1, d'autres plus spécifiques aux modalités de prise en compte des publics en difficultés doivent être envisagés.

Objectif opérationnel I-1 : Adopter la pratique du développement social

local

En partenariat avec l'ODAS, le département de la Creuse a intégré une étude action visant à mettre en place une démarche de développement social local au niveau départemental. Elle vise l'évolution du service social, l'animation du partenariat et le développement de l'observation stratégique. Il s'agit plus particulièrement pour la Creuse de renforcer les actions collectives, de renforcer le lien social et d'assurer la participation des habitants pour des actions de proximité. Cette démarche intègre également une réflexion menée dans le cadre des états généraux du travail social. Après la mise en place d'un comité de pilotage au niveau départemental, un accompagnement de l'ODAS sur la mise en œuvre d'une déclinaison départementale est prévu sur les aspects observation et projet social de territoire ainsi que sur les initiatives expérimentales et l'organisation territoriale de proximité. La démarche de montage d'actions collectives sera renforcée. Des initiatives existent déjà en ce sens et sont menées notamment par la MSA (Parcours confiance, l'Avenir en soi par exemple). Il conviendra d'amplifier la complémentarité d'action des différents services sociaux sur les territoires (MSA, CAF, UTAS du Conseil général, CCAS...).

Objectif opérationnel I-2 : Mettre en place des conférences territoriales de développement social

Une mise en réseau des professionnels via des temps d'échanges thématiques sera mise en place. En termes de calendrier, une réunion technique tous les deux mois serait opportune, sur la base d'une thématique choisie en amont par un partenaire qui maîtrise bien le « dossier ». L'objectif est de développer une démarche préventive. Ainsi, des conférences territoriales pourraient être organisées par l'Etat (DDCSPP) et le Conseil général en invitant les partenaires concernés à croiser leurs approches.

Selon l'objet, elles pourraient avoir lieu au niveau local comme au niveau départemental. Outre l'accès aux droits sociaux, la question de l'accès à la santé est une thématique prioritaire.

Objectif opérationnel I-3 : Permettre un meilleur accès aux services publics

La question de l'accès aux services publics est un enjeu majeur en milieu rural où le temps d'accès aux centres bourgs et à l'offre de service est important et où une partie de la population est victime d'isolement géographique. Il s'agit plus particulièrement de :

- Mettre en place un schéma départemental d'accès aux services publics. Il s'agit d'apporter une meilleure mobilisation des outils de droit commun mais également de mutualiser l'offre de service des différentes institutions par la mise en place par exemple de centres de ressources ou relais de services publics. Ce type de démarche débute à Auzances en partenariat avec le Conseil général, via la Maison du Département d'Auzances et la Communauté de Communes Auzances Bellegarde. La question de l'accueil et de l'accompagnement des publics dans leurs démarches paraît un facteur important de réussite.
- Mieux mobiliser les NTIC pour faciliter l'accès aux droits. La lutte contre la fracture numérique est un axe de développement central pour le département engagé dans le projet DORSAL. De nombreuses institutions privilégient désormais les outils numériques et les procédures dématérialisées de traitement des dossiers. Toutefois, une partie de la population ne dispose pas de ces moyens de communication. Elle doit donc pouvoir accéder à ces outils à proximité de son domicile et pouvoir être accompagnée dans leur utilisation.

Objectif opérationnel I-4 : Prévenir les ruptures de parcours

Pour les familles disposant de faibles ressources, tout évènement susceptible de déstabiliser le budget est souvent porteur de lourdes conséquences (impayés, agios...) et se révèle anxiogène. La grande variabilité des ressources issues de revenus de redistribution (Allocation de retour à l'Emploi, Revenu de Solidarité Active, allocation logement) est génératrice de difficultés, provoquant de manière fréquente des indus qui viennent alimenter les dettes de la famille. Tout changement de situation administrative, notamment l'ouverture de droits retraite, peut engendrer des interruptions de droits. C'est une des causes du non recours, très important dès lors qu'il s'agit de la part activité du revenu de solidarité active, allocation la plus génératrice d'indus au niveau des organismes de protection sociale. Bien qu'une mobilisation des acteurs pour dénouer des situations complexes soit facilitée en Creuse, les modalités de versement de ces allocations sont souvent définies au niveau national et laissent de faibles marges de manœuvre au niveau local. Des mesures expérimentales peuvent toutefois être conduites et une meilleure coordination des acteurs peut permettre un aménagement local des procédures d'instruction des droits. L'ensemble de ces démarches pourrait ainsi faire l'objet d'une charte départementale de prévention des ruptures.

Objectif opérationnel II-1 : Activer des mesures d'accompagnement

social

Outre l'accompagnement du service social de secteur, des mesures spécifiques de suivi sont nécessaires et doivent s'inscrire dans le parcours de vie de la personne. Cela vise plus particulièrement l'accès à la santé, au logement, à l'accompagnement budgétaire et peuvent comprendre des accompagnements tant individuels que collectifs.

Objectif opérationnel II-2 : Maintenir les aides financières individuelles

En 2011, la modification et l'élargissement des aides financières du Département s'est révélé pertinent. Une bonne articulation de ces interventions avec d'autres types d'aides (caritatives, collectivités, micro-crédit...) est mise en place et doit être poursuivie. Elles concernent les secours pour lutter contre la précarité, les aides à l'insertion professionnelle, les aides en faveur des enfants et des familles, les aides aux jeunes, les aides au logement mais également des aides permettant l'accès à la vie associative et culturelle. Ces dispositifs prennent sens dans le cadre d'un accompagnement des familles. Il est important de souligner l'apport non négligeable des organismes sociaux et des associations caritatives en matière d'aides financières, de secours d'urgence, en complémentarité des interventions du Conseil général.

Objectif opérationnel II-3 : Soutenir les structures intervenant auprès des publics défavorisés

Les associations caritatives, associations familiales, centres sociaux ont besoin de concours institutionnels dans le cadre de partenariats apportant des garanties de poursuite de leurs actions et la visibilité nécessaire à la mise en œuvre de projets.

Objectif opérationnel II-4 : Agir en faveur du logement des personnes défavorisées

Le PTI doit s'articuler étroitement avec le Plan de Lutte pour le Logement des personnes défavorisées 2013-2018. En effet, le logement constitue la principale source de dépenses des ménages modestes et un élément d'insertion primordial. Il est également indispensable d'assurer une coordination efficace avec l'ensemble des politiques publiques en faveur de l'habitat social, dans le parc public comme dans le parc privé. La mise en place d'un Pôle de Lutte contre l'Habitat Indigne est un axe important de cette politique.

La stratégie départementale étant posée, la prochaine partie est dédiée au dispositif de gouvernance de l'offre territoriale d'insertion.

TROISIEME PARTIE :
LE DISPOSITIF DE GOUVERNANCE
PARTENARIALE DE L'OFFRE
TERRITORIALE D'INSERTION

III – LE DISPOSITIF DE GOUVERNANCE PARTENARIALE DE L’OFFRE TERRITORIALE D’INSERTION

3-1 L’INSTANCE DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET DE COORDINATION DES DISPOSITIFS D’INSERTION

- A) Présentation du schéma de gouvernance retenu dans le cadre du nouveau PTI
- B) Rôle, fréquence et composition du CDDS (Conseil Départemental de Développement Social)
- C) Coordination avec les besoins des territoires via un comité technique (rôle, fréquence et composition)

3-2 LES AUTRES INSTANCES DE GOUVERNANCE ET D’ANIMATION DU PTI

- A) Les instances territoriales de gouvernance du pacte (rôle, fréquence et composition)
- B) Rôle central de coordination du comité technique avec les autres instances du PTI

III – Le dispositif de gouvernance partenariale de l’offre territoriale d’insertion

3-1 L’INSTANCE DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET DE COORDINATION DES DISPOSITIFS D’INSERTION

A) Présentation du schéma de gouvernance retenu dans le cadre du nouveau PTI

Conseil Départemental de Développement social (CDDS)

Comité de pilotage du PTI et du Plan De Lutte Contre la Pauvreté et Pour l’Inclusion Sociale

Instance stratégique à l’échelle départementale de coordination des acteurs du développement social

Comité technique

Instance opérationnelle

Instances territoriales de coordination de développement social par Pays (3) + Agglomération du Grand Guéret

Commissions territoriales de suivi par regroupement d’UTAS (3)
Animation par un coordonnateur de parcours (3)

Rôle :

Animation du territoire en matière de développement économique et sociale *

Ingénierie d’actions et développement local *

(Chargé de projet ingénierie de projet)

Instance de coordination pour le suivi des publics

**Pour le public rSa : décentralisation de l’Equipe Consultative (EC) départementale en 3 EC territoriales*

**Pour le public demandeur d’emploi (commission de suivi*

« accompagnement global »)

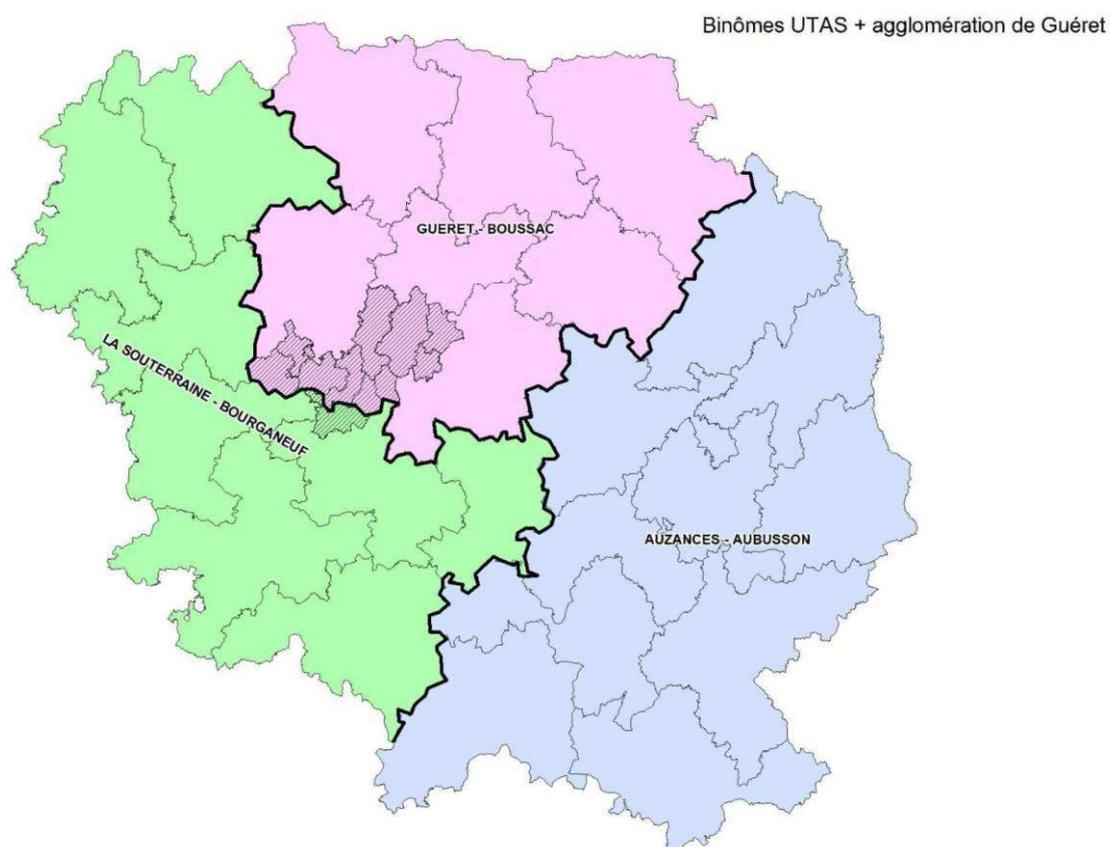
**Suivi des dossiers des personnes en chantiers d’insertion*

Accompagnement renforcé des publics*

3 COORDONNATEURS DE PARCOURS

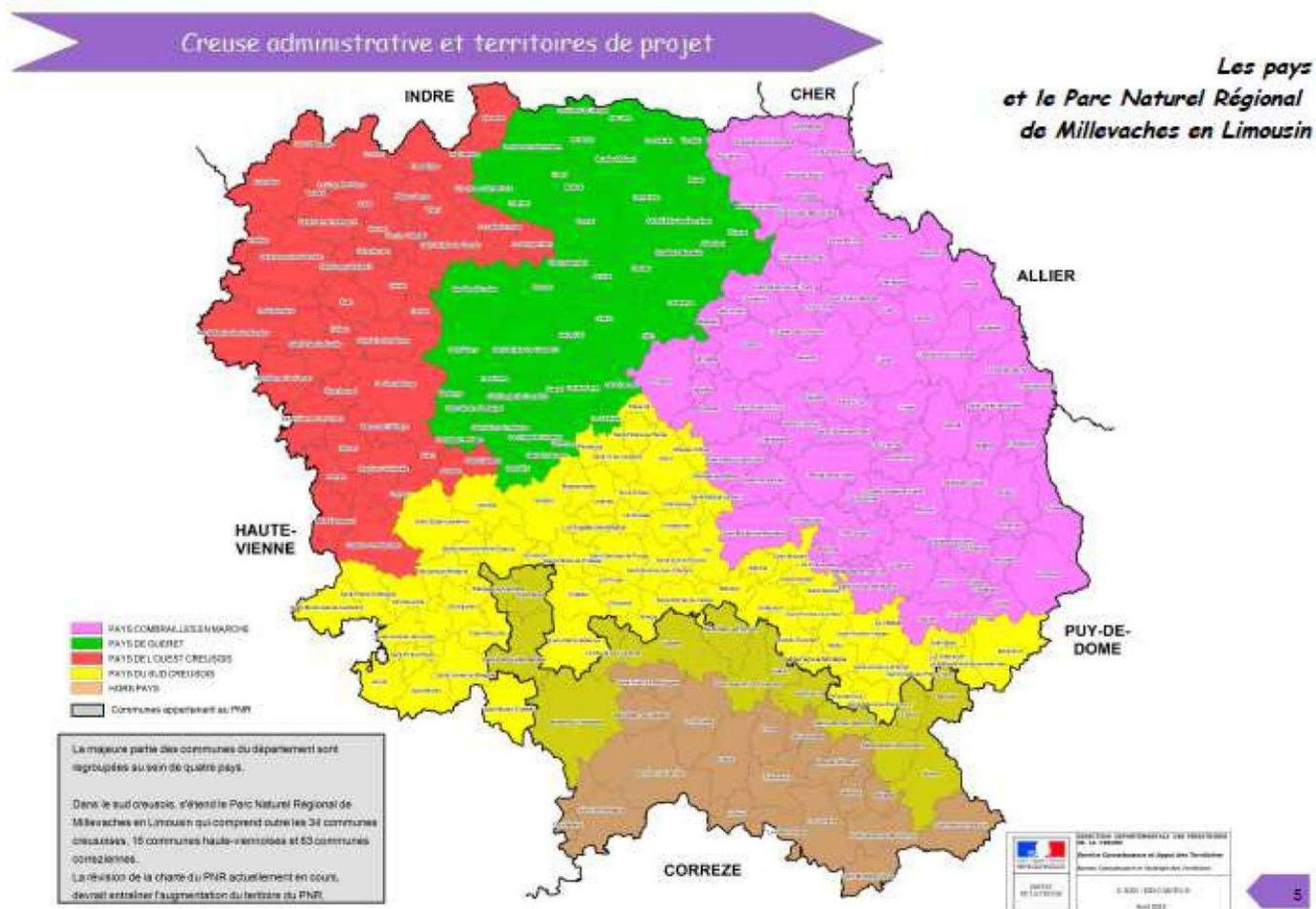
***Missions des PLIE (Plans Locaux Insertion Emploi)**

Cartographie des regroupements d'UTAS (avec contour grisé Agglomération du Grand Guéret) :



 Communauté d'Agglomération du Grand Guéret

Cartographie des Pays de la Creuse et du Parc Naturel Régional (PNR) :



B) Rôle, fréquence et composition du CDDS (Conseil Départemental de Développement Social)

Le CDDS remplace le comité de concertation de l'ancien PTI, c'est l'instance stratégique du Pacte Territorial d'Insertion et du Plan Départemental de Lutte Contre La Pauvreté. Cette instance est donc co-présidée par le Conseil général et le Préfet. Dans un objectif de simplification et de rationalisation des instances, a été acté et encouragé par le Préfet que le PDLCP s'intègre dans le cadre du PTI, cela signifie en terme de gouvernance, qu'un seul et unique comité de pilotage (le CDDS : Comité Départemental de Développement Social) sur la thématique insertion et lutte contre la pauvreté se mette en place. Le CDDS sera copiloté par le Conseil général et l'Etat (services de la DDCSPP). Des réunions techniques préalables à l'organisation de chaque CDDS seront mises en œuvre entre les services du Conseil général et les services de l'Etat (DDCSPP) pour préparer chaque ordre du jour.

Son rôle : valider et évaluer les actions du pacte et du plan de lutte au niveau départemental.

Fréquence : Il se réunit une à deux fois par an.

Sa composition : les mêmes partenaires que le premier PTI : Etat (DDCSPP, UT DIRECCTE), Agence Régionale de Santé, MSA, CAF, Mission Locale, Cap Emploi, Pôle emploi, Conseil régional, Chambres Consulaires (Chambre de Métiers et d'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie et Chambre d'Agriculture), Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse, que rejoignent deux représentants de SIAE, trois représentants d'usagers, les représentants des trois Pays (Pays Ouest Creuse, Pays Combraille en Marche et Pays Sud Creuse) et de l'Agglomération du Grand Guéret.

Ressources humaines dédiées au pilotage et suivi de ce dispositif : un chargé de projet PTI positionné au Conseil général.

Comme pour le premier PTI, une convention d'application spécifique du PTI entre le Conseil Régional et le Conseil général sera annexée au PTI.

De même, une convention spécifique entre la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et le Conseil général sera établie et annexée au PTI.

C) Coordination avec les besoins des territoires via un Comité Technique (rôle, fréquence et composition)

Son rôle : Le Comité Technique est l'instance opérationnelle du pacte, qui permet de proposer à l'ordre du jour des CDDS : les actions à développer sur les territoires, la définition d'un plan d'observation des besoins des publics (études à mener durant la durée du pacte) ou encore les thématiques des conférences territoriales de développement social. Ces conférences se mettront en place dans le cadre du Plan de Lutte Contre la Pauvreté. Elles doivent permettre de favoriser un meilleur accès aux droits et prévenir les ruptures Outre les projets d'insertion émanant des territoires, le Comité technique suivra le dispositif de l'accompagnement global et fera des points réguliers sur les financements du PTI, en particulier du FSE, en lien étroit avec les partenaires concernés, principalement l'Etat, la Région, et l'Agglomération du Grand Guéret. Fréquence : a minima 1 fois tous les 2 mois. Sa composition : un socle de membres incontournables : Etat (DDCSPP + UT DIRECCTE) / Conseil régional / Pôle emploi / Conseil général. Le comité technique pourra être étoffé d'autres partenaires selon les thématiques abordées.

3-2 Les autres instances de gouvernance et d'animation du PTI

A) Les instances territoriales de gouvernance du pacte (rôle, fréquence et composition)

Une déclinaison du PTI sera établie au niveau territorial via deux instances :

- **Les instances territoriales de coordination de développement social** par Pays (3) c'est-à-dire les Conseils de Développement de chaque Pays et une commission insertion au sein de l'Agglomération du Grand Guéret.

Rôle : réflexion et animation sur le territoire pour le montage de projets porteurs d'inclusion sociale et professionnelle, le développement économique et social. Fréquence : rencontres techniques autant que de besoin entre le chargé ingénierie de projets et les équipes des Pays et Communautés de Communes.

Composition : membres des conseils de développement ; société civile, équipe du Pays, élus, Conseil général, SIAE du territoire...

Ressources humaines dédiées au pilotage et suivi de ce dispositif : chargé d'ingénierie de projet, l'équipe projet de chaque Pays et l'Agglomération du Grand Guéret.

- **Les commissions de suivi territoriales des publics /par regroupement d'UTAS**, soit 3 commissions au total : Guéret/Boussac ; La Souterraine/Bourganeuf et Aubusson/Auzances. Chaque commission est animée par un coordonnateur de parcours (3).

Rôle : les commissions de suivi des publics ont un rôle de centralisation des données sur l'accompagnement du public mais sont aussi un espace territorial de réflexion incontournable dans lequel devront émerger une analyse des besoins, pistes d'actions à mettre en œuvre.

Les coordonnateurs de parcours assureront le bon déroulement des commissions de suivi de l'Accompagnement global, la décentralisation des équipes consultatives ou encore les réunions d'animation avec les partenaires locaux pour la construction des étapes de parcours des personnes accompagnées dans le cadre du PTI. Un secrétariat spécialisé sera dédié au bon fonctionnement de cette plateforme, soit trois secrétaires pour assurer également le lien régulier d'échanges d'informations inter services en particulier les membres du Service Public de l'Emploi.

Fréquence : une fois par mois

Sa composition : ces commissions de suivi sont pilotées par les chefs de service d'UTAS et Pôle Emploi. Selon l'objet des commissions, les membres de ces commissions de suivi du public pourront être : un élu (conseiller général), le coordonnateur de parcours, les SIAE du territoire, les représentants d'usagers, les prescripteurs : Mission locale, Cap Emploi, CAF, MSA, l'UT DIRECCTE...

Ressources humaines dédiées au pilotage et suivi de ce dispositif : les coordonnateurs de parcours, placés sous la responsabilité des chefs de service d'UTAS.

B) Rôle central de coordination du Comité Technique avec les autres instances du PTI

Afin d'assurer une bonne dynamique d'échange entre les projets des territoires et les besoins des publics accompagnés, mais aussi assurer le bon fonctionnement de l'approche globale de l'accompagnement, des réunions régulières techniques devront se mettre en place au niveau départemental entre les chargés de projets PTI, ingénierie de projets et coordonnateurs de parcours.

Ces échanges, centralisés par le chargé de projet du PTI seront abordés en comité technique avec les partenaires, qui élaborera des propositions d'actions en vue d'être adoptées par le CDDS.

Un organe de pilotage spécifique de la convention de l'approche globale de l'accompagnement entre le Conseil général et Pôle Emploi évaluera le fonctionnement de ce dispositif de manière semestrielle.

La stratégie départementale en matière d'insertion et la gouvernance du prochain PTI étant définies, il s'agit à présent de décrire la coordination des interventions des crédits FSE en faveur de l'insertion qui sera déclinée dans le prochain PTI (2015-2020).

QUATRIEME PARTIE :

**COORDINATION DES
INTERVENTIONS DES CREDITS FSE
EN FAVEUR DE L'INSERTION**

PROJECTION FINANCIERE PREVISIONNELLE DU FINANCEMENT DU PTI SUR SIX ANS POUR LA PERIODE 2015-2020 :

AXE 1 DU PTI cofinancé : GARANTIR LE DROIT AU PARCOURS POUR LES PUBLICS ELOIGNES DE L'EMPLOI	Orientation Stratégique (OS) n°1 : Augmenter le nombre de parcours d'accès à l'emploi des publics éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés de manière globale	FSE - 60 % 2 596 864 €	CG (budget DRH) - 25 % 1 107 243 €	CG (budget DIL) - 10 % 429 000 €	Autres contreparties publiques - 5 % 195 000 €
	SOUS-TOTAL PREVISIONNEL OS 1 : 4 328 107 € dont 2 596 864 € de FSE dont budget CG : 1 536 243 € dont autres contreparties publiques : 195 000 €				
	Orientation stratégique n°2 : Mobiliser les employeurs et les entreprises dans les parcours d'insertion	FSE - 60 % 249 588 €	CG (budget DRH) - 22,70 % 94 392 €	CG (budget DIL) - 8,65 % 36 000 €	Autres contreparties publiques - 8,65 % 36 000 €
	SOUS-TOTAL PREVISIONNEL OS 2 : 415 980 € dont 249 588 € de FSE dont budget CG : 130 392 € dont autres contreparties publiques : 36 000 €				
	Orientation stratégique n°3 : Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'Economie Sociale et Solidaire et rendre effective la participation des usagers	FSE - 60 % 1 963 002 €	233 000 € 7,12 %	CG (budget DRH) 13 % 424 668 €	CG (budget crédits territoriaux) - 6,40 % 209 000 € Autres contreparties publiques - 13,50 % 442 000 €
	SOUS-TOTAL PREVISIONNEL OS 3 : 3 271 670 € dont 1 963 002 € de FSE dont budget CG : 866 668 € dont autres contreparties publiques : 442 000 €				
	BUDGET PREVISIONNEL TOTAL DES 3 Orientations Stratégiques : 8 015 757 €	FSE - 60 % 4 809 454 €	CG (DRH - DIL - crédits territoriaux) - 32 % 2 533 303 € 1 626 303 € -DRH) 698 000 € (DIL) 209 000 € (crédits territoriaux)		Autres contreparties publiques - 8 % 673 000 €
VOLET ASSISTANCE TECHNIQUE : TOTAL PREVISIONNEL : 620 000 €		FSE - 18,5 % 114 700 €	CG (budget DRH) - 81,5 % 505 300 €		
AXE 2 DU PTI :	Orientation stratégique n°1 : Permettre un meilleur accès aux services publics et rendre effective la participation des usagers	Ressources internes des acteurs			
FAVORISER L'ACCES AUX DROITS	Orientation stratégique n°2 : Accompagner les familles en difficulté	4 200 000 € (soit 700 000 € /an de PDI) budget CG DIL			
TOTAL		12 835 757 €			

POUR INFORMATION, LISTE DES SIGNATAIRES DU PTI 2015-2020 :

Le Président du Conseil Général de la Creuse,
Monsieur Jean-Jacques LOZACH

Le Préfet du Département de la Creuse,
Monsieur Christian CHOQUET

Le Président du Conseil Régional du Limousin,
Monsieur Gérard VANDENBROUCKE

Le Directeur général de l'Agence Régionale du Limousin,
Monsieur Philippe CALMETTE

Le Directeur Régional de Pôle Emploi,
Monsieur Bernard THERET

Le Directeur territorial délégué de Pôle Emploi Creuse - Corrèze,
Monsieur Denis PUYFOULHOUX

Le Président de Perspectives et Emploi Creuse,
Monsieur Allain MAUBERT

Le Président de la Mission Locale de la Creuse,
Monsieur Eric JEANSANNETAS

Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Creuse,
Monsieur Thierry SUIN

Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Creuse,
Monsieur Francis MATHIEU

Le Président de la Chambre d'Agriculture de la Creuse,
Monsieur Jean-Philippe VIOLLET

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse,
Monsieur Didier BARDET

Le Président du CCAS de La Souterraine,
Monsieur Jean-François MUGUAY

Le Président du CCAS de Guéret,
Monsieur Michel VERGNIER

Le Directeur général de la Mutualité Sociale Agricole du Limousin,
Monsieur Eric DALLE

Le Directeur Départemental de la Caisse d'Allocations Familiales de la Creuse,
Monsieur Erwan GARGADENNEC

Le Président de la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'arrondissement
d'Aubusson,
Monsieur Jean Louis DELARBRE

La Présidente de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Ouest Creuse,
Madame Isabelle MAZEIRAT

Le Président du Pays Ouest Creusois,
Monsieur Gérard DELAFON

Le Président du Pays Sud Creusois,
Monsieur Jean Pierre JOUHAUD

La Présidente du Pays Combraille en Marche,
Madame Valérie SIMONET

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret,
Monsieur Eric CORREIA

Le Président du Comité du Bassin d'Emploi de l'Ouest Creusois,
Monsieur Jean Claude BRANT

Le Président du Comité d'Accueil Creusois,
Monsieur Jean Bernard QUINQUE

ANNEXES

- **Convention de coopération entre Pôle emploi et le Département de la Creuse pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi (Accompagnement Global)**
- **Schéma organisationnel de l'approche globale de l'accompagnement**
- **Fiches de poste dédiées au PTI**
- **Projection financière du PTI dans le cadre de la prochaine programmation du FSE 2015 - 2020**



**CONVENTION DE COOPERATION
ENTRE POLE EMPLOI ET LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE
POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI**

Entre, d'une part,

- Le Département de la Creuse, dont le siège est situé hôtel du département – BP 250 - 23011 GUERET CEDEX, représenté par son Président, Monsieur Jean-Jacques LOZACH, dûment autorisé par délibération du Conseil général du 20 octobre 2014,

Et, d'autre part,

- Pôle emploi, institution nationale publique, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, régie par les articles L.5312-1 à L.5312-14, R 5312-10 à R 5312-30 du code du travail, dont le siège est situé au : 1 à 5, avenue du Docteur Gley – 75 987 Paris Cedex 20, représenté par Monsieur Bernard THERET, Directeur Régional de Pôle emploi Limousin, et Monsieur Denis PUYFOULHOUX, Directeur Territorial de la Creuse.

Vu les articles L.263-1 et R.263-1 du Code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu le décret n° 2009-404 du 15 avril 2009,

Vu la convention tripartite signée entre Pôle emploi, l'Etat et l'UNEDIC en date du 11 janvier 2012

Vu le Plan Pluriannuel de Lutte contre la Pauvreté et pour l'Inclusion Sociale,

Vu le protocole national entre l'Association des Départements de France, Pôle emploi et la DGEFP signé le 1^{er} avril 2014 relatif à l'approche globale de l'accompagnement,

Vu la convention d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du rSa en date du 1^{er} juin 2009,

Vu le Pacte Territorial d'Insertion et le Programme Départemental d'Insertion (2015-2020),

Vu la délibération de l'Assemblée Départementale réunie en séance plénière en date du 20 octobre 2014,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE

Le taux de chômage en Creuse (9,6 % en décembre 2013) reste plus élevé que celui de la région (9,0 % en décembre 2013). Par ailleurs, 1815 demandeurs d'emploi ont des droits ouverts au RSA au 31 mars 2014. L'évolution constatée sur un an est de 1.5%. Cette part représente 22,5% de l'ensemble des demandeurs d'emploi du département, un taux homogène sur les 2 bassins d'emploi et proche de la moyenne régionale (22,7%). En Creuse, les demandeurs d'emploi, y compris le public RSA, se caractérisent par un âge plus élevé, un niveau de formation plus faible et un chômage de longue durée plus important que la moyenne régionale. En février 2014, le département de la Creuse enregistre 46 % de demandeurs inscrits depuis un an ou plus à Pôle emploi, contre 41 % en région Limousin et 40,8 % pour la moyenne nationale.

De plus, la Creuse est un territoire au niveau de vie faible. En 2010, avec une moyenne régionale du taux de pauvreté de 15,2 %, le Limousin se classe en 5^{ème} position des régions les plus pauvres. La Creuse est au-dessus de la moyenne régionale avec un taux de 19,4 %.

Le nombre total de bénéficiaires du rSa n'a cessé d'augmenter depuis 2009, passant de 3 207 à 3 848 bénéficiaires en 2013 (+ 20 %).

Au regard de ces éléments, la lutte contre la pauvreté et l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus fragilisées constituent une priorité partagée de Pôle emploi et des départements. Cette priorité s'inscrit dans les orientations du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté adopté le 21 janvier 2013 et de la conférence sociale de juin 2013, qui ont invité Pôle emploi et les conseils généraux à développer encore leur complémentarité.

La convention tripartite 2012-2015 signée entre l'Etat, l'UNEDIC et Pôle emploi identifie deux axes pour renforcer l'ancrage territorial de Pôle emploi en vue d'améliorer le retour à l'emploi :

- une plus grande souplesse et une adaptation de l'offre de services de Pôle emploi au regard des besoins des territoires avec une différenciation de l'offre de services organisée autour de trois modalités de suivi et d'accompagnement (suivi, accompagnement guidé, accompagnement renforcé).
- des relations de proximité renforcées avec l'ensemble des acteurs, notamment les collectivités territoriales, les acteurs de l'insertion, le monde associatif et les partenaires sociaux, pour sécuriser les parcours des personnes en recherche d'emploi.

Dans ce contexte, l'Assemblée des Départements de France (ADF) et Pôle emploi ont décidé de se mobiliser pour répondre à ces enjeux de façon opérationnelle.

C'est ainsi qu'un protocole national signé le 1er avril 2014 par l'ADF, Pôle emploi et la DGREFP pose les bases pour la mise en œuvre de « l'approche globale de l'accompagnement » en laissant les possibilités d'adaptation nécessaires aux regards des particularités territoriales.

Un nouveau cadre partenarial

En Creuse, ces nouvelles modalités de partenariat s'inscrivent dans le cadre d'une politique d'insertion rénovée, reposant sur un pacte territorial pour l'insertion élargi au-delà des publics bénéficiaires du RSA, pour la période 2015-2020.

Considérant les relations partenariales privilégiées existantes entre le Département de La Creuse et Pôle emploi traduites par des collaborations successives au profit des bénéficiaires du RMI puis du RSA : convention d'orientation et au droit d'accompagnement signée le 1^{er} juin 2009 entre le Conseil général de la Creuse, l'Etat, la CAF, la MSA et Pôle Emploi Limousin, le Pacte Territorial d'Insertion signé en 2011.

Considérant en particulier la complémentarité de leurs missions :

- l'action sociale et l'insertion socio-professionnelle pour le Département ; le Conseil général de la Creuse étant déjà très actif sur le champ de l'accompagnement vers et dans l'emploi du public bénéficiaire du rSa, en mobilisant depuis 2006 des accompagnements conduits par 8 Chargés en Insertion Professionnelle (CIP)
- L'insertion professionnelle des actifs et la résolution des problèmes de recrutement des entreprises pour Pôle emploi,

Pôle emploi et le Département de La Creuse décident d'unir leurs efforts pour développer et accélérer l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi confrontés à des difficultés à la fois d'ordre social et professionnel, qu'ils soient allocataires du RSA ou non.

Cette convention acte la volonté partagée de mettre en œuvre des méthodes d'action et de coordination qui favorisent une articulation optimale du champ de l'emploi et du champ social, garant de la réussite de l'insertion professionnelle durable des demandeurs d'emploi.

Favorisant la mutualisation de leurs moyens et le rapprochement d'expertises, la convention va permettre :

- aux conseillers de Pôle emploi et du Conseil général d'élaborer des parcours prenant davantage en compte des aspects sociaux non seulement pour les allocataires du RSA mais également pour l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi qui en ont besoin ;
- aux assistants sociaux ayant en charge l'accompagnement social de personnes inscrites comme demandeurs d'emploi de s'appuyer sur l'expertise des conseillers de Pôle emploi et du Conseil général.

Au-delà des obligations liées à la mise en œuvre de la loi sur le RSA et afin d'apporter des réponses personnalisées et adaptées aux besoins des demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux et professionnels, la nouvelle organisation des relations entre le Département de La Creuse et Pôle emploi se structure autour de trois niveaux de réponses :

1. l'accès aux ressources sociales disponibles sur le territoire à travers une mobilisation directe par le conseiller Pôle emploi ou par l'intermédiaire du travailleur social de secteur. Les ressources sociales consistent en informations sur l'ensemble des dispositifs d'aide ainsi que l'accès à l'annuaire des actions sociales de proximité
2. la mise en œuvre d'un accompagnement global permettant la prise en charge conjointe des besoins sociaux et professionnels par un conseiller Pôle emploi ou CIP et un professionnel du travail social

3. l'orientation vers une prise en charge dans un accompagnement social des demandeurs le nécessitant (personnes dont les freins sociaux sont trop importants pour démarrer un accompagnement professionnel).

En articulant leurs expertises et en mutualisant leurs moyens, en basant leur collaboration sur une approche des besoins et non sur une logique statutaire, le Département de la Creuse et Pôle emploi développent une prise en charge coordonnée et simultanée des publics demandeurs d'emploi touchés par l'exclusion.

Ils contribuent à améliorer leur efficacité collective et l'optimisation de leurs moyens pour accélérer le retour à l'emploi de ces publics.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les conditions de coopération entre le Département de la Creuse et Pôle emploi pour favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi, qu'ils soient allocataires du RSA ou non, confrontés à des difficultés à la fois d'ordre social et professionnel.

Elle détermine les objectifs et les moyens mis en œuvre d'une part par Pôle emploi en matière d'accès à l'emploi des publics visés et d'autre part par le Département au travers de l'appui technique services en charge de l'insertion et des actions sociales de proximité du Département.

ARTICLE 2 – NOUVEL AXE DE PARTENARIAT : L'APPROCHE GLOBALE

2.1 - LES PRINCIPES FONDATEURS

Les évolutions des relations entre le Département de la Creuse et Pôle emploi s'inscrivent dans les orientations de l'accord-cadre signé entre l'ADF et Pôle emploi. Cet accord cadre prévoit la mise en œuvre d'une approche globale de l'accompagnement sur la base d'une collaboration élargie à trois axes en fonction des besoins des demandeurs d'emploi et détaillés dans les points suivants.

Ces nouvelles coopérations sont fondées sur les besoins des publics et non sur leur statut pour aller au-delà du public RSA afin d'en faire bénéficier les demandeurs d'emploi en fonction de leurs besoins.

Chacun s'engage à assurer les complémentarités emploi/social et garantir le maillage entre les deux institutions aux différents niveaux territoriaux.

Ces nouvelles collaborations s'appuient sur un diagnostic territorial partagé, dans le cadre du Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI) et de ses déclinaisons locales, qui permettra de préciser les modalités de mise en œuvre au regard des besoins du territoire et des moyens disponibles.

Pilotes dans la mise en œuvre de ces nouvelles relations, la Direction territoriale de Pôle emploi et le Département de la Creuse s'engagent pour renforcer les articulations permettant une approche globale de l'accompagnement.

2.2 - LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE GLOBALE

AXE 1 : L'ACCES AUX RESSOURCES

A – Accès aux ressources sociales du Territoire

Dans un souci d'optimisation et de mutualisation des ressources existantes, le Département de la Creuse et Pôle emploi s'engagent à identifier et partager les ressources sociales existantes. La base ainsi constituée sera actualisée régulièrement et accessible par internet.

Ces ressources sociales pourront être mobilisées pour tous les demandeurs d'emploi en ayant besoin, quelle que soit la modalité de suivi et d'accompagnement mise en œuvre par Pôle emploi. Une annexe à la présente convention précisera les modalités de mise en œuvre opérationnelle de cette base de données de ressources sociales.

AXE 2 : LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

L'accompagnement global repose sur le principe d'une relation structurée entre le Département et Pôle emploi à partir de leurs offres de services et compétences respectives, garantissant un suivi coordonné autant sur le plan social que de l'emploi.

Sont concernés par ce dispositif d'accompagnement global les demandeurs d'emploi, allocataires du RSA ou non, rencontrant des freins sociaux à l'emploi nécessitant après diagnostic partagé un parcours personnalisé à la fois sur le plan emploi et sur le plan social.

Pôle emploi crée une quatrième modalité d'accompagnement : l'accompagnement global, incluant un suivi coordonné entre un professionnel de l'emploi d'une part et un professionnel de l'accompagnement social d'autre part.

Un accompagnement personnalisé pour les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA, prenant en compte les besoins socio-professionnels des usagers existe déjà en Creuse et est mis en œuvre par le Conseil général. Le Département de la Creuse et Pôle emploi souhaitent s'appuyer sur ce dispositif qui a fait ses preuves (cf. diagnostic) afin de mettre en place l'accompagnement global et renforcer la mutualisation de leurs moyens.

Les référents de l'accompagnement global (conseillers de Pôle emploi et Chargés en Insertion Professionnels) pourront ainsi relever de Pôle emploi comme du Conseil général. Afin de privilégier la proximité, l'orientation ne s'effectuera pas en fonction du statut du demandeur d'emploi mais au regard de sa situation géographique. Pôle emploi et le Conseil général s'engagent à coordonner les interventions des référents de l'accompagnement global afin d'aboutir à un maillage du territoire au regard des besoins repérés.

Pôle emploi et le Conseil général s'engagent à mettre en place des modalités communes d'accompagnement sur l'ensemble du territoire. Les référents accompagnement global devront ainsi pouvoir accéder à l'ensemble des actions et dispositifs existants tant dans le domaine professionnel que dans le domaine social, qu'ils relèvent de Pôle emploi ou du Conseil général. Les modalités de mobilisation des différentes offres de services (Pôle emploi, Conseil Général, autres partenaires) seront définies en annexe. Les modalités d'accès aux dispositifs de Pôle emploi nécessitent le statut de demandeur d'emploi inscrit sur ces listes.

Les référents accompagnement global solliciteront l'intervention de l'assistant social polyvalent de secteur, dès lors qu'une intervention relevant de ce champ de compétence est requise. A contrario,

le cas de la non adhésion à cette proposition peut faire l'objet d'une sortie du dispositif de l'accompagnement global.

Afin de renforcer l'efficacité de cet accompagnement, les référents de l'accompagnement global bénéficieront de l'appui technique de coordonnateurs de parcours et/ou de l'animateur fonctionnel de Pôle emploi. 3 commissions opérationnelles de suivis individuels sont mises en place sur le territoire : à Guéret, Aubusson et la Souterraine. Elles se réunissent à minima tous les deux mois et font l'objet d'un co-pilotage par le Conseil Général et Pôle Emploi. Le coordonnateur de parcours est chargé de l'organisation de ces commissions ainsi que de l'animation du partenariat local, en concertation avec l'animateur fonctionnel de Pôle emploi. Il contribue au suivi et au pilotage de la mise en œuvre du dispositif tel que défini à l'article 3. Le planning de ces commissions sera établi semestriellement et conjointement.

AXE 3 : LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Certains demandeurs d'emploi rencontrent des difficultés d'ordre social qui ne permettent pas de travailler sur l'insertion professionnelle. Sur proposition du conseiller Pôle emploi et en fonction de l'organisation d'orientation définie dans l'annexe, le Conseil général proposera un accompagnement social aux demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés sociales très importantes faisant obstacle à leurs démarches d'insertion professionnelle. Cet accompagnement sera réalisé conformément aux missions relevant du code de l'action sociale et des familles et déjà accomplies par le Département. Les modalités d'orientation de cet accompagnement social sont définies en annexe. Lorsque l'accompagnement aura permis de lever les difficultés liées à l'insertion professionnelle, la situation de la personne sera examinée en commission de suivi.

2.3 – LES MOYENS HUMAINS

Pour la mise en œuvre des actions décrites à l'article 2-2 axe 2 de la présente convention, Pôle emploi mobilise 2 conseillers exclusivement chargés de l'accompagnement global, ainsi qu'un animateur fonctionnel missionné pour partie de son temps.

Le Département de la Creuse met à disposition de l'accompagnement global, neuf chargés en insertion professionnelle dédiés. Dans un souci de cohérence d'intervention envers les usagers du service social départemental, le Conseil général mobilise l'ensemble de ses assistants sociaux polyvalents de secteur.

En fonction de leur territoire d'intervention, les référents de l'accompagnement global seront en contact avec l'assistant social du secteur concerné.

Les postes de coordonnateurs de parcours sont pris en charge par le Conseil général.

Ce dispositif bénéficie du concours du Fonds Social Européen.

Compte tenu du nombre conséquent de moyens humains du Conseil général dédiés à la mise en œuvre de ce dispositif et afin de veiller à l'équilibre des accompagnements existants, 2/3 du public adressé dans le cadre de l'accompagnement global seront des bénéficiaires du rSa inscrits demandeurs d'emploi.

Les agents de Pôle emploi sont placés sous l'autorité hiérarchique d'un responsable d'équipe de Pôle emploi, les CIP et les coordonnateurs de parcours relèvent de l'autorité hiérarchique des chefs de service d'UTAS. Les responsables de Pôle Emploi et d'UTAS coordonnent les conseillers en charge de cette quatrième modalité d'accompagnement.

Afin de permettre l'accès du plus grand nombre à l'accompagnement global, la quotité des portefeuilles confiés aux conseillers dédiés sera comprise entre 70 et 100 demandeurs d'emploi (bénéficiaire du rSa ou non). Toutefois, il conviendra de limiter le nombre d'accompagnements à 80 personnes par conseiller, ce qui représente pour l'axe 2, un accompagnement total de 880 personnes pour 11 conseillers (Pôle emploi et Conseil général confondus). Dans le but de satisfaire à la même exigence, la durée de l'accompagnement global est, par principe, fixée à 6 mois, renouvelable dans la limite maximale de deux ans.

Afin d'assurer une connaissance réciproque des missions, métiers, des outils mobilisables et des contraintes de chacun pour une meilleure coordination des accompagnements mobilisables, les professionnels du Département et de Pôle emploi seront amenés à participer à des réunions d'échanges de pratiques, à des immersions chez le partenaire, ou à des actions d'information permettant le maintien et l'évolution des compétences.

ARTICLE 3 – PILOTAGE ET EVALUATION DE LA CONVENTION

Un comité stratégique composé des représentants de Pôle emploi et du Département veille à la mise en œuvre, au pilotage et à l'évaluation de la présente convention. Il est composé de :

Pour le Département :

- le Directeur Général Adjoint du Pôle Jeunesse et Solidarités, ou son représentant,
- la Directrice de l'Insertion et du Logement, ou son représentant,
- la Directrice des Actions Sociales de Proximité, ou son représentant.

Pour Pôle emploi :

- du directeur territorial, ou de son représentant,
- un ou les directeurs d'agence,
- un représentant de la direction régionale du service partenarial

Dans le cadre de ce comité, Pôle emploi et le Département élaboreront une méthodologie de suivi et d'évaluation, portant sur les caractéristiques des publics accompagnés, la typologie des freins rencontrés, les moyens mobilisés pour lever ces freins, les sorties du dispositif (emploi, formation ou autres).

Les éléments quantitatifs comprendront à minima les éléments justificatifs de la mise en œuvre du Fonds Social Européen.

Il se réunira :

- Au démarrage de la convention,
- 6 mois après la signature de la convention pour en tirer un premier bilan et envisager le cas échéant les adaptations à apporter,
- A la fin de chaque année civile.

Il validera le bilan annuel attestant de l'état de la réalisation de la convention et définira les orientations à venir.

L'accompagnement global constituant un axe majeur du Pacte Territorial pour l'Insertion, les bilans, évaluations et évolutions apportées au dispositif seront présentés au comité de pilotage du pacte (Conseil Départemental de Développement Social).

ARTICLE 4 – ECHANGES D'INFORMATIONS ET DE DONNEES

Le Dossier Unique du Demandeur d'Emploi (DUDE)

Le DUDE contient le PPAE actualisé des demandeurs d'emploi ainsi que des informations sur leur profil et leur parcours de recherche d'emploi. Il est actualisé à une périodicité régulière, y compris par les cotraitants et les opérateurs privés.

Pôle emploi diffuse au travers du portail emploi l'ensemble :

- des radiations prononcées,
- des cessations d'inscription,
- des inscriptions,
- de la liste globale des demandeurs d'emploi

D'une manière générale, l'échange d'informations personnelles entre professionnels peut s'effectuer dès lors que la personne concernée a donné son accord.

ARTICLE 5 – DUREE

La présente convention prend effet le 1^{er} janvier 2015 et prendra fin le 31 décembre 2017.

Elle pourra être modifiée ou renouvelée par voie d'avenant à l'issue de l'évaluation prévue à l'article 3 de la présente convention.

Trois mois avant l'expiration de la convention, les contractants définissent les modalités de poursuite de leur coopération.

Un bilan d'exécution annuel (qualitatif, quantitatif et financier) de l'opération sera produit au plus tard le 30 avril de l'année N+1.

Ce dernier comprendra notamment les indicateurs d'évaluation suivants :

- Nombre de personnes concernées – flux par axe de coopération
- Typologie des publics
- Nombre et nature des sorties (positives, réorientations, ...)
- Nombre et typologie des mesures mobilisées
- Une évaluation qualitative des procédures mises en œuvre et des dynamiques partenariales locales

ARTICLE 6 – DEONTOLOGIE ET PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Pôle emploi et le Département de la Creuse s'engagent à respecter les règles du service public et notamment à veiller à ce que les pratiques, interventions, démarches, comportements ou décisions soient conformes aux principes du service public rappelés ci-après :

- Principe d'équité de traitement et de non-discrimination,
- Principe de confidentialité, de protection de la vie privée et de protection des données à caractère personnel (selon les dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés), en particulier pour l'utilisation des

données à caractère personnel des fichiers de Pôle emploi, uniquement accessibles aux agents de Pôle emploi, sauf autorisation spécifique de la CNIL.

- Principe de gratuité de placement,
- Principe de continuité du service public, pour les personnes reçues par des services différents,
- Principe de transparence, permettant notamment le libre accès pour l'intéressé aux données le concernant.
- Secret professionnel des assistants sociaux prévu à l'article L.411-3 du code de l'action sociale et des familles.

Les partenaires s'engagent expressément à prendre toute mesure de nature à préserver la sécurité des données à caractère personnel qu'ils seront amenés à échanger. En outre, ils mettront tout en œuvre pour éviter que les données ne soient ni déformées ni endommagées et en interdiront l'accès aux tiers non autorisés.

Par ailleurs, les partenaires s'interdisent d'utiliser ces données à d'autres fins que celles expressément prévues par la présente convention.

ARTICLE 7 - RESILIATION

En cas de non-respect des engagements pris par l'une ou l'autre des parties, la présente convention pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 8 – REGLEMENT DES LITIGES

En cas de différend portant sur l'application de la présente convention, un accord sera recherché entre les parties. Si le différend persiste, le litige sera porté devant le tribunal administratif compétent.

FAIT EN TROIS EXEMPLAIRES ORIGINAUX

à GUERET, le

Le Président du Conseil Général
de la CREUSE,

Jean-Jacques LOZACH

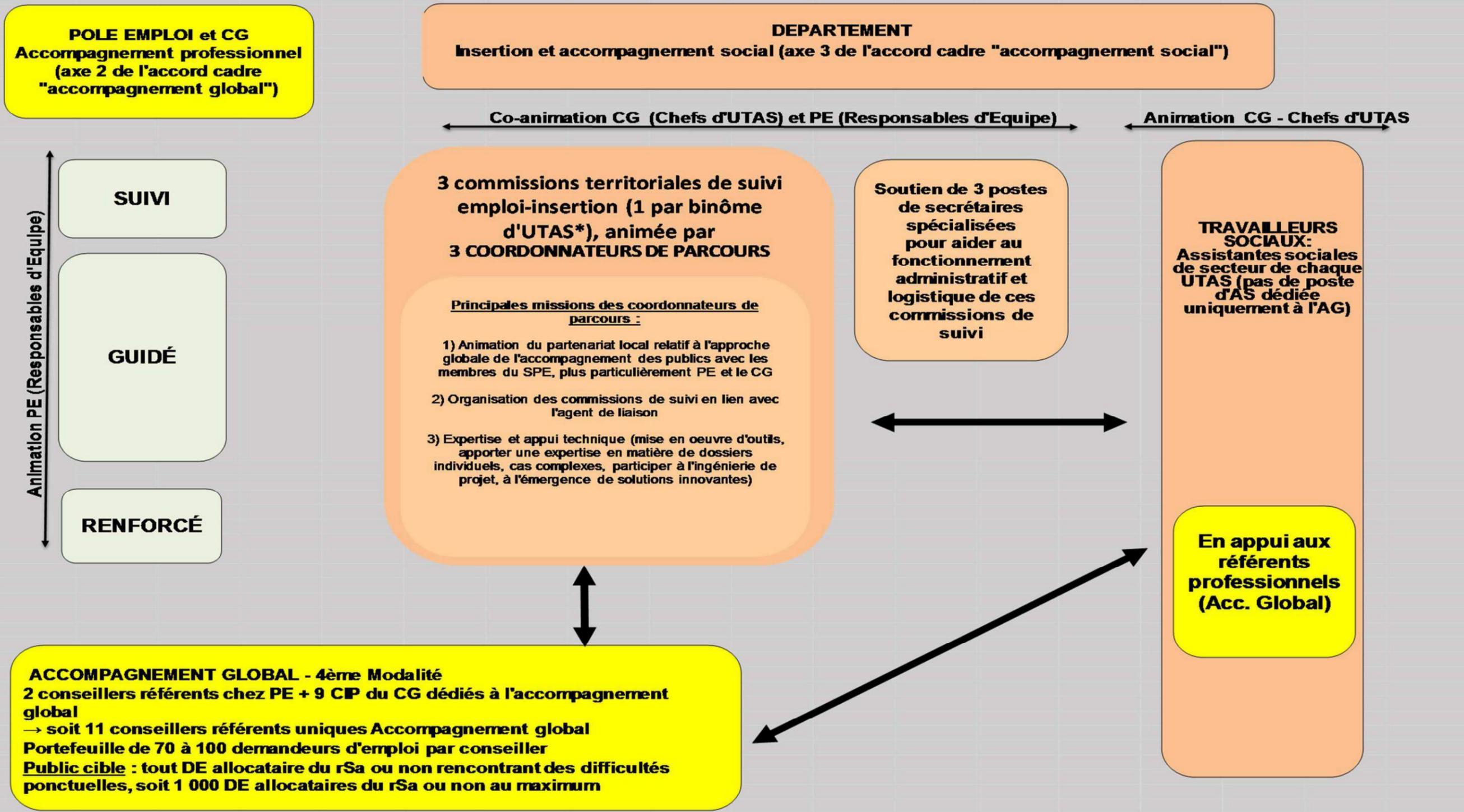
Le Directeur Régional
de Pôle emploi LIMOUSIN,

Bernard THERET

Le Directeur Territorial de
Pôle emploi CREUSE - CORREZE,

Denis PUYFOULHOUX

SCHEMA ORGANISATIONNEL DE L'APPROCHE GLOBALE DE L'ACCOMPAGNEMENT



* 3 binômes d'UTAS : Guéret-Boussac; La Souterraine-Bourganeuf et Aubusson-Auzances

Légende - code couleur relative au financement :

- Dispositif de droit commun PE, financé exclusivement par PE
- Dispositif Accompagnement Global financé par PE et le CG
- Dispositif financé par le CG



PROJET DE FICHE DE POSTE

INTITULÉ : **Chargé de projet PTI/PDI**

AFFECTATION :

Pôle jeunesse et Solidarités
Direction de l'Insertion et du Logement

RESIDENCE ADMINISTRATIVE : Guéret

POSITION HIÉRARCHIQUE : Sous l'autorité hiérarchique du directeur de l'insertion et du logement

MISSIONS :

- ↳ Dans le cadre du Comité Départemental de Développement Social, appui au pilotage du Pacte Territorial pour l'Insertion, du Programme Départemental pour l'Insertion et de la déclinaison du Plan de Lutte contre la Pauvreté et pour l'Inclusion ainsi que de l'ensemble des conventions y afférant, plus particulièrement : convention d'Accompagnement Global avec Pôle Emploi et articulation avec le Contrat de Ville de l'Agglomération du Grand Guéret pour l'insertion sociale et professionnelle
- ↳ Dans le cadre du comité technique, animation des partenariats, principalement avec l'Etat, la Région et Pôle Emploi mais plus largement avec les acteurs du champ de l'insertion sociale et professionnelle, notamment Service Public de l'Emploi et organismes de protection sociale
- ↳ Suivi et évaluation de la réalisation des programmes
- ↳ Suivi budgétaire des programmes, en lien étroit avec le chargé de projet FSE, assurant l'ingénierie financière du PTI
- ↳ Suivi des dispositifs d'aide à l'emploi au niveau départemental pour une meilleure articulation dans le cadre du pacte (contrats aidés, expérimentation, conventionnement, cellule opérationnelle, service public de l'emploi technique, comité technique d'animation...)

QUALITES REQUISES :

- ↳ Force de proposition
- ↳ Capacités d'analyse et de synthèse
- ↳ Qualités rédactionnelles
- ↳ Sens aigu du travail en réseau et en partenariat, dans un environnement riche et complexe
- ↳ Capacité d'animation
- ↳ Maîtrise de la démarche de projet
- ↳ Connaissance des dispositifs d'insertion

LIAISONS : Nombreuses et diversifiées, tant en interne qu'en externe,

- ↪ De manière permanente avec le chargé d'ingénierie de projet, le chargé de projet FSE, le secrétaire DIL
- ↪ Liens étroits et fréquents avec les coordonnateurs de parcours, Pôle Emploi, le coordonnateur en travail social Insertion-Logement, le facilitateur des clauses sociales, l'instructeur des dossiers FSE
- ↪ Liens réguliers avec les acteurs du développement territorial : Pôle Développement, Pays, Agglomération ...

GRADE(S) ÉLIGIBLE(S) :

Catégorie A.

Grade relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux- grade : attaché territorial

Cette fiche de poste peut évoluer en fonction des besoins du service et des priorités de l'institution



PROJET DE FICHE DE POSTE

INTITULÉ : Chargé d'ingénierie de projet

AFFECTATION :

Pôle Jeunesse et Solidarités
Direction de l'Insertion et du Logement

RESIDENCE ADMINISTRATIVE : Guéret

POSITION HIÉRARCHIQUE :

Sous l'autorité hiérarchique du directeur de l'insertion et du logement

MISSIONS :

- ↪ Conception et élaboration d'actions et de projets afin de lever les freins à l'emploi des publics relevant du Pacte Territorial d'Insertion, en lien étroit avec le recensement des besoins repérés par les coordonnateurs de parcours du territoire
- ↪ Accompagnement des projets émergents des territoires en vue d'une démarche intégrée portant une dimension d'inclusion et d'innovation sociale
- ↪ Mise en adéquation des besoins repérés par les coordonnateurs avec les projets issus des territoires
- ↪ Expertise et promotion des outils de l'Economie Sociale et Solidaire associant le secteur marchand et le secteur de l'insertion en particulier les Pôles Territoriaux de Coopération Economique –PTCE
- ↪ Appui et suivi du secteur de l'insertion par l'activité économique (dialogues de gestion, dispositifs de soutien...)
- ↪ Facilitation de la cohérence et de la coordination des acteurs et interventions sur les territoires et bassins de vie, notamment par le développement du travail en réseau et la diffusion de l'information et de la connaissance des différents partenaires

QUALITES REQUISES :

- ↪ Sens aigu du travail en réseau et du partenariat
- ↪ Disponibilité
- ↪ Imagination
- ↪ Bonne connaissance des acteurs locaux et du territoire creusois (élus, associations...)
- ↪ Bonne connaissance des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle
- ↪ Maîtrise de l'environnement et des outils de l'économie sociale et solidaire
- ↪ Maîtrise de la démarche de projet

LIAISONS : Multiples et essentielles au regard des missions, tant en interne qu'en externe

- ↳ De manière permanente avec le chargé de projet PTI/PDI, le chargé de projet FSE et les coordonnateurs de parcours
- ↳ Liens étroits et fréquents avec les acteurs du développement territorial : chargés de mission des Pays et de l'Agglomération du Grand Guéret, Pôle Développement, Région...
- ↳ Participation à des réseaux d'envergure régionale et nationale pour veille technique, échanges de pratiques, expérimentations...

GRADE(S) ÉLIGIBLE(S) :

Catégorie A ou B.

Grade relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des animateurs territoriaux (grade animateur principal)

Cette fiche de poste peut évoluer en fonction des besoins du service et des priorités de l'institution



FICHE DE POSTE

INTITULÉ : COORDONNATEUR DE PARCOURS

AFFECTATION :

Pôle Jeunesse et Solidarités

Direction de l'Action Sociale de Proximité

Résidence administrative : Guéret / Aubusson / La Souterraine (1 par binôme d'UTAS : Guéret-Boussac ; Aubusson-Auzances et La Souterraine-Bourganeuf)

POSITION HIÉRARCHIQUE :

Sous l'autorité hiérarchique des chefs de service d'UTAS.

MISSIONS : Au sein des Unités Territoriales d'Actions Sociales, le coordonnateur de parcours participe à la mise en œuvre de la politique d'insertion définie dans le Pacte territorial d'insertion, pour la déclinaison de l'Accompagnement Global.

I - Appui technique et expertise,

- ↪ Mettre en place les outils nécessaires à la mise en œuvre de l'accompagnement global et des étapes de parcours : diagnostic, orientation, construction de projet...
- ↪ Apporter une expertise en matière de dossiers individuels, de situations complexes.
- ↪ Superviser la gestion des portefeuilles de suivi dans le cadre de l'accompagnement global.
- ↪ Contribuer à la mise en œuvre des procédures :
 - en matière d'orientation des publics
 - de contractualisation des mesures dans le cadre du parcours professionnel
 - d'attribution des aides financières à vocation professionnelle.
 - Participer à l'émergence de solutions innovantes dans le cadre de l'ingénierie de projets.

II - Animation du partenariat local relatif à l'approche globale de l'accompagnement avec les membres du Service public de l'emploi, plus particulièrement avec Pôle Emploi

- ↪ Garantir une bonne diffusion des informations et des dispositifs de part et d'autre.
- ↪ Favoriser la transversalité entre la sphère professionnelle et sociale pour l'approche globale de la personne.
- ↪ Permettre la participation effective des usagers (expression des besoins, co-construction des solutions proposées, représentation, implication dans le parcours...).
- ↪ Superviser la gestion des portefeuilles de suivi dans le cadre de l'accompagnement global.
- ↪ Apporter des réponses opérationnelles : actions collectives, réunions d'informations ou échanges de pratiques.
- ↪ Identifier et analyser les besoins non pourvus ou difficultés de parcours et être force de proposition pour l'adaptation des dispositifs.
- ↪ Suivi et restitution des outils de pilotage de l'activité du territoire du binôme (tableaux de bord, indicateurs FSE, ...).

III – Organisation des commissions de suivi (accompagnement global et Equipe Consultative décentralisée)

- ↪ Superviser l'ordre du jour des commissions, en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés (Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale, Structures d'Insertion par l'Activité Economique).
- ↪ Vérifier la complétude des dossiers.
- ↪ Effectuer le suivi de l'activité de la commission.
- ↪ Assurer la diffusion des préconisations et des décisions auprès des différents intervenants

QUALITES REQUISES :

- ↪ Esprit d'équipe
- ↪ Qualité relationnelle
- ↪ Sens du contact
- ↪ Capacité d'organisation
- ↪ Capacité à rendre compte
- ↪ Discrétion
- ↪ Maîtrise de l'outil informatique
- ↪ Connaissance du dispositif rSa

LIAISONS :

- ↪ Lien fonctionnel fort avec la Direction Insertion Logement et en particulier avec les postes de chargés de projets PTI-PDI et d'ingénierie de projet
- ↪ Avec l'ensemble des partenaires externes en particulier Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale, Structures de l'Insertion par l'Activité Economique....

CONDITIONS D'EXERCICE :

- ↪ Disponibilité et autonomie
- ↪ Déplacements fréquents sur le territoire des 2 UTAS concernées par le binôme (permis B)

GRADE(S) ÉLIGIBLE(S) :

Agent contractuel de catégorie A

Cette fiche de poste peut évoluer en fonction des besoins du service et des priorités de l'institution



FICHE DE POSTE

INTITULÉ : SECRETARIAT EN CHARGE DES COMMISSIONS TERRITORIALES D'APPUI

AFFECTATION :

Pôle Jeunesse et Solidarités
Direction de l'Action Sociale de Proximité
Résidence administrative : Guéret / Aubusson / La Souterraine (1 par binôme d'UTAS : Guéret-Boussac ; Aubusson-Auzances et La Souterraine-Bourganeuf)

POSITION HIÉRARCHIQUE :

Sous l'autorité hiérarchique des chefs de service d'UTAS.

MISSIONS :

Au sein de l'UTAS, l'agent de liaison assurera sous la responsabilité des deux chefs de service (par binôme d'UTAS), en lien étroit avec le coordonnateur de parcours les missions suivantes :

- ↳ Organisation et suivi des commissions, en particulier l'accompagnement global et l'équipe consultative :
 - élaboration de l'ordre du jour,
 - élaboration et édition des courriers,
 - transmission des procès-verbaux et décisions.
- ↳ Contribuer à la remontée des données statistiques, dans le cadre du FSE,
- ↳ Contribuer aux missions de secrétariat en lien avec les missions d'insertion professionnelle.

QUALITES REQUISES :

- ↳ Esprit d'équipe
- ↳ Sens de l'accueil et du contact
- ↳ Rigueur, capacité d'organisation et d'adaptation
- ↳ Discrétion
- ↳ Maîtrise de l'outil informatique
- ↳ Connaissance du dispositif rSa

LIAISONS :

- ↪ Liens fonctionnels importants avec le coordonnateur de parcours du binôme d'UTAS,

- ↪ Liens fonctionnels avec les agents de la DIL en particulier les chargés de projets PTI-PDI et ingénierie de projet et les instructeurs chargés de la gestion et du suivi du rSa.

- ↪ Liens fonctionnels avec les partenaires extérieurs en particulier les équipes de Pôle Emploi.

GRADE(S) ÉLIGIBLE(S) :

Cette fiche de poste peut évoluer en fonction des besoins du service et des priorités de l'institution

**Tableaux financiers relatifs à
la programmation financière
du Fond Social Européen (2015-2020)**

Projection financière PTI dans le cadre de la prochaine programmation FSE2015-2020

OS1. Augmenter le nombre des parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés de manière globale

Thématiques	Groupes d'actions	Projets identifiés	Opérations PTI	Budget prévisionnel 2015-2020	Budget 2015	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	
L'amélioration de l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi (1. connaissance des publics et 2. adaptation à leurs besoins)	a) La mise en œuvre de parcours individualisés et renforcés vers l'emploi eu égard aux différents types de freins à lever, dans une approche globale de la personne	Mise en œuvre d'un accompagnement renforcé : il s'agit d'amener la personne à conduire un projet professionnel construit par exemple, via un référént unique de parcours ou dans le cadre d'un accompagnement global	Mise en place de l'Accompagnement global Ressources humaines du CG : Financement des 8 postes de CIP actuels + la création d'un poste de CIP supplémentaire soit 9 CIP	Coût des 9 CIP sur 6 ans : 2 060 167 € (application du forfait à 15 % intégré dans le calcul) TOTAL : 2 060 167 € Dont 60 % de FSE : 1 236 100 € Contreparties CG (DRH) 40 % : 824 067 €	Coût annuel : 338 962 € Dont FSE (60 %) : 203 377 € Dont CG (DRH) : 135 585 €	Coût annuel : 338 962 € Dont FSE (60 %) : 203 377 € Dont CG (DRH) : 135 585 €	Coût annuel : 338 962 € Dont FSE (60 %) : 203 377 € Dont CG (DRH) : 135 585 €	Coût annuel : 347 760 € Dont FSE (60 %) : 208 656 € Dont CG (DRH) : 139 104 €	Coût annuel : 347 760 € Dont FSE (60 %) : 208 656 € Dont CG (DRH) : 139 104 €	Coût annuel : 347 760 € Dont FSE (60 %) : 208 656 € Dont CG (DRH) : 139 104 €	
		Mise en œuvre de certaines des étapes constitutives du parcours visant à : -caractériser la situation de la personne, identifier ses besoins et élaborer avec elle son projet professionnel, en privilégiant les diagnostics pluridisciplinaires et partagés -lever les freins professionnels à l'emploi : formations spécifiques en réponse à la nécessité de continuité et de dynamisation du parcours, lorsque les dispositifs principaux de formation n'apportent pas une réponse individualisée adaptée, mise en situation professionnelle (périodes d'immersion, de stages, d'évaluation en milieu de travail, tutorat, accompagnement des volontaires du service civique...) et travail dans les structures d'IAE avec un accompagnement socioprofessionnel spécifique -lever les freins sociaux à l'emploi notamment par des mesures d'acquisition des compétences de base, d' aide à la mobilité , de garde d'enfants... en soutenant leur mise en œuvre lorsque les solutions n'existent pas ou de manière insuffisante dans le territoire considéré et dès lors que ces actions s'inscrivent dans un parcours d'accompagnement vers l'emploi.	Actions d'insertion/formation destinées à lever les freins sociaux à l'emploi (actions mobilité : Pôles Ressources Mobilité, plateforme mobilité, ateliers linguistiques –acquisition des savoirs de base, autres actions à développer en matière de garde d'enfants, de santé...) et autres actions destinées à lever les freins professionnels à l'emploi en lien avec les besoins dégagés dans le cadre de l'accompagnement global.	TOTAL : 1 500 000 € (soit un budget de 250 000 € par an pour ces actions) Dont 60 % de FSE : 900 000 € Autres financements publics à trouver (Etat, région, collectivités, fondations) 12 % : 180 000 € Dont FSE (60 %) : 150 000 € Dont CG (DIL) 70 % : 70 000 € Dont autres contreparties publiques : 30 000 €	Coût annuel : 250 000 € Dont FSE (60 %) : 150 000 € Dont CG (DIL) 70 % : 70 000 € Dont autres contreparties publiques : 30 000 €	Coût annuel : 250 000 € Dont FSE (60 %) : 150 000 € Dont CG (DIL) : 70 % : 70 000 € Dont autres contreparties publiques : 30 000 €	Coût annuel : 250 000 € Dont FSE (60 %) : 150 000 € Dont CG (DIL) : 70 % : 70 000 € Dont autres contreparties publiques : 30 000 €	Coût annuel : 250 000 € Dont FSE (60 %) : 150 000 € Dont CG (DIL) : 70 % : 70 000 € Dont autres contreparties publiques : 30 000 €	Coût annuel : 250 000 € Dont FSE (60 %) : 150 000 € Dont CG (DIL) : 70 % : 70 000 € Dont autres contreparties publiques : 30 000 €	Coût annuel : 250 000 € Dont FSE (60 %) : 150 000 € Dont CG (DIL) : 70 % : 70 000 € Dont autres contreparties publiques : 30 000 €	Coût annuel : 250 000 € Dont FSE (60 %) : 150 000 € Dont CG (DIL) : 70 % : 70 000 € Dont autres contreparties publiques : 30 000 €
	b) L'orientation, la formation et l'accompagnement pour les jeunes très désocialisés	Appui au dispositif de la Garantie Jeunes	TOTAL : 60 000 € Dont 60 % de FSE : 36 000 € Contreparties CG (DIL) 15 % : 9 000 € Autres financements publics à trouver 25 % : 15 000€ Coût annuel : 10 000 € Dont FSE (60 %) : 6 000 € Dont CG DIL (15%) : 1 500 € Dont autres contreparties publiques : 2 500€	Coût annuel : 10 000 € Dont FSE (60 %) : 6 000 € Dont CG DIL (15%) : 1 500 € Dont autres contreparties publiques : 2 500€	Coût annuel : 10 000 € Dont FSE (60 %) : 6 000 € Dont CG DIL (15%) : 1 500 € Dont autres contreparties publiques : 2 500€	Coût annuel : 10 000 € Dont FSE (60 %) : 6 000 € Dont CG DIL (15%) : 1 500 € Dont autres contreparties publiques : 2 500€	Coût annuel : 10 000 € Dont FSE (60 %) : 6 000 € Dont CG DIL (15%) : 1 500 € Dont autres contreparties publiques : 2 500€	Coût annuel : 10 000 € Dont FSE (60 %) : 6 000 € Dont CG DIL (15%) : 1 500 € Dont autres contreparties publiques : 2 500€	Coût annuel : 10 000 € Dont FSE (60 %) : 6 000 € Dont CG DIL (15%) : 1 500 € Dont autres contreparties publiques : 2 500€	Coût annuel : 10 000 € Dont FSE (60 %) : 6 000 € Dont CG DIL (15%) : 1 500 € Dont autres contreparties publiques : 2 500€	Coût annuel : 10 000 € Dont FSE (60 %) : 6 000 € Dont CG DIL (15%) : 1 500 € Dont autres contreparties publiques : 2 500€
c) L'amélioration de l'ingénierie de parcours	Il s'agit de soutenir l'élaboration d' outils d'ingénierie des parcours qui formalisent les démarches, les méthodes en matière d'orientation des publics, de partage de diagnostics, de sécurisation des étapes du parcours d'articulation entre accompagnement social et professionnel	Les 3 postes de coordonnateurs de parcours inscrits dans l'accompagnement global auront pour mission entre autre de construire des outils de parcours destinés à sécuriser les différentes étapes de parcours, de suivre sur les territoires le dispositif de l'accompagnement global...	Coût des 3 coordonnateurs de parcours sur 6 ans – application du forfait de 15 % dans le calcul : (base salaires bruts chargés annuels : 33 600 € pour la période 2015-2017 et 34 800 € pour 2018-2020) : TOTAL : 707 940 € Dont 60 % de FSE : 424 764 € Contreparties CG (DRH) 40 % : 283 176 € Coût annuel : 115 920 € Dont FSE (60 %) : 69 552 € Dont CG (DRH) : 46 368 €	Coût annuel : 115 920 € Dont FSE (60 %) : 69 552 € Dont CG (DRH) : 46 368 €	Coût annuel : 115 920 € Dont FSE (60 %) : 69 552 € Dont CG (DRH) : 46 368 €	Coût annuel : 115 920 € Dont FSE (60 %) : 69 552 € Dont CG (DRH) : 46 368 €	Coût annuel : 120 060 € Dont FSE (60 %) : 72 036 € Dont CG (DRH) : 48 024 €	Coût annuel : 120 060 € Dont FSE (60 %) : 72 036 € Dont CG (DRH) : 48 024 €	Coût annuel : 120 060 € Dont FSE (60 %) : 72 036 € Dont CG (DRH) : 48 024 €	Coût annuel : 120 060 € Dont FSE (60 %) : 72 036 € Dont CG (DRH) : 48 024 €	

TOTAL PREVISIONNEL OS 1 :

4 328 107 € dont 2 596 864 € de FSE (60 %)

OS2. Mobiliser les employeurs et les entreprises dans les parcours d'insertion											
Thématiques	Groupes d'actions	Projets identifiés	Opérations	Budget opérationnel 2015-2020	Budget 2015	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	
Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion	Le développement de la responsabilité sociale des entreprises	Les actions permettant de développer la clause sociale dans les marchés de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics et privés : sensibilisation, conseil et travail partenarial avec les donneurs d'ordre, diagnostic des opérations, rédaction et inscription des clauses sociales dans des appels d'offres, information et accompagnement des entreprises, ciblage des publics en insertion et mise en relation avec les entreprises adjudicataires, accompagnement dans l'emploi ; la promotion et l'évaluation des clauses d'insertion dans les marchés publics et dans les achats privés.	Poste de facilitateur des clauses sociales + logiciel ABC Clause + adhésion AVE	Coût du facilitateur des clauses sociales en appliquant le forfait de 15 % dans le calcul, dans les 15 % sont compris le coût du logiciel et de l'adhésion à AVE (base salaires bruts chargés annuels : 33 600 € pour la période 2015-2017 et 34 800 € pour 2018-2020) : TOTAL : 235 980.00 € Dont 60 % de FSE : 141 588 € Contreparties CG (DRH) 40 % : 94 392€	Coût annuel : 38 640 € Dont FSE (60 %) : 23 184 € Dont CG (DRH) : 15 456 €	Coût annuel : 38 640 € Dont FSE (60 %) : 23 184 € Dont CG (DRH) : 15 456 €	Coût annuel : 38 640 € Dont FSE (60 %) : 23 184 € Dont CG (DRH) : 15 456 €	Coût annuel : 40 020 € Dont FSE (60 %) : 24 012 € Dont CG (DRH) : 16 008 €	Coût annuel : 40 020 € Dont FSE (60 %) : 24 012 € Dont CG (DRH) : 16 008 €	Coût annuel : 40 020 € Dont FSE (60 %) : 24 012 € Dont CG (DRH) : 16 008 €	
	La mobilisation des employeurs permettant de faciliter l'accès des publics à une large palette de choix professionnels et d'opportunités d'emploi	La définition d'approches et de méthodes adaptées pour identifier les employeurs volontaires et les mobiliser dans le cadre des parcours d'insertion , afin de développer les solutions de mise en activité et de retour à l'emploi	Actions nouvelles à mettre en place avec des clubs d'entreprises réseau FACE, EGEE, ... afin de se rapprocher des clubs d'entrepreneurs	TOTAL : 180 000 € (soit 30 000 € /an) Dont 60 % de FSE : 108 000 € Contreparties CG (DIL) 20 % : 36 000 € Autres cofinancement publics à trouver 20 % : 36 000 €	Coût annuel : 30 000 € Dont FSE : 18 000 € Dont CG : 6 000 € Dont autres financements : 6 000 €	Coût annuel : 30 000 € Dont FSE : 18 000 € Dont CG : 6 000 € Dont autres financements : 6 000 €	Coût annuel : 30 000 € Dont FSE : 18 000 € Dont CG : 6 000 € Dont autres financements : 6 000 €	Coût annuel : 30 000 € Dont FSE : 18 000 € Dont CG : 6 000 € Dont autres financements : 6 000 €	Coût annuel : 30 000 € Dont FSE : 18 000 € Dont CG : 6 000 € Dont autres financements : 6 000 €	Coût annuel : 30 000 € Dont FSE : 18 000 € Dont CG : 6 000 € Dont autres financements : 6 000 €	Coût annuel : 30 000 € Dont FSE : 18 000 € Dont CG : 6 000 € Dont autres financements : 6 000 €
	La coopération entre les entreprises du secteur marchand et les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)	Accompagnements collectifs des entreprises du secteur marchand et des SIAE pour faciliter le rapprochement et les collaborations territoriales, notamment en permettant un accompagnement conjoint des entreprises et des structures d'utilité sociale	CONFERE OS 3								
	Le soutien et l'accompagnement des projets favorisant les relations et le rapprochement entre les SIAE et les entreprises du secteur marchand pour faciliter le retour des personnes vers l'emploi marchand										
TOTAL PREVISIONNEL OS 2 :					415 980 € dont 249 588 € de FSE (60 %)						

OS3. Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'Economie Sociale et Solidaire et rendre effective la participation des usagers											
Thématiques	Groupes d'actions	Projets identifiés	Opérations	Budget opérationnel 2015-2020	Budget 2015	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	
Repenser la gouvernance de l'offre d'insertion	Projets de coordination territoriale de l'offre d'insertion au plan territorial	Appui à la définition et à la mise en œuvre des PTI et d'autres cadres de coordination ad hoc afin d'améliorer la gouvernance des stratégies territoriales d'insertion (rationalisation de la gouvernance : efficacité, efficience, pertinence)	Mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle gouvernance du PTI : *Poste de chargée de projet pour le pilotage et la coordination du PTI *Poste d'ingénierie d'actions d'insertion / développement local en lien avec les Pays	Coût sur 6 ans de ces 2 postes de cadres avec l'application du forfait de 15 % : (39 000 € / an pour la période 2015-2017 et 39 800 € / an pour 2018-2020) *2 postes de catégorie A Total : 543 720 € Dont 60 % de FSE : 326 232 € Dont CG (DRH) 40 % : 217 488 €	Coût annuel : 89 700 € Dont 60 % FSE : 53 820 € Dont CG DRH 40 % : 35 880 €	Coût annuel : 89 700 € Dont 60 % FSE : 53 820 € Dont CG DRH 40 % : 35 880 €	Coût annuel : 89 700 € Dont 60 % FSE : 53 820 € Dont CG DRH 40 % : 35 880 €	Coût annuel : 91 540 € Dont 60 % FSE : 54 924 € Dont CG DRH 40 % : 36 616 €	Coût annuel : 91 540 € Dont 60 % FSE : 54 924 € Dont CG DRH 40 % : 36 616 €	Coût annuel : 91 540 € Dont 60 % FSE : 54 924 € Dont CG DRH 40 % : 36 616 €	
		Réalisation de diagnostics , d'études, d'outils, permettant d'apporter une vision partagée et actualisée des publics et des acteurs de l'offre territoriale d'insertion	Mise en œuvre d'études spécifiques commanditée par l'instance stratégique du PTI (Conseil départemental de Développement Social) soit 4 études sur la durée de la programmation	30 000 € /étude * 4 TOTAL : 120 000 € Dont 72 000 € de FSE (60 %) Dont 24 000 € CG (DIL) 20 % Contreparties publiques à trouver 20 %: 24 000 €	Coût annuel : 30 000 € Dont 18 000 € de FSE et Dont 6 000 € CG DIL Dont autres fonds publics à trouver : 6 000 €	Coût annuel : 30 000 € Dont 18 000 € de FSE et Dont 6 000 € CG DIL Dont autres fonds publics à trouver : 6 000 €	Coût annuel : 30 000 € Dont 18 000 € de FSE et Dont 6 000 € CG DIL Dont autres fonds publics à trouver : 6 000 €	Coût annuel : 30 000 € Dont 18 000 € de FSE et Dont 6 000 € CG DIL Dont autres fonds publics à trouver : 6 000 €	Coût annuel : 30 000 € Dont 18 000 € de FSE et Dont 6 000 € CG DIL Dont autres fonds publics à trouver : 6 000 €	Coût annuel : 30 000 € Dont 18 000 € de FSE et Dont 6 000 € CG DIL Dont autres fonds publics à trouver : 6 000 €	Coût annuel : 30 000 € Dont 18 000 € de FSE et Dont 6 000 € CG DIL Dont autres fonds publics à trouver : 6 000 €
		Création, développement d'expérimentations d'outils de coordination notamment s'appuyant sur des technologies de l'information et de la communication (TIC) (plateforme inter opérables).	Création de 3 secrétaires chargées des commissions de suivi pour aider à la coordination du dispositif de l'accompagnement global, en lien avec chaque coordonnateur de parcours.	Coût des 3 secrétaires chargées des commissions de suivi avec application du forfait de 15 % : (base salaires bruts chargés annuels 25 000 €) TOTAL : 517 950 € Dont 60 % de FSE : 310 770 € Dont CG (DRH) 40 % : 207 180 €	Coût annuel : 86 250 € Dont 60 % FSE : 51 750 € Dont CG (DRH) 40 % : 34 500 €	Coût annuel : 86 250 € Dont 60 % FSE : 51 750 € Dont CG (DRH) 40 % : 34 500 €	Coût annuel : 86 250 € Dont 60 % FSE : 51 750 € Dont CG (DRH) 40 % : 34 500 €	Coût annuel : 86 400 € Dont 60 % FSE : 51 840 € Dont CG (DRH) 40 % : 34 560 €	Coût annuel : 86 400 € Dont 60 % FSE : 51 840 € Dont CG (DRH) 40 % : 34 560 €	Coût annuel : 86 400 € Dont 60 % FSE : 51 840 € Dont CG (DRH) 40 % : 34 560 €	Coût annuel : 86 400 € Dont 60 % FSE : 51 840 € Dont CG (DRH) 40 % : 34 560 €

OS3. Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'Economie Sociale et Solidaire et rendre effective la participation des usagers										
Thématiques	Groupes d'actions	Projets identifiés	Opérations	Budget prévisionnel 2015-2020	Budget 2015	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020
Tiers secteur ou structures qui relèvent de l'ESS	Appui à la consolidation structures d'utilité sociale	Les projets porteurs de réponses nouvelles à des besoins émergents. En matière de renouvellement de l'offre d'insertion , ces innovations peuvent concerner le service rendu en matière d'accompagnement vers l'emploi, les modes de construction des parcours d'insertion, de coordination des acteurs et des étapes de parcours, d'implication des personnes bénéficiaires, de mobilisation des employeurs	Développer des actions innovantes par territoire (3 Pays et Agglomération du Grand Guéret) « Appel à projet innovation sociale » : Enveloppe « actions innovantes » par territoire selon les besoins (3 pays et agglomération de Guéret) Projets émanant des territoires en lien avec les Pays (ingénierie de développement local social). Financement de centres sociaux, ESS	Enveloppe de 80 000 à 100 000 € par pays et de 90 000 € à 120 000 € pour l'agglomération de Guéret, TOTAL : 2 090 000 € Dont 1 254 000 € de FSE (60 %) Dont part CG 20 % : 418 000 €	Coût annuel : 40 000 € /Pays *3 et 50 000 € pour l'agglomération TOTAL : 170 000 € Dont FSE (60%) : 102 000 € Dont CG (20%) : 34 000 €	Coût annuel : 80 000 € /Pays *3 et 90 000 € pour l'agglomération TOTAL : 330 000 € Dont FSE (60%) : 198 000 € Dont CG (20%) : 66 000 €	Coût annuel : 80 000 € /Pays *3 et 90 000 € pour l'agglomération TOTAL : 330 000 € Dont FSE (60%) : 198 000 € Dont CG (20%) : 66 000 €	Coût annuel : 100 000 € /Pays *3 et 120 000 € pour l'agglomération TOTAL : 420 000 € Dont FSE (60%) : 252 000 € Dont CG (20%) : 84 000 €	Coût annuel : 100 000 € /Pays *3 et 120 000 € pour l'agglomération TOTAL : 420 000 € Dont FSE (60%) : 252 000 € Dont CG (20%) : 84 000 €	Coût annuel : 100 000 € /Pays *3 et 120 000 € pour l'agglomération TOTAL : 420 000 € Dont FSE (60%) : 252 000 € Dont CG (20%) : 84 000 €
	Accompagnement au développement et au changement d'échelle des structures d'utilité sociale	Les projets innovants eu égard aux défis environnementaux et aux besoins sociaux ; à ce titre, les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) dès lors qu'ils apportent des solutions innovantes en matière d'insertion des publics en difficulté pourront être soutenus	Financement études, projets de PTCE... Développer le partenariat public/privé dans les SIAE	Dont autres contreparties publiques à trouver 20 % / 418 000 €	Dont autres contreparties publiques (20%) : 34 000 €	Dont autres contreparties publiques (20%) : 66 000 €	Dont autres contreparties publiques (20%) : 66 000 €	Dont autres contreparties publiques (20%) : 84 000 €	Dont autres contreparties publiques (20%) : 84 000 €	Dont autres contreparties publiques (20%) : 84 000 €
TOTAL PREVISIONNEL OS 3 :				3 271 670 € dont 1 963 002 € de FSE (60 %)						

TABLEAU RECAPITULATIF DU BUDGET PREVISIONNEL DES 3 ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LA PERIODE 2015-2020 :

<p>SOUS-TOTAL PREVISIONNEL OS 1 :</p>	<p>4 328 107 €</p> <p>dont 2 596 864 € de FSE dont budget CG : 1 536 243 € dont autres contreparties publiques : 195 000 €</p>
<p>SOUS-TOTAL PREVISIONNEL OS 2 :</p>	<p>415 980 €</p> <p>dont 249 588 € de FSE dont budget CG : 130 392 € dont autres contreparties publiques : 36 000 €</p>
<p>SOUS-TOTAL PREVISIONNEL OS 3 :</p>	<p>3 271 670 €</p> <p>dont 1 963 002 € de FSE dont budget CG : 866 668 € dont autres contreparties publiques : 442 000 €</p>
<p>BUDGET PREVISIONNEL TOTAL DES 3 OS :</p>	<p>8 015 757 €</p> <p>dont 4 809 454 € de FSE dont budget CG : 2 533 303 € dont autres contreparties publiques : 673 000 €</p>
<p>VOLET ASSISTANCE TECHNIQUE DU FSE</p>	<p>620 000 €</p> <p>Dont 114 700 € de FSE Dont budget CG (DRH) : 505 300 €</p>
<p>BUDGET TOTAL DES 3 OS ET DU VOLET ASSISTANCE TECHNIQUE</p>	<p>8 635 757 €</p> <p>Dont 4 924 154 € de FSE Dont budget CG : 3 038 603 € Dont autres contreparties publiques : 673 000 €</p>

LA CREUSE

Avec vous au quotidien

